

Perspectives financières de la Sécurité sociale à l'horizon 2050

Nicole FASQUELLE
Saskia WEEMAES

Novembre 1997

Federaal Planbureau

Het Federaal Planbureau is een instelling van openbaar nut.

Het FPB voert beleidsrelevant onderzoek uit op het economische, sociaal-economische en leefmilieuterrain.

Hiertoe verzamelt en analyseert het FPB gegevens, onderzoekt het aanneembare toekomstscenario's, identificeert het alternatieven, beoordeelt het de gevolgen van beleidsbeslissingen en formuleert het voorstellen.

Het stelt zijn wetenschappelijke expertise onder meer ter beschikking van de Regering, het Parlement, de sociale gesprekspartners, nationale en internationale instellingen.

Het FPB zorgt voor een ruime verspreiding van haar werkzaamheden. De resultaten van haar onderzoek worden ter kennis gebracht van de gemeenschap en dragen zo bij tot het democratische debat.

URL

<http://www.plan.be>

Publicaties

Terugkerende publicaties :

De economische vooruitzichten
De economische begroting
De "Short Term Update"

Planning Papers (de laatste nummers)

Het doel van de "Planning Papers" is de analyse- en de onderzoekswerkzaamheden van het Federaal Planbureau te verspreiden.

80. *Quarante années d'évolution de la durée du travail en Belgique - Veertig jaar evolutie van arbeidsduur in België*
K. Hendrickx, L. Masure, S. Schüttringer - Septembre 1997
81. *Le vieillissement démographique - De l'analyse des évolutions de population au risque de conclusions hâtives*
M. Lambrecht - Novembre 1997
82. *De pensioenhervorming - Een nieuwe generatie en een nieuw contract*
M-J. Festjens - November 1997

Working Papers (de laatste nummers)

- 2/97 *Doorlichting van verscheidene alternatieven ter herformulering van de MARIBEL-bijdrageverminderingen*
K. Hendrickx, B. Hertveldt, L. Masure - juni 1997
- 3/97 *La proposition Rocard de réduction du temps de travail: une évaluation micro-macro*
T. Bréchet, I. Lebrun., Working Paper 4-97, novembre 1997
- 4/97 *Specification and estimation of an allocation system for private consumption in Europe,*
I. Bracke, E. Meyermans, Working Paper 3-97, October 1997

Le Bureau fédéral du Plan

Le Bureau fédéral du Plan est un organisme d'intérêt public.

Le BFP réalise des études sur les questions de politique économique, socio-économique et environnementale.

A cette fin, le BFP rassemble et analyse des données, explore les évolutions plausibles, identifie des alternatives, évalue les conséquences des politiques et formule des propositions.

Son expertise scientifique est mise à la disposition du gouvernement, du parlement, des interlocuteurs sociaux, ainsi que des institutions nationales et internationales.

Le BFP assure à ses travaux une large diffusion. Les résultats de ses recherches sont portés à la connaissance de la collectivité et contribuent au débat démocratique.

URL

<http://www.plan.be>

Publications

Publications récurrentes :

Les perspectives économiques
Le budget économique
Le "Short Term Update"

Planning Papers (les derniers numéros)

L'objet des "Planning Papers" est de diffuser des travaux d'analyse et de recherche du Bureau fédéral du Plan.

Perspectives financières de la Sécurité sociale à l'horizon 2050

1. Introduction	1
2. Une approche pluridisciplinaire menant à une exploration guidée par des scénarios	3
3. Les perspectives 1996-2050: une projection de référence	7
A. Une nouvelle projection de référence	7
B. Scénario et résultats démographiques	7
1. Le scénario	7
2. Les résultats	8
C. Scénario et résultats socio-démographiques	9
1. Le scénario	9
2. Les résultats	12
D. Environnement macroéconomique, politiques sociale et budgétaire: scénarios et résultats	13
1. Scénarios	13
2. Les résultats	17
E. Résultats en matière de dépendance	19
F. Le compte de la Sécurité sociale	21
G. Les finances publiques	25
4. Un siècle de ruptures: les tendances entre 1950 et 2050	29
A. Evolution des prestations sociales	29
B. Impact sur le solde de la Sécurité sociale (hors charges d'intérêts et revenus de la propriété)	34
C. Impact des prestations sociales sur l'évolution des Finances publiques	35
5. Sensibilité des résultats aux principales hypothèses	37
A. Des variantes macroéconomiques	37
1. Impacts macroéconomiques	38
2. Impacts financiers (en différences avec la simulation de référence)	38
B. Des variantes de politique sociale	42
6. Conclusions	47
7. Bibliographie	53

Annexe 1 Définitions des concepts utilisés	55
A. Les comptes financiers de la Sécurité sociale et de l'Etat	55
1. Le compte de la Sécurité sociale	55
2. Le compte de l'Etat	55
B. Les nombres	56
Annexe 2 Le module MALTDEMO	59
C. Brève description du module	59
D. Projection des taux et synthèse des facteurs déterminants	62
1. Classes d'âge de 15 à 24 ans	62
2. Classes d'âge de 25 à 49 ans	62
3. Classes d'âge de 50 à 59 ans	63
4. Classes d'âge de 60 à 99 ans	64
Annexe 3 Résultats détaillés de la projection de référence	67

1. Introduction

De nombreux pays européens seront prochainement soumis à un processus de *vieillesse démographique*, dû à un double phénomène: la diminution des taux de fécondité et l'augmentation de l'espérance de vie. La conjugaison de ces deux évolutions entraînerait à l'avenir un accroissement important du coefficient de dépendance des âgés (en Belgique, il passerait de 39 pour cent en 1995 à 67 pour cent en 2050).

En Belgique, les années critiques devraient se situer entre 2010 et 2030, au moment où les générations nées lors du baby-boom des années cinquante et soixante atteindront l'âge de la retraite. Cette perspective est connue depuis de nombreuses années déjà et soulève certaines questions inquiétantes quant à la *survie des régimes de pension* et quant à la *viabilité du système de protection sociale* belge en général.

La population et les responsables politiques sont conscients de ce *défi démographique*. Le système légal des pensions est basé sur le *principe de la répartition*: les cotisations d'aujourd'hui payent les pensions d'aujourd'hui, et les cotisations de demain payeront les pensions de demain. Or, on prévoit à l'avenir une diminution du nombre de personnes d'âge actif, susceptibles de verser des cotisations, et une augmentation importante du nombre de pensionnés. Dans un tel contexte démographique, il est logique que les personnes cotisantes actuelles s'interrogent sur le futur paiement de leurs pensions.

Mais d'autres paramètres que la *démographie* influencent la problématique des pensions.

D'abord les grands groupes d'âge démographiques ne correspondent pas nécessairement aux *catégories socio-économiques* correspondantes. Une personne entre 20 et 59 ans ne sera pas forcément active; et le partage de la population active entre emploi et chômage est encore plus délicat. De même le nombre de pensionnés ne coïncide pas nécessairement avec la population âgée.

Ensuite les niveaux des *revenus* de la population, qu'ils soient de remplacement ou issus du travail, sont essentiels et dépendent de nombreux facteurs (croissance économique, évolution des montants moyens...).

D'autre part, dans le cadre institutionnel de la *gestion globale de la Sécurité sociale* (entrée en vigueur en 1995), les dépenses de pension ne doivent pas être uniquement prises en compte. L'évolution future des prestations sociales des *autres branches* (soins de santé, chômage, prépension, invalidité, allocations familiales...) doit aussi être prise en considération.

Quantité d'autres facteurs que la *démographie* exercent un impact sur ces types de dépenses: l'évolution du nombre des bénéficiaires (dépendante des comportements sociaux, de la politique de l'emploi...), le développement des taux de remplacement (influencés par la politique sociale, le niveau des salaires, la croissance économique,...).

Ainsi, il est intéressant d'examiner dans quelle mesure une baisse possible d'autres prestations sociales peut contrebalancer un accroissement important des dépenses de pension, et ainsi limiter le déficit financier dans le système de Sécurité sociale.

Enfin, l'analyse du coût budgétaire du vieillissement et du compte de la Sécurité sociale doit se réaliser dans un *cadre de finances publiques globales*. En effet, un assainissement des comptes publics permettrait peut-être de supporter des dépenses croissantes de pension, sans remettre en cause la survie du système de protection sociale belge.

Afin de tenter de répondre à ces nombreuses interrogations, le Bureau fédéral du Plan a développé le système *MALTESE*. Celui-ci permet de réaliser des perspectives financières de long terme de la Sécurité sociale dans un contexte de finances publiques globales.

Il faut insister sur le *caractère relatif de ces résultats*. Ces perspectives sont soumises à certains scénarios résumant des évolutions probables de paramètres belges. Mais une grande *incertitude* entoure le choix d'hypothèses portant sur un horizon aussi lointain que 2050. De plus les simulations sont effectuées à politique, législation et règles inchangées. Elles consistent à soumettre le *système actuel* belge au défi démographique, sans tenir compte de modifications politiques ou législatives qui se produiront inévitablement.

En outre, elles ne peuvent *pas prendre en considération* d'éventuelles modifications du *scénario socio-politique mondial*: l'Europe politique se fera-t-elle ou non, quel sera le processus de développement des pays du Tiers-Monde? Les problèmes futurs de *compétitivité* et de *croissance économique* impliqueront la soutenabilité ou non du niveau des dépenses sociales: 20 pour cent du PIB consacré aux prestations sociales pourra être considéré comme un niveau excessif, normal ou médiocre.

Cette publication présente une partie des travaux¹ effectués depuis deux ans, par le Bureau fédéral du Plan, autour de la problématique des pensions et de la viabilité de la Sécurité sociale.

Le document expose d'abord brièvement l'*approche pluri-disciplinaire* du système *MALTESE* (chapitre 2).

Le chapitre 3 entreprend ensuite de détailler les hypothèses et les résultats d'une *nouvelle projection de référence 1996-2050*. Les scénarios et les résultats se rapportent à la démographie, à la socio-démographie, à l'environnement macroéconomique et de politique sociale, aux comptes de la Sécurité sociale et des Finances publiques.

Le quatrième chapitre propose une vue sur près d'*un siècle*, de 1953 à 2050, de l'évolution financière des comptes de la Sécurité sociale et de l'Etat.

Une analyse de sensibilité est menée dans le chapitre 5 au moyen de diverses *variantes macroéconomiques* (modification des hypothèses d'emploi et de croissance) *et de politique sociale* (changement de l'évolution des plafonds salariaux et de l'adaptation au bien-être).

Un sixième et dernier chapitre présente quelques conclusions issues de ces travaux et suggère des pistes de réflexion sur les *stratégies* possibles à *long terme*.

Les définitions des divers concepts utilisés dans ces perspectives de long terme sont détaillées dans l'annexe 1.

Cette étude est le résultat d'une équipe de travail composée de plusieurs membres du Bureau fédéral du Plan, Micheline Lambrecht, Luc Masure, Marie-Jeanne Festjens; sous la conduite de Michel Englert, responsable de la Direction générale.

1. Voir également:
Lambrecht M., "Le vieillissement démographique", Planning Paper, 1997.
Festjens M.-J., "La réforme des pensions", Planning Paper, 1997

2. Une approche pluridisciplinaire menant à une exploration guidée par des scénarios

De la modélisation de long terme

Au-delà de la variété des modèles existant, les différents techniciens de la modélisation de long terme s'accordent sur un point: *la difficulté et l'arbitraire de tels exercices*. Dans un article faisant le tour de la question, Robert Boyer et Pierre Malgrange¹ spécifient d'entrée de jeu que "la formalisation de long terme est un domaine particulièrement inconfortable", en raison du manque de références solides ou du moins consensuelles pour la traiter.

La modélisation d'un horizon lointain, de quinze à trente ans (voire cinquante ans dans le système MALTESE), est un projet particulièrement ambitieux. Il s'agit d'anticiper la future réalité le plus rationnellement et d'envisager le champ des possibles, dans une démarche essentiellement prospective.

La difficulté de l'exploration des évolutions de long terme réside dans l'*incertitude* entourant les hypothèses à retenir, hypothèses d'amorçage qui comporteront inévitablement une certaine dose d'arbitraire. De plus, le fait de travailler à règles et politiques inchangées, procédure classique dans les projections macroéconomiques, enlève toute prétention prédictive aux exercices.

L'incertitude sur l'ampleur des chocs et sur la stabilité des mécanismes économiques est très importante à un horizon aussi lointain. On tente de la prendre en compte au moyen de *scénarios* alternatifs. A la fin de leur revue de littérature, Boyer et Malgrange concluent que "pour autant qu'elle bénéficie de méthodes suffisamment rigoureuses (au premier rang desquelles la cohérence comptable!), la méthode des scénarios est sans doute la plus proche des préoccupations usuelles des décideurs."²

Les *divers modèles de long terme* peuvent être classifiés selon quatre approches d'après un survey de Rouchet³: les modèles globaux, les modèles spécifiques, les modèles sectoriels et les maquettes.

Les *modèles globaux* traitent de la planète entière, le plus connu étant celui de J. Forrester et mis en application pour le Club de Rome sous le titre: "Halte à la croissance". Ces modèles ont subi d'énormes critiques relatives aux méthodes utilisées. Les *modèles spécifiques* traitent certains domaines de manière approfondie sans requérir absolument un bouclage macroéconomique (projections démographiques...). Les *modèles sectoriels* possèdent les inconvénients d'une taille considérable, de compliquer le cadre comptable et de disponibilité de séries longues sur le passé. Enfin les *maquettes* sont des modèles de petite taille représentatifs soit d'un modèle soit d'un courant de modélisation. Ils permettent d'étudier d'une part les caractéristiques de long terme des modèles macroéconomiques de moyen terme et d'autre part les problèmes que posent la modélisation de long terme.

Malgré leur diversité, tous les théoriciens adhèrent à l'idée d'*interdépendance* générale des mécanismes économiques et des autres disciplines (démographie, modes de vie, environnement...). Si à court terme, l'économique peut posséder une certaine

-
1. Boyer R., Malgrange P., Formalisation du long terme: une revue de littérature, Cepre-map, février 1989
 2. Boyer R., Malgrange P., Formalisation du long terme: une revue de littérature, Cepre-map, février 1989, p. 48
 3. Rouchet J., Quelles études quantitatives à long terme?, INSEE, mars 1982

autonomie vis-à-vis de certains domaines tels que la démographie, à long terme l'un ne fonctionne pas sans l'autre.

Une application: le système MALTESE

Le Bureau fédéral du Plan réalise des perspectives de très long terme à l'aide du système MALTESE (Model for Analysis of Long Term Evolution of Social Expenditures), principalement axées sur le compte de la Sécurité sociale, dans un cadre de finances publiques globales.

Dans une optique d'interdépendance, le système MALTESE tente de prendre en compte les différents impacts démographiques, socio-démographiques et économiques, sur les finances publiques et la Sécurité sociale essentiellement. Pour obtenir une projection cohérente des comptes de la Sécurité sociale à très long terme, quantité de facteurs autres que purement démographiques nécessitent d'être pris en compte: le nombre d'actifs, le nombre d'ayants-droit, l'indemnité moyenne, l'évolution salariale, l'emploi... Le système MALTESE permet en outre de tester en variante des modifications de comportement (taux d'activité...), de macroéconomie (croissance, emploi...) ou de législation (réglementation des pensions...).

Il serait totalement présomptueux d'attribuer une valeur prévisionnelle aux perspectives du système MALTESE, compte tenu de la vocation exploratoire de ce type d'exercices. Ces simulations consistent à soumettre les mécanismes actuels (comportements, réglementations) à certaines hypothèses, afin de localiser les problèmes futurs et d'identifier les marges de manoeuvre et d'incertitudes.

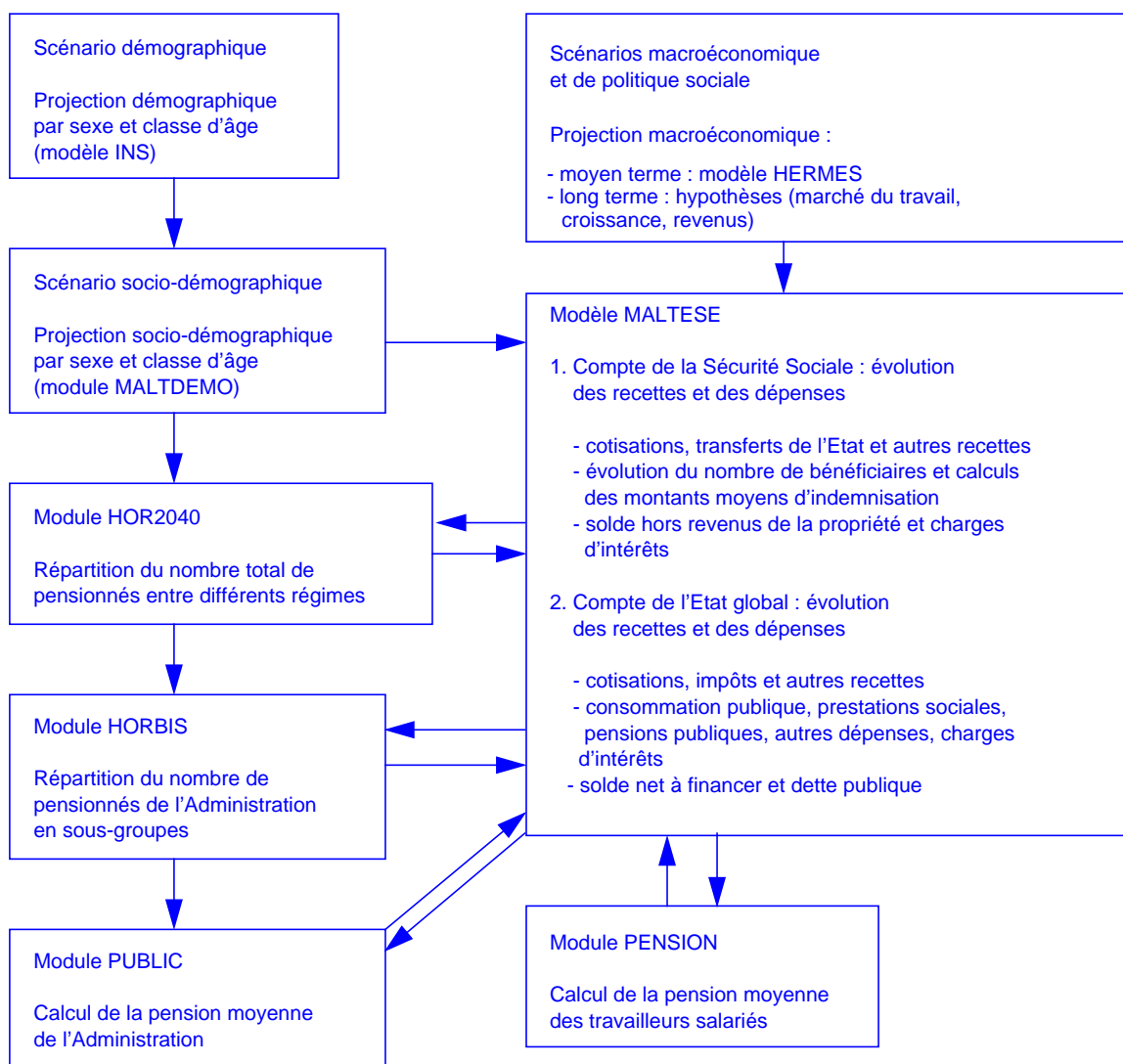
Brève description du système MALTESE

MALTESE désigne un *système de modèles interdépendants*, divers modèles périphériques fournissant des données indispensables au “noyau central” MALTESE (voir la figure 1).

Ce système peut être présenté comme une structure d'identités qui génèrent les déterminants essentiels de l'évolution à long terme des *recettes et dépenses de la sécurité sociale*, selon des scénarios donnés.

Du côté des recettes, il s'agit essentiellement des assiettes des cotisations, des taux (implicites) de cotisations et des transferts du Pouvoir fédéral. Du côté des dépenses, on retrouve principalement l'évolution du nombre de bénéficiaires dans les diverses branches et du montant moyen des indemnités de ces bénéficiaires.

FIGURE 1 Les différentes composantes du système MALTESE



Le nombre de bénéficiaires résulte de l'interaction des scénarios démographiques (*projections démographiques de l'I.N.S.*), socio-démographiques (module MALTDEMO) et macroéconomiques, ainsi que des modules de répartition des pensionnés par régime (HOR2040 et HORBIS).

Le module MALTDEMO répartit la population démographique entre diverses catégories socio-démographiques pertinentes pour MALTESE: la population active, la population scolaire, la population pensionnée.... Cette division est réalisée par sexe et classe d'âge, assurant la cohérence démographique de l'ensemble, sur base de données observées de l'Enquête sur les Forces de Travail et de projections raisonnées pour le futur.

Le nombre total de pensionnés (fourni par MALTDEMO) est subdivisé entre différents régimes de pension (salarié, indépendant, administrations publiques, enseignement et entreprises publiques) grâce au *module HOR2040* qui tient compte de l'historique de la répartition de l'emploi.

Le *module HORBIS* répartit ensuite le nombre de pensionnés des administrations publiques en divers sous-groupes également selon le partage historique de l'emploi.

Les *montants moyens d'indemnisation* sont calculés, branche par branche et régime par régime, en se basant sur les éléments essentiels des mécanismes qui entrent en jeu:

- le salaire de référence pour les nouveaux bénéficiaires;
- le taux de croissance des indemnités versées aux anciens bénéficiaires;
- la proportion de bénéficiaires atteignant le plafond d'indemnisation;
- la proportion de nouveaux bénéficiaires.

En principe ces montants moyens d'allocations sociales sont calculés au sein du modèle central MALTESE. Néanmoins la complexité et l'importance du calcul de la pension moyenne du régime général des travailleurs salariés et de l'administration (hors armée et gendarmerie) ont suscité et justifié le développement de deux modèles: les modèles PENSION et PUBLIC.

Le *module PENSION* calcule, sur base des flux de pensionnés, la pension des travailleurs du régime salarié privé. Pour les nouvelles pensions, il tient compte de l'évolution historique des salaires plafonnés (avec une distribution des salaires par sexe et par statut professionnel, ouvrier ou employé), de l'emploi (y compris de l'impact du travail à temps partiel), des périodes assimilées, ainsi que des taux d'activité féminins qui définissent leur profil de carrière et donc leur comportement de pensionnement. L'évolution de la pension en fonction de l'âge du pensionné est déterminée par la liaison au bien-être. Ainsi défini, ce modèle permet une analyse fine de la sensibilité de l'évolution de la pension à trois facteurs déterminants: le remplacement croissant des pensions au taux ménage par deux pensions d'isolés, l'effet de frein du plafond salarial sur la croissance des nouvelles pensions et enfin, la dévalorisation des pensions anciennes par rapport aux plus récentes suite au décrochage de l'adaptation au bien-être vis-à-vis de la hausse salariale. A noter que certains avantages particuliers sont identifiés à part, sur base d'une méthodologie propre qui en simule le mode de calcul réel: le pécule de vacances, les rentes et les pensions d'Outre-mer.

Le *module PUBLIC* estime, également sur base des flux de pensionnés, la pension moyenne des fonctionnaires de l'Administration. Pour les nouvelles pensions, il tient compte de l'évolution des salaires de la fin de la carrière ainsi que de la répartition entre les différents niveaux propres au statut des fonctionnaires. Les autres pensions sont adaptées en fonction des hausses salariales (péréquation) accordées dans le cadre de la Révision Générale des barèmes et des Programmes sociaux, à l'exclusion des mouvements de salaire moyen attribuables aux glissements entre les niveaux. La ventilation des pensionnés par année d'âge (de 60 à 99 ans) permet au module PUBLIC d'analyser la tension entre les "nouvelles" et les "anciennes" pensions et de suivre l'évolution dans le temps de la pension moyenne.

L'évolution des comptes de la Sécurité sociale est située dans le contexte général des finances de l'ensemble des Administrations publiques. MALTESE comprend un *module de finances publiques* fonctionnant sur base des flux financiers de la sécurité sociale, de l'évolution des salaires et traitements publics, des dépenses de pensions de l'Etat et autres prestations sociales et d'hypothèses pour les autres composantes (impôts, taux d'intérêt).

La combinaison des divers scénarios définit entièrement l'optique des revenus du PIB, fournissant la croissance économique.

3. Les perspectives 1996-2050: une projection de référence

A. Une nouvelle projection de référence

Depuis novembre 1995, le Bureau fédéral du Plan a procédé à de nombreux travaux relatifs aux perspectives de long terme de la Sécurité sociale.

En réponse à une demande de Monsieur le Ministre des Pensions Marcel COLLA, de nouvelles perspectives 1996-2050 étaient disponibles en juillet 1996, accompagnées de diverses variantes macroéconomiques et de politique sociale. Elles furent présentées notamment au 12^{ème} Congrès des Economistes Belges de langue française¹.

Dans une seconde phase, le Bureau fédéral du Plan s'est attelé à y intégrer les nouvelles perspectives démographiques 1995-2050 diffusées en octobre 1996², la réforme des pensions des travailleurs salariés et indépendants³ effective au 1^{er} juillet 1997, une nouvelle politique sociale pour les allocataires sociaux, ainsi que les données les plus récentes relatives au contexte macroéconomique et budgétaire de 1996 et 1997 (perspectives de moyen terme du modèle HERMES réalisées au mois d'avril 1997⁴).

L'ensemble de ces modifications est incorporé dans la projection de référence 1996-2050 commentée ci-après.

Le chapitre 5 présentera diverses variantes macroéconomiques et de politique sociale. Il n'a pas été possible, dans le cadre de la présente publication, de réaliser des variantes portant sur le scénario démographique.

B. Scénario et résultats démographiques

1. Le scénario

Le tableau 1 présente les hypothèses de base du scénario central des nouvelles perspectives démographiques 1995-2050, réalisées conjointement par l'I.N.S. et le Bureau fédéral du Plan.

Les hypothèses se rapportent à trois domaines: la fécondité, l'espérance de vie ou mortalité et les migrations internes et externes. Elles se caractérisent par une dimi-

-
1. Fasquelle N., Weemaes S., Les perspectives financières de long terme de la protection sociale, Contribution au 12^{ème} Congrès des Economistes Belges de langue française, Commission 2, Bruxelles, 28 et 29 novembre 1996.
 2. - Institut National de Statistique, Bureau fédéral du Plan, Perspectives de population 1995-2050.
- Cfr. Lambrecht M., "Le vieillissement démographique", Planning Paper, 1997.
 3. - Cfr. Festjens M.-J., "La réforme des pensions", Planning Paper, 1997.
- Il s'est avéré impossible de tenir compte des effets de la réforme dans le régime du revenu garanti pour des raisons techniques. Notons que cette réforme du revenu garanti ne devrait pas modifier les perspectives financières de l'ensemble des Administrations publiques (glissement des dépenses de revenu garanti vers les dépenses de minimex).
 4. Bureau fédéral du Plan, Perspectives économiques 1997-2001, avril 1997

nution du taux de fécondité, un allongement de l'espérance de vie et un solde migratoire positif mais décroissant.

TABLEAU 1 Scénario central des perspectives démographiques 1995-2050: Hypothèses

	1995	2010	2050
<i>Taux de fécondité</i>			
- Approche longitudinale	1.85 enfant/F	1.75 enfant/F.	1.75 enfant/F.
- Approche transversale	1.55 enfant/F	1.75 enfant/F.	1.75 enfant/F.
<i>Espérance de vie à la naissance</i>			
- Hommes	73.7 ans	->	82.1 ans
- Femmes	80.5 ans	->	88.1 ans
<i>Migrations</i>			
- Solde migratoire	+13.379	solde évoluant de +10.638 en 1996 à +2.897 en 2050	

Source: I.N.S. - B.f.P., Perspectives de population 1995-2050.

Le choix de ces hypothèses est expliqué dans une autre étude⁵ qui présente également les résultats démographiques de manière détaillée. Nous nous limitons ci-dessous aux résultats démographiques influençant fondamentalement les comptes de la Sécurité sociale et de l'Etat.

2. Les résultats

TABLEAU 2 Résultats des perspectives de population 1995-2050
(en millions de personnes, sauf indication contraire)

	1995	2000	2010	2030	2050
<i>Population totale</i>					
- perspectives 1995-2050	10.137	10.238	10.330	10.301	9.992
- perspectives 1992-2050	10.130	10.268	10.435	10.581	10.341
<i>Grands groupes d'âge</i>					
- 0-19 ans	2.438	2.424	2.341	2.200	2.074
- 20-59 ans	5.533	5.576	5.565	5.012	4.744
- 60 ans et plus	2.166	2.237	2.423	3.089	3.173
<i>En pour cent de la population totale</i>					
- 0-19 ans	24	24	23	21	21
- 20-59 ans	55	54	54	49	47
- 60 ans et plus	21	22	23	30	32
- Total	100	100	100	100	100
<i>Coefficient de dépendance totale</i>					
((0-19)+(60 et +))/(20-59)	83	84	86	106	111
<i>Coefficient de dépendance des âgés</i>					
(60 et +)/(20-59)	39	40	44	62	67
<i>Intensité du vieillissement</i>					
(80 et +)/(60 et +)	18	16	21	21	31

Source: I.N.S. - B.f.P., Perspectives de population 1995-2050.
I.N.S. - B.P., Perspectives de population 1992-2050.

5. Lambrecht M., "Le vieillissement démographique", Planning Paper, 1997

Population totale

La population totale augmente à moyen terme: elle s'accroît de 101.000 personnes entre 1995 et 2000. A l'horizon 2010, 92.000 unités s'ajoutent encore. Une diminution de 29.000 personnes se produit pendant les 20 années suivantes, puis la population baisse fortement de 309.000 unités entre 2030 et 2050.

Les récentes perspectives démographiques présentent donc une population inférieure à celle des perspectives 1992-2050⁶, surtout en raison d'une hypothèse plus faible de fécondité, et d'une correction dans la structure d'âge des migrants.

Groupes d'âge

En analysant l'évolution des grands groupes d'âge, on constate une diminution de la population jeune et un accroissement de la population âgée. Le vieillissement de la population apparaît clairement lorsque ces groupes d'âge sont rapportés à la population totale: les jeunes ne représentent plus que 21 pour cent de la population en 2050 contre 24 pour cent actuellement; la proportion des personnes d'âge actif passe de 55 pour cent en 1995 à 47 pour cent en fin de période de projection; et le poids de la population plus âgée (60 ans et plus) augmente jusqu'à 32 pour cent à long terme contre 21 pour cent en 1995.

Coefficients de dépendance

L'évolution des coefficients de dépendance est encore plus marquante: l'ensemble des personnes jeunes et âgées sera plus important que le nombre de personnes dont ils dépendent financièrement (la population d'âge actif). La hausse de ce coefficient de dépendance est entièrement due au nombre croissant d'âgés tandis que le nombre de jeunes diminue.

Le coefficient de dépendance des âgés passe de 39 pour cent en 1995 à 67 pour cent en 2050. L'intensité du vieillissement, mesuré par la part des 80 ans et plus parmi le groupe des 60 ans et plus, est encore plus éloquente: 18 pour cent en 1995 et 31 pour cent en 2050.

Ces chiffres mettent en évidence la tendance de notre société au vieillissement (et le recul de sa composante "jeune").

C. Scénario et résultats socio-démographiques

1. Le scénario

Le scénario socio-démographique est issu du module MALTDEMO qui permet d'obtenir les taux rapportant les effectifs des différentes catégories socio-démographiques aux effectifs démographiques, par sexe et classe d'âge quinquennale.

Des informations plus précises se rapportant au module MALTDEMO (sources, méthodologie) se trouvent dans l'annexe 2.

La *projection des taux* constitue l'apport particulier du module MALTDEMO. Elle contient toutes les hypothèses et comportements qui sont apparus les plus plausibles, dans un contexte institutionnel et législatif inchangé. Étant donné l'horizon très lointain, on ne peut naturellement parler de prévision; il s'agit d'un scénario qui résume les évolutions probables en la matière.

Ceci ne signifie pas que les comportements des individus soient figés. L'âge légal de la scolarité obligatoire n'explique pas la croissance de la population scolaire âgée de plus de 20 ans. L'extrapolation de ces divers taux se fonde sur les évolutions enregistrées dans le passé, les comparaisons internationales des taux d'activité, le phénomène de cohorte, des hypothèses sur les taux de scolarité, d'invalidité..., des changements de législation récents influençant certains taux.

6. I.N.S., Bureau du Plan, "Perspectives de population 1992-2050".

Les différentes *catégories socio-démographiques* sont les suivantes:

- la population active
- la population scolaire
- la population invalide
- la population s'occupant de son propre ménage
- la population pensionnée dont
- la population prépensionnée
- autre population inactive.

Le tableau 3 résume les hypothèses de base du scénario socio-démographique de long terme.

TABLEAU 3 Scénario socio-démographique de long terme

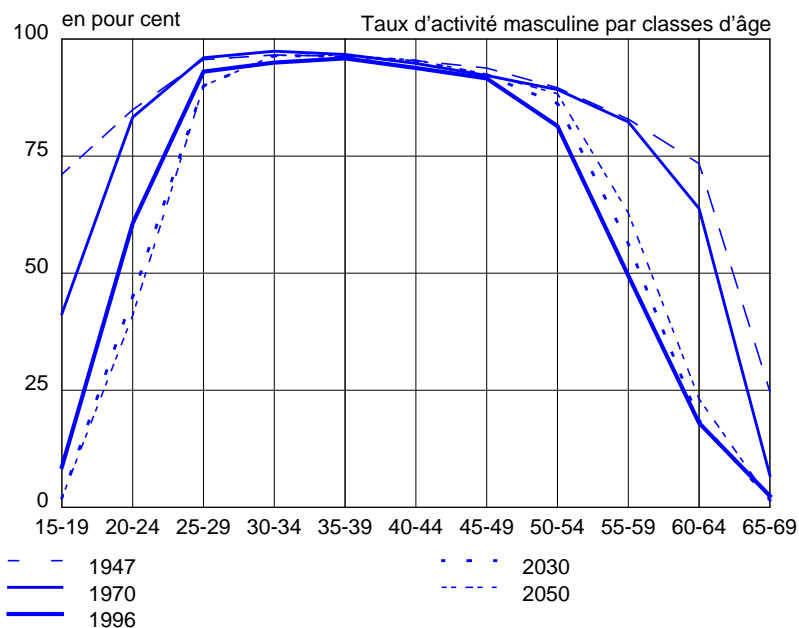
Taux masculins	
de 15 à 24 ans	diminution des taux d'activité suite à une augmentation de la scolarisation
de 25 à 49 ans	relative stabilité des taux d'activité
de 50 à 64 ans	hausse des taux d'activité, baisse des taux de pensionnement
de 65 à 99 ans	stabilité des différents taux
Taux féminins	
de 15 à 24 ans	diminution des taux d'activité suite à une augmentation de la scolarisation
de 25 à 49 ans	accroissements importants des taux d'activité, réduction du taux des femmes s'occupant de leur propre ménage
de 50 à 59 ans	augmentations importantes des taux d'activité, baisses du taux de pensionnement et du taux des femmes s'occupant de leur propre ménage
de 60 à 64 ans	accroissement du taux d'activité et baisse du taux de pensionnement (réforme des pensions)
de 65 à 99 ans	hausse du taux de pensionnement, baisse du taux des femmes s'occupant de leur propre ménage

Source: B.f.P., projection de référence MALTDEMO.

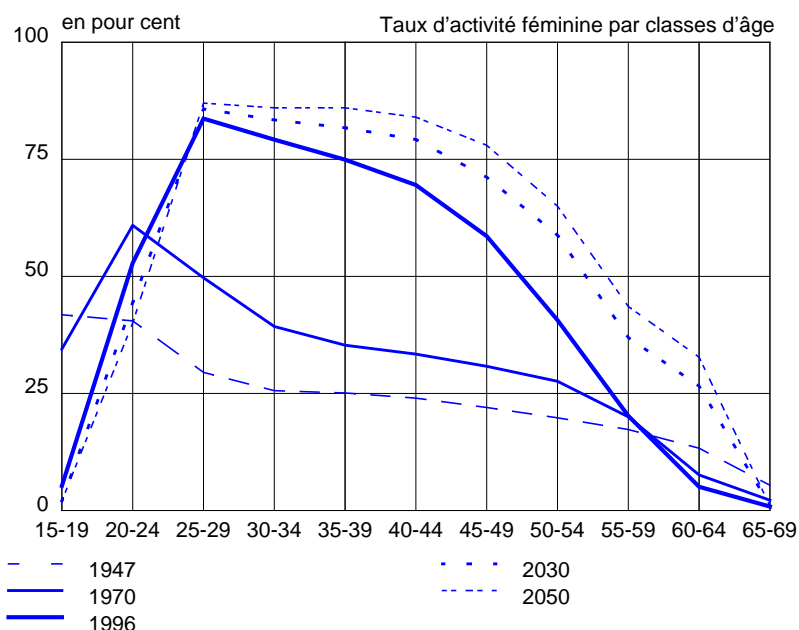
La figure 2 représente les traditionnelles courbes d'activité par sexe et classes d'âge évoluant sur un siècle.

FIGURE 2

Courbes d'activité



Courbe d'activité



Source: I.N.S. pour les observations, B.f.P.: projection de référence MALTDEMO.

Les *niveaux* des différentes catégories socio-démographiques sont ensuite obtenus par l'application de la projection des taux aux perspectives 1995-2050 de la population démographique, par sexe et classe d'âge.

Le module MALTDEMO assure ainsi la *cohérence démographique* du système MALTESE: la somme de toutes les catégories socio-démographiques permet de retrouver la population démographique totale, non seulement globalement, mais également par sexe et pour chaque classe d'âge. Selon ce concept dit "démographique", une personne est comptabilisée une seule fois dans une seule catégorie.

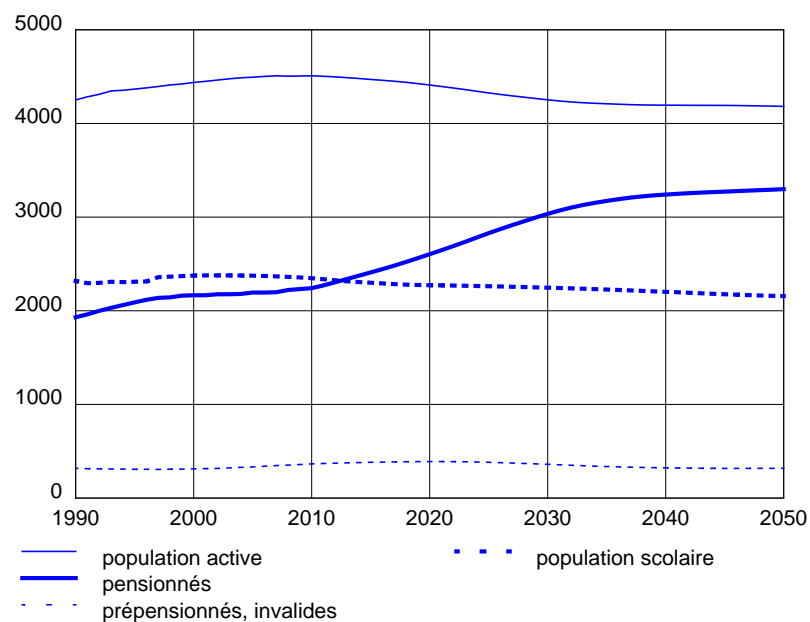
Ces niveaux démographiques ne correspondent pas aux statistiques largement diffusées par les organismes compétents, dits *niveaux "comptables"*. Suivant le concept comptable, une personne peut être recensée dans plusieurs catégories à la fois, ou même plusieurs fois dans une même catégorie. Utilisés lors de l'élaboration du compte de la Sécurité sociale, ces niveaux comptables tiennent compte, en projection, à la fois des tendances socio-démographiques, de l'évolution récente des carrières mixtes et de l'évolution du nombre de bénéficiaires non-résidents.

2. Les résultats

La figure présente l'évolution jusqu'en 2050 des principales catégories socio-économiques⁷ issues du module MALTDEMO.

FIGURE 3

Catégories socio-économiques (*1000) - Concept comptable



Source: B.f.P., projection de référence MALTESE.

Population active

La population active continue d'augmenter jusqu'aux environs de 2010, puis se réduit fortement entre 2010 et 2030, pour ensuite diminuer beaucoup plus lentement jusqu'en 2050. Elle perdrait ainsi 185000 unités entre 1995 et 2050 (mais 327000 unités entre 2010 et 2050).

La décomposition par sexe de l'évolution de la population active apporte un éclairage quelque peu différent. La population active masculine ne cesse de baisser entre 1995 et 2050, alors que la population active féminine est relativement stable. Elle augmente même de 1995 à 2010, en raison des accroissements projetés des taux d'activité féminins. L'activité féminine permet ainsi de limiter la réduction de la population active totale.

Pensionnés

La génération du baby-boom de l'après-guerre, qui s'est présentée sur le marché du travail à partir du milieu des années soixante, atteindra l'âge de la retraite aux environs de 2010. En outre, davantage de femmes demanderont leur propre pension de retraite en raison de taux d'activité féminins croissants. Dans le régime des pensions des salariés, cette évolution se traduira par le remplacement d'une pension au taux ménage (pension ouverte par l'homme au taux de 75 pour cent) par deux pen-

7. Exprimées en termes comptables.

sions aux taux isolé (l'homme et la femme possèdent chacun leur pension au taux de 60 pour cent), contribuant à une augmentation du nombre de pensionnés.

L'allongement de l'espérance de vie explique également l'accroissement continu de la catégorie des pensionnés. Il y aura trois millions de pensionnés en 2030 par rapport à deux millions actuellement.

Invalides, prépensionnés

Le nombre d'invalides et de prépensionnés augmente de 307.000 personnes en 1995 à 390.000 en 2020. Ce nombre de bénéficiaires diminue ensuite jusqu'à 360.000 en 2030, et se réduit encore par la suite pour atteindre 318.000 unités en 2050.

Population scolaire

La population scolaire connaît un bref accroissement jusqu'à la fin du siècle (elle s'élève à 2.378.000 personnes en 2001). Le nombre d'étudiants diminue ensuite jusqu'à 2.157.000 à la fin de la période de simulation, en raison de la baisse de fécondité.

D. Environnement macroéconomique, politiques sociale et budgétaire: scénarios et résultats

1. Scénarios

a. Scénario macro-économique

Le scénario macroéconomique (tableau 4) fournit une évolution de long terme en ce qui concerne la productivité, les salaires, l'emploi, le taux de chômage minimum et le taux d'intérêt.

TABLEAU 4 Scénario macroéconomique

	1996-2001	2002-2050 Simulation de référence
<i>Emploi</i>		
- Secteur privé	Modèle HERMES (avril 1997)	0 pour cent / an
- Secteur public		
dont entreprises publiques		0 pour cent / an
dont enseignement		croissance de la population scolaire
dont autres		croissance de la population active
<i>Taux de chômage minimum</i>		
<i>Taux d'intérêt réel de long terme</i>		4 pour cent
<i>Productivité par emploi et salaire annuel</i>		2.25 pour cent

Source: B.f.P., projection de référence MALTESE.

A moyen terme (1996-2001), les principales variables macroéconomiques sont reprises des "Perspectives économiques 1997-2001" d'avril 1997. Pour les années suivantes, le scénario macroéconomique est déterminé au moyen d'hypothèses.

Les hypothèses se rapportant à la croissance et l'emploi sont basées sur l'évolution historique de long terme, et font appel à des données rassemblées par Maddison et complétées par des informations des Comptes Nationaux belges (voir tableau ci-dessous).

TABLEAU 5 Taux de croissance annuels moyens de long terme, en pour cent, pour l'ensemble de l'économie belge

	PIB	Emploi	Productivité
1913-1938	0.90	-0.07	0.97
1938-1950	1.29	0.06	1.24
1950-1973	4.12	0.60	3.49
1973-1994	2.00	0.00	2.00
1913-1950	1.03	-0.03	1.06
1950-1994	3.09	0.31	2.77
1820-1913	2.37	n.d.	n.d.
1913-1994	2.15	0.15	1.99
1820-1994	2.27	n.d.	n.d.

Source: Banque de données d'Angus Maddison; I.N.S. - Comptes nationaux belges - Calculs Bureau fédéral du Plan

Croissance

Entre 1820 et 1994, la plus longue période observée, le niveau de l'activité économique en Belgique a augmenté annuellement de 2.27 pour cent en moyenne, ce qui corrobore l'hypothèse d'une croissance économique future de 2.25 pour cent. La croissance a cependant connu de nombreuses fluctuations pendant une aussi longue période. D'énormes différences apparaissent déjà dans la croissance économique belge pendant les cinquante dernières années: on note une croissance de 4.12 pour cent entre 1950 et 1973, contre 2.00 pour cent entre 1973 et 1994.

Emploi

Entre 1913 et 1994, l'emploi a augmenté de 0.15 pour cent par an et la productivité de 2 pour cent. Pendant cette période, l'accroissement de l'emploi provient principalement d'une croissance importante, pendant les années cinquante et soixante, de 0.6 pour cent en moyenne par an. Au cours des autres années de la période 1913-1994, la croissance de l'emploi a fluctué autour de 0 pour cent. Une hypothèse prudente d'emploi stagnant dans le secteur privé (travailleurs salariés et indépendants) a été retenue en raison de l'incertitude entourant ce type de scénario de long terme.

Productivité et salaires

L'augmentation de la productivité par emploi a enregistré un renversement de tendance: l'accroissement le plus élevé de productivité a été mesuré dans les années soixante avec 4.8 pour cent; il a ensuite diminué jusqu'à 3 pour cent dans les années septante, pour fluctuer autour de 2 pour cent pendant la dernière décennie.

Dans le scénario macroéconomique, la croissance réelle de la productivité par emploi est de 2.25 pour cent par an. L'évolution des salaires suit celle de la productivité, conformément à une répartition constante de la valeur ajoutée entre revenus du travail et du capital.

Taux d'intérêt

Le choix d'un niveau de 4 pour cent pour le taux d'intérêt réel de long terme belge est basé d'une part sur des données belges relatives aux trente dernières années et d'autre part sur les projections de moyen terme de la Commission européenne.

Bien que ne faisant pas office de prévision, l'estimation du différentiel entre le taux d'intérêt réel de long terme et la croissance du PIB sur longue période peut apporter quelque information. Sur base des données du modèle HERMES de 1971 à 2001, ce différentiel serait de 1.77 points de pour cent, corroborant le différentiel de 1.75 points de pour cent, induit par un taux d'intérêt de 4 pour cent et un taux de croissance du PIB de 2.25 pour cent.

En outre la Commission européenne⁸ retient, dans ses projections à moyen terme, un taux d'intérêt réel de long terme de 3.9 pour cent pour la Belgique en l'an 2001. Notons qu'en moyenne sur la période 1996-2001, la Belgique enregistre d'après ces projections un taux d'intérêt réel de long terme de 3.8 pour cent.

b. Scénario de politique sociale

Le scénario de politique sociale décrit les hypothèses en matière d'adaptation au bien-être des allocations sociales et d'évolution des plafonds salariaux (tableau 6).

TABLEAU 6 Scénario de politique sociale
(Taux de croissance annuels en termes réels)

	1996-2001	2002-2050
		Simulation de référence
<i>Adaptation au bien-être des allocations sociales</i>		
<i>Régime des pensions salariales</i>		
- plafond salarial à partir de 1999	Modèle HERMES (avril 1997)	1.75 pour cent
- adaptation au bien-être de la pension à partir de 2000		0.5 pour cent
<i>Chômage, prépension et invalidité</i>		
- plafond salarial à partir de 2002		1.75 pour cent
- adaptation au bien-être à partir de 2002		0.5 pour cent
<i>Allocations familiales et parties forfaitaires des pensions des indépendants et du revenu garanti.</i>		
- adaptation au bien-être à partir de 2002		1 pour cent

Source: B.f.P., projection de référence MALTESE.

Dans les *anciennes perspectives de long terme*⁹, le découplage entre l'adaptation au bien-être et l'évolution des salaires s'élevait à 1.25 pour cent. On se basait alors sur une comparaison entre l'évolution des salaires et de l'adaptation au bien-être, dans la branche pension, sur la période 1969-1992 (respectivement 3.6 pour cent et 2.3 pour cent de taux de croissance annuelle moyenne réelle, soit un découplage de 1.3 pour cent). Cette liaison au bien-être, instaurée pour les pensions en 1969, avait été étendue aux autres prestations sociales à partir de 1973.

La *réforme des pensions* comporte un volet sur les augmentations du plafond salarial et les adaptations au bien-être qui contredit l'hypothèse d'un découplage de 1.25 pour cent. D'une part, il est prévu que le plafond salarial, lors du calcul de la pension de retraite, sera augmenté tous les deux ans sur base de la marge des hausses de salaire réel; d'autre part on indique la possibilité d'attribuer une adaptation au bien-être aux pensionnés, de manière sélective, par un arrêté royal délibéré en Conseil des Ministres.

Le scénario de politique sociale se base sur ce texte pour fixer la hausse du plafond salarial à 1.75 pour cent par an, non seulement pour les pensions, mais aussi pour les autres revenus de remplacement. Ce pourcentage est obtenu en diminuant l'accroissement annuel moyen des salaires de 2.25 pour cent d'un wage-drift de 0.5 pour cent. L'adaptation globale au bien-être est par hypothèse de 0.5 pour cent par an.

Les hypothèses du scénario de politique sociale vont à l'encontre de la politique qui a été menée ces quinze dernières années; plus aucune adaptation au bien-être (ni relèvement des plafonds) n'a en effet été accordée pendant cette période, au-delà de

8. European Commission, Medium term projections 1997-2001, septembre 1997.

9. Fasquelle N., Weemaes S., Les perspectives financières de long terme de la protection sociale, Contribution au 12ème Congrès des Economistes Belges de langue française, Commission 2, Bruxelles, 28 et 29 novembre 1996.

l'indexation au coût de la vie, excepté une adaptation au bien-être sélective et limitée dans les pensions et les suppléments d'ancienneté dans le chômage, au début des années nonante. La poursuite d'une telle politique aurait conduit progressivement à une quasi-forfaitarisation des allocations, à un niveau de plus en plus faible par rapport aux salaires, ce qui posait d'évidence un problème d'acceptabilité politique.

Les *allocations forfaitaires* (telles que les allocations familiales, certaines pensions des indépendants et du revenu garanti) bénéficient d'une adaptation annuelle au bien-être de 1 pour cent.

Par définition, une allocation forfaitaire n'est pas concernée par une quelconque évolution des plafonds salariaux. Mais une adaptation au bien-être de 0.5 pour cent seulement entraînerait une dégradation très importante de ce type de revenu de remplacement par rapport au salaire moyen. D'autre part lui attribuer une adaptation au bien-être de 1.75 pour cent (égale à l'évolution des plafonds dans les autres régimes) serait d'une inégalité marquante par rapport aux autres allocations qui ne reçoivent qu'une adaptation au bien-être de 0.5 pour cent. Dans ce contexte, l'hypothèse d'une adaptation au bien-être de 1 pour cent a été adoptée.

c. Scénario de politique budgétaire

Le scénario de politique budgétaire fournit les hypothèses se rapportant aux revenus de la Sécurité sociale et de l'Etat, et aux dépenses primaires (en dehors de la consommation publique et des transferts sociaux). Il décrit également la politique menée en matière de solde budgétaire.

TABLEAU 7 Scénario de politique budgétaire

	1996-2001	2002-2050
		Simulation de référence
Taux de cotisation	Modèle HERMES (avril 1997)	} Taux constant de 2001
Pression fiscale		
Transferts de l'Etat central vers la Sécurité sociale		Evolution parallèle au volume des cotisations
Financement alternatif		} Evolution parallèle au PIB
Dépenses primaires excepté la consommation publique et les transferts sociaux		
Solde budgétaire		
- avant d'atteindre l'équilibre budgétaire		Législation constante et politique inchangée
- à partir de l'équilibre budgétaire		Politique de solde nul

Source: B.f.P., projection de référence MALTESE.

Taux de cotisation et pression fiscale

Les hypothèses de politique budgétaire ont trait d'une part aux taux de cotisation et à la pression fiscale qui demeurent constants en pour cent du PIB à partir de 2002.

Transferts et dépenses primaires

D'autre part on a supposé que les transferts de l'Etat central à la Sécurité sociale évolueraient parallèlement au volume des cotisations, alors que les dépenses primaires (hormis la consommation publique et les transferts sociaux) suivraient l'évolution du PIB, de même que le financement alternatif.

Solde budgétaire

Jusqu'à présent, les perspectives MALTESE supposaient une politique inchangée pour les dépenses et les recettes de l'Etat. Cette hypothèse impliquait l'apparition de surplus dans le compte de l'Etat.

Afin de tenir compte d'une certaine stratégie de long terme, en matière de solde budgétaire, on a introduit l'hypothèse d'une politique de solde nul dès que l'équilibre budgétaire est atteint (contrairement aux exercices précédents de MALTESE). Dans un tel scénario, la marge de manoeuvre budgétaire est définie comme la différence entre le solde primaire à politique inchangée et le solde primaire

correspondant à un équilibre budgétaire structurel. La stabilisation du solde budgétaire implique que la dette n'augmente plus en milliards de francs courants, mais diminue par rapport au PIB supposé croissant.

En simulant une telle politique d'assainissement, l'évolution du déficit, des charges d'intérêts et de la dette publique acquièrent une plus grande valeur prédictive. En outre, ce scénario rejoint la politique budgétaire belge menée dans le cadre de l'Union Economique et Monétaire. L'obtention d'un équilibre budgétaire répond en même temps au Pacte Européen de Croissance et Stabilité.

2. Les résultats

a. Les résultats macroéconomiques

Le tableau ci-dessous présente quelques grandeurs macroéconomiques, résultant du scénario macroéconomique.

TABLEAU 8 Résultats macroéconomiques

	1995	2000	2010	2030	2050
PIB par habitant (en indices)	100	108	134	210	338
PIB par emploi (en indices)	100	107	133	210	327
Population (en indices)	100	101	102	102	99
Emploi (en indices)	100	102	103	102	101
PIB (en indices)	100	110	137	214	333
Taux de chômage (en pour cent de la population active)	14.4	13.8	14.8	10.3	9.2

Source: B.f.P, projection de référence MALTESE.

Le produit intérieur brut

Le *produit intérieur brut par habitant* est 3.4 fois plus élevé en 2050 qu'en 1995. Cette augmentation correspond pratiquement à la croissance économique (le PIB est multiplié par 3.3); en effet, la population se stabilise quasiment sur toute la période, et diminue même légèrement en fin de période de simulation.

Le *PIB par emploi* enregistre un coefficient multiplicateur presque identique de 3.3. La hausse provient aussi uniquement de la croissance du PIB, puisque l'emploi dans le secteur privé stagne, et que l'emploi dans l'enseignement et l'administration suit respectivement, d'après le scénario macroéconomique, la population scolaire et la population active qui diminuent à long terme.

Cette croissance du PIB par habitant ou par emploi reflète un triplement du niveau de vie entre 1995 et 2050.

Le taux de chômage

Le taux de chômage diminue lentement de 14.4 pour cent en 1995 à 13.8 pour cent¹⁰ en 2000, suite à une légère reprise de l'emploi d'ici la fin de ce siècle. L'augmentation de l'emploi ne se traduit pas entièrement en une baisse du chômage, car la population active s'accroît encore pendant cette période.

Ce n'est qu'à partir de 2010 que la génération importante du baby-boom de l'après-guerre (qui commence alors à atteindre l'âge de la pension) est remplacée par une moindre population active. A partir de 2010, la forte baisse de la population active permet une diminution du taux de chômage qui passe de 14.8 pour cent en 2010 à 10.3 pour cent en 2030 et 9.2 pour cent en 2050. Le taux de chômage incompressible de 5 pour cent n'est pas atteint dans ce scénario macroéconomique.

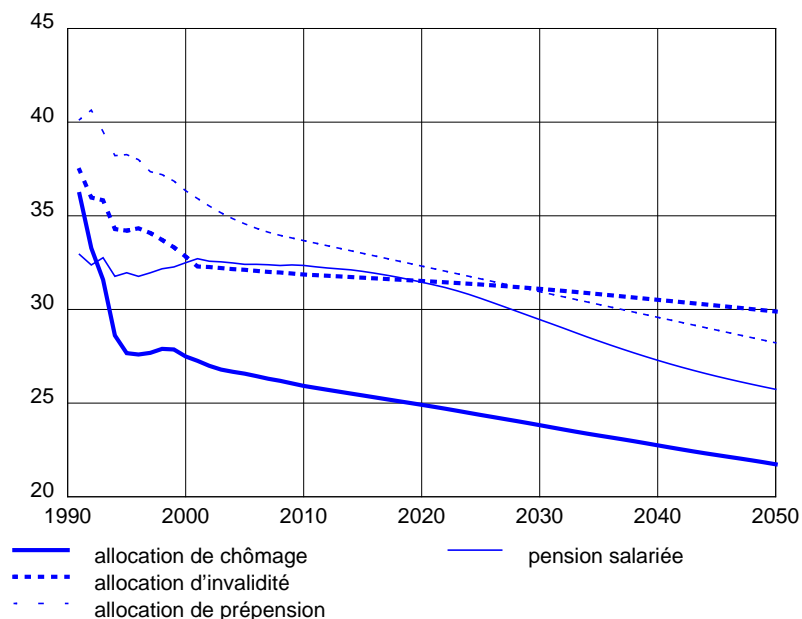
10. Définition B.f.P. du taux de chômage - Voir annexe 1. Il n'a pas été possible, dans une perspective de long terme, de traduire ces évolutions en termes de taux de chômage selon d'autres définitions.

b. Résultats en matière de revenus de remplacement moyens

La figure 4 présente quelques allocations sociales moyennes en pour cent du salaire moyen brut d'un travailleur salarié. Par hypothèse (cfr. scénario macroéconomique), les revenus du travail s'accroissent de 2.25 pour cent par an en moyenne (en termes réels). L'évolution des revenus de remplacement moyens est, entre autres, déterminée par les hypothèses relatives à l'adaptation au bien-être et aux plafonds salariaux. Rappelons que le plafond salarial croît de 1.75 pour cent par an (à partir de 1999 pour les pensions, à partir de 2002 pour les autres revenus de remplacement), impliquant un décrochage de 0.5 pour cent avec l'évolution des salaires. L'adaptation au bien-être est de 0.5 pour cent à partir de 2002, soit un décrochage de 1.75 pour cent.

Le caractère modeste de ces taux de décrochage, par rapport à la politique suivie en la matière, pendant les quinze dernières années, a déjà été souligné.

FIGURE 4

Allocations sociales moyennes dans le régime salarié par rapport au salaire moyen brut

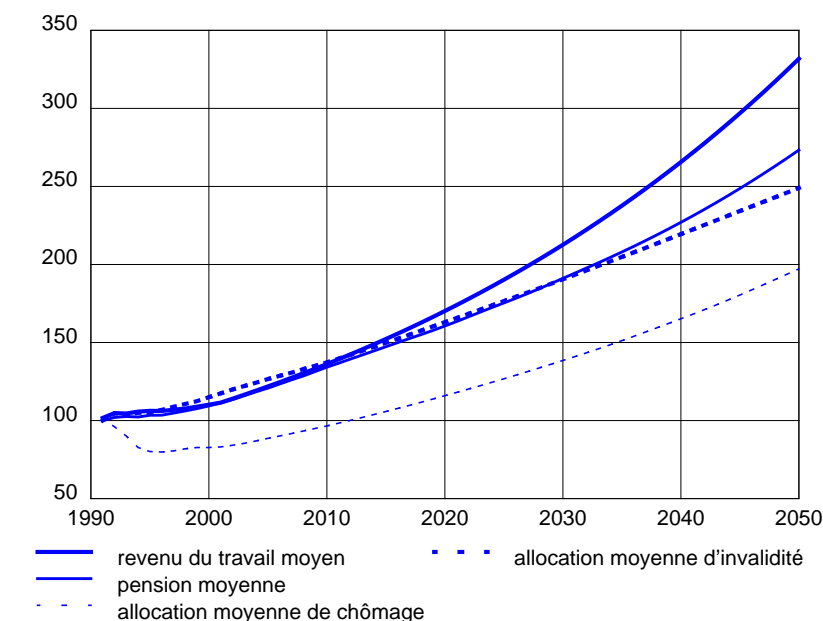
Source: B.f.P. projection de référence MALTESE.

La figure 4 illustre la dégradation considérable des allocations moyennes par rapport au salaire moyen brut. L'importante diminution dans les années nonante est surtout due à la non-adaptation au bien-être, ainsi qu'aux mesures d'économie prises par le gouvernement. L'allocation de chômage moyenne perd le plus de terrain par rapport au salaire moyen brut. En effet, le plafond est très bas dans ce type de prestation, ce qui explique qu'il soit atteint par une proportion croissante de chômeurs et qu'il se mue dès lors en une sorte d'"allocation de base".

En analysant la figure 4, on pourrait croire que le niveau de vie des bénéficiaires d'un revenu de remplacement recule. La figure 5 montre qu'il n'en est pas ainsi: le niveau de vie d'un pensionné triple en moyenne entre 1991 et 2050; durant la même période, l'allocation moyenne d'invalidité est multipliée par 2.5 fois et l'allocation de chômage est presque doublée. Ceci n'empêche pas le fossé entre les bénéficiaires d'un revenu de remplacement (dont le niveau de vie a augmenté) et les salariés (ou indépendants) de se creuser continuellement. Les allocataires sociaux voient leur niveau de vie progresser de façon importante, mais accumulent simultanément un déficit de bien-être de plus en plus grand, par rapport à la population occupée, ceci étant particulièrement vrai pour les chômeurs.

FIGURE 5

Revenus du travail et de remplacement, 1991 = 100



Source: B.f.P., projection de référence MALTESE.

E. Résultats en matière de dépendance

Les résultats présentés ci-avant, relatifs aux effectifs des différentes catégories socio-démographiques, à l'emploi et au chômage, ainsi qu'à l'évolution des revenus du travail et de remplacement, permettent de construire quelques coefficients de dépendance spécifiques qu'il est intéressant de comparer avec les coefficients de dépendance démographique (tableau 9).

TABLEAU 9 Des coefficients de dépendance

	1995	2000	2010	2030	2050	2030/ 1995	2050/ 1995
<i>Coefficient de dépendance des âgés</i>							
- démographique: 60-99/20-59	39	40	44	62	67	+57%	+71%
- socio-démographique: pensionnés ^a /actifs	51	52	54	75	82	+48%	+62%
- socio-économique: pensionnés/emploi	59	60	63	84	91	+42%	+52%
- financier: pensions/masse salariale	18	18	19	23	23	+30%	+28%
<i>Coefficient de dépendance des jeunes et des âgés</i>							
- démographique: ((0-19)+(60-99))/(20-59)	83	84	86	106	111	+27%	+33%
- socio-démographique: (scolaires+pensionnés)/actifs	104	105	106	128	134	+24%	+29%
- socio-économique: (scolaires+pensionnés)/emploi	121	122	124	143	147	+18%	+22%
- financier: (pensions+allocations familiales)/masse salariale	21	21	21	25	24	+18%	+15%
<i>Coefficient de dépendance total</i>							
- socio-démographique: (chômeurs+invalides + pensionnés+scolaires)/actifs	122	123	125	143	147	+17%	+21%
- socio-économique: (chômeurs+invalides+pensionnés+scolaires)/emploi	143	143	146	159	162	+12%	+14%
- financier: allocations de chômage+invalidité+familiales+pensions/masse salariale	27	27	27	29	28	+8%	+3%

a. Y compris prépensionnés.
Source: B.f.P., projection de référence MALTESE.

La comparaison de ces divers coefficients permet de capter d'abord l'impact des tendances démographiques (coefficient de dépendance démographique), ensuite l'influence des comportements sociaux (taux de scolarité, d'activité, de pensionnement...qui exercent un impact sur l'évolution des nombres de bénéficiaires) au travers du coefficient de dépendance socio-démographique. L'hypothèse macroéconomique en matière d'emploi permet de passer au coefficient de dépendance socio-économique. Enfin l'effet des scénarios macroéconomiques et de politique sociale est synthétisé par le coefficient de dépendance financier.

Le *coefficient de dépendance démographique des âgés* augmente de 71 pour cent entre 1995 et 2050, en raison d'une diminution des personnes d'âge actif et une forte croissance des personnes âgées. Mais une population active reculant moins rapidement que la population d'âge actif et un emploi globalement stable en projection induisent des hausses moins importantes des coefficients socio-démographique (+62 pour cent) et socio-économique (+52 pour cent). La traduction de ces coefficients de dépendance en termes de masses financières passe par l'évolution du rapport entre pension moyenne et niveau moyen de salaire. Comme le montrait la figure 5, ce rapport se dégrade tout au long de la période de simulation et le coefficient de dépendance financier des âgés ne s'accroîtrait finalement "que" de 28 pour cent entre 1995 et 2050.

Le tableau 9 présente également les *coefficients de dépendance des jeunes et des âgés et de l'ensemble des allocataires sociaux*. De manière générale, les accroissements de ces coefficients de dépendance sont moindres que ceux du coefficient de dépendance des âgés. En effet, d'une part les nombres de jeunes et des autres bénéficiaires de revenus de remplacement se réduisent à l'horizon 2050. D'autre part, selon le concept financier, le rapport entre allocation moyenne et salaire moyen se dégrade également (voir figure 5), amenant une hausse de seulement 3 pour cent du coefficient de dépendance financier totale.

Bien entendu, ces résultats sont très sensibles aux hypothèses retenues en matière d'emploi, de productivité et de politique sociale. La tendance du coefficient de dépendance financier préfigure l'évolution du poids des dépenses sociales, considérées en termes de PIB. Cependant, les coefficients de dépendance présentés ne font pas intervenir les dépenses de soins de santé. Ceci nous amène à étudier de plus près les résultats de l'ensemble du *compte financier de la Sécurité sociale*, exprimés par rapport au PIB.

F. Le compte de la Sécurité sociale

Le tableau 10 présente les perspectives financières de long terme des principaux agrégats du compte de la Sécurité sociale en pour cent du PIB, hors revenus de la propriété et charges d'intérêts, à prix constants de 1991.

TABEAU 10 Le compte de la Sécurité sociale (hors revenus de la propriété et charges d'intérêts)
(en pour cent du P.I.B., à prix constants 1991: simulation de référence)

	1995	2000	2010	2030	2050	2000-1995	2030-2000	2050-2030
1. Recettes	19.6	19.2	19.1	19.1	19.1	-0.5	-0.1	0.0
- Cotisations	15.1	14.5	14.5	14.5	14.5	-0.6	0.0	0.0
- Transferts de l'Etat et autres	4.6	4.7	4.6	4.6	4.6	+0.1	-0.1	0.0
2. Dépenses totales	19.7	19.1	19.3	20.4	19.7	-0.6	+1.4	-0.7
Frais de fonctionnement	0.8	0.8	0.8	0.6	0.6	-0.1	-0.1	-0.1
<i>Prestations sociales</i>	18.9	18.3	18.6	19.8	19.2	-0.6	+1.5	-0.6
- Pensions	6.6	6.6	6.5	8.4	8.1	-0.1	+1.8	-0.2
dont régime salarié	5.6	5.7	5.8	7.3	7.0	0.0	+1.7	-0.3
- Soins de santé	5.4	5.5	6.0	6.7	7.0	+0.1	+1.0	+0.4
- Indemnités AMI	1.3	1.2	1.2	1.1	1.0	-0.1	-0.1	-0.1
- Chômage	2.2	2.0	2.1	1.3	1.0	-0.2	-0.8	-0.3
- Prépension	0.7	0.6	0.7	0.7	0.5	-0.1	+0.1	-0.2
- Allocations familiales	1.8	1.6	1.5	1.0	0.7	-0.2	-0.6	-0.2
- Autres	0.9	0.8	0.8	0.8	0.8	-0.1	0.0	0.0
3. Solde (hors charges d'intérêts et revenus de la propriété)	-0.1	0.1	-0.2	-1.3	-0.6	+0.2	-1.4	+0.7

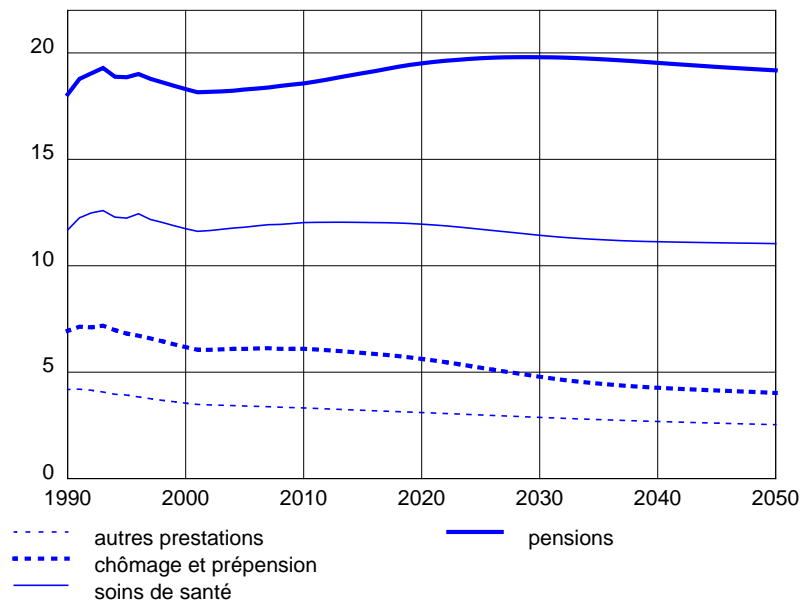
Source: B.f.P., projection de référence MALTESE.

Cette simulation de référence enregistre une *augmentation continue des prestations sociales entre 2000 et 2030*, due aux dépenses de pensions (+1.8 point de pour cent du PIB) et de soins de santé (+1.0 point de pour cent du PIB). Néanmoins cette croissance globale demeure modérée: + 1.5 point de pour cent du PIB. Après 2030, sommet du vieillissement démographique, l'ensemble des prestations sociales se réduit, passant de 19.8 pour cent à 19.2 pour cent du PIB entre 2030 et 2050.

Afin de comprendre les inflexions et les tendances des dépenses de prestations sociales, il faut se pencher sur l'évolution de chaque branche appartenant à la Sécurité sociale (figure 6).

FIGURE 6

Prestations de Sécurité sociale en pour cent du PIB (cumulées)



Source: B.f.P., projection de référence MALTESE.

Globalement, les indemnités AMI, les allocations de chômage, de prépension et familiales enregistrent une diminution de leurs dépenses en pour cent du PIB sur l'ensemble de la période de projection.

Allocations familiales

Malgré la hausse des taux de scolarité, le recul du nombre de jeunes entraîne une réduction des bénéficiaires d'allocations familiales de 1996 à 2050.

D'autres facteurs explicatifs sont également présents. D'une part le budget 1997 a introduit une modification législative dont les effets se font encore sentir à long terme: tous les suppléments d'âge sont réduits de moitié pour les enfants du premier rang; par ailleurs le troisième supplément d'âge est reporté de 16 à 18 ans. D'autre part les allocations familiales sont adaptées annuellement au bien-être avec 1 pour cent, par rapport aux salaires qui évoluent avec 2.25 pour cent.

Indemnités A.M.I., chômage et prépension

Rappelons que le plafond salarial appliqué au calcul des indemnités AMI, des allocations de chômage et de prépension est adapté avec 1.75 pour cent par an, subissant un décrochage de 0.5 pour cent par rapport à la croissance des salaires. Ce phénomène, conjugué à une diminution du nombre de bénéficiaires (débutant entre 2010 et 2020 selon la branche de Sécurité sociale concernée), expliquent la baisse de ces prestations sociales entre 2000 et 2050.

Signalons toutefois que ces trois branches connaissent déjà une réduction de leurs dépenses pendant les années nonante, en raison d'une adaptation nulle des plafonds salariaux et du bien-être, ainsi que de diverses mesures gouvernementales restrictives. On peut citer parmi elles le Plan Global et le plan pluriannuel pour l'emploi qui ont joué un rôle pour les allocations de chômage (renforcement de l'article 80 concernant les exclusions, nouvelle législation des chômeurs à temps partiel involontaire, introduction de l'indice-santé), ainsi que des mesures plus récentes prises lors du budget 1997: limitation de l'indemnité d'incapacité primaire à 55 pour cent pour les cohabitants, adaptation des suppléments d'ancienneté pour les chômeurs âgés cohabitants.

Soins de santé

A long terme, la branche soins de santé connaît une croissance ininterrompue jusqu'en 2050 en pour cent du PIB (+ 1.0 point de pour cent entre 2000 et 2030, + 0.4 point de pour cent entre 2030 et 2050). Cette hausse provient principalement d'une augmentation en volume de la consommation privée en soins de santé par habitant, supérieure à la croissance économique et concernant toutes les classes d'âge (ac-

croissement de 2.9 pour cent en moyenne par an entre 2000 et 2030 et de 2.7 pour cent par an entre 2030 et 2050).

Pensions:

Les pensions enregistrent une augmentation de 1.8 point de pour cent du PIB entre 2000 et 2030 due particulièrement aux pensions du régime salarié (+1.7 point de pour cent du PIB).

pensions du régime salarié

Cet accroissement demeure modéré par rapport à la hausse du nombre de pensionnés salariés qui passe de 1439000 à 2074000 personnes en 30 ans. Diverses raisons, survenant aussi bien pendant les années nonante qu'à long terme, expliquent cette évolution non explosive des dépenses de pensions du régime salarié¹¹:

- un pourcentage croissant, parmi les hommes prenant leur pension dès 60 ans, de carrières mixtes secteurs privé-public¹², avec une proportion importante de la carrière réalisée au sein de l'Etat. Cette tendance se manifeste depuis plusieurs années (on note simultanément un accroissement du nombre de pensions dans la fonction publique);
- l'accroissement du nombre de pensionnées féminines qui possèdent en général une pension plus faible qu'un homme, à cause d'une carrière souvent incomplète ou de salaires inférieurs;
- la tendance croissante des femmes mariées à choisir une pension au taux isolé au lieu de recourir à une pension au taux ménage dans le chef du mari, augmente le nombre de bénéficiaires sans entraîner une hausse proportionnelle des dépenses de pensions. En effet le mari et la femme pensionnés bénéficient chacun d'une pension inférieure à celle calculée au taux ménage; leurs deux pensions réunies ne sont pas nécessairement beaucoup plus élevées que la pension au taux ménage;
- la suppression au début des années nonante du système particulièrement favorable de la prépension de retraite qui, en plus de son impact direct sur le calcul de la pension, semble avoir modifié les comportements masculins en matière d'âge d'entrée en pension: les ouvriers tendent actuellement à se retirer dès 60 ans et les employés à demeurer actifs jusque 65 ans¹³. Dès lors les nouveaux pensionnés de 60 à 64 ans seront majoritairement des ouvriers avec une pension plus faible que celle d'un employé;
- les contraintes sur les salaires introduites depuis 1994 (modération salariale, index-santé);
- certains avantages particuliers, tels que le pécule de vacances¹⁴ et les rentes¹⁵ ont subi quelques mesures restrictives;
- le décrochage de 0.5 pour cent entre l'évolution des salaires (2.25 pour cent) et du plafond salarial (1.75 pour cent) exerce un effet freinant sur le calcul des nouvelles pensions, tandis que l'adaptation au bien-être de 0.5 pour cent pro-

11. Pour plus de détails, cfr. Festjens M.-J., "La réforme des pensions", Planning Paper, 1997.

12. Une enquête effectuée par l'O.N.P. en 1992 auprès des nouveaux pensionnés chiffre ces carrières mixtes secteurs privé-public à 13 pour cent.

13. La prépension de retraite donnait cinq années de carrière supplémentaires gratuitement et permettait ainsi surtout à des employés ayant des rémunérations convenables de prendre leur pension dès 60 ans, les ouvriers partant en pension à 65 ans. Avec l'instauration de l'âge de pension flexible entre 60 et 65 ans, le phénomène inverse se produit: les ouvriers prennent leur pension dès 60 ans car ils possèdent une carrière complète alors que les employés restent actifs jusque 65 ans afin de compléter leurs carrières.

14. A partir de 1995, le pécule de vacances n'est accordé aux nouveaux pensionnés que s'ils bénéficiaient d'un revenu de remplacement l'année précédant leur entrée en pension. En outre le pécule de vacances n'est pas lié à l'évolution des salaires.

15. Depuis 1986, les rentes ne sont plus indexées et à partir de 1994 disparaît la revalorisation pour les nouvelles rentes.

duit également un impact sur le montant moyen au fur à mesure que le poids des anciens pensionnés augmente;

- l'introduction de la réforme des pensions¹⁶, décidée en octobre 1996 et effective à partir du 1er juillet 1997, instaure, avec une période de transition de 13 années, une augmentation de la fraction de calcul dans les pensions féminines et la suppression du coefficient de revalorisation valable pour les années 1955-1974.

Par ailleurs la réforme des pensions citée ci-dessus atténue la hausse du nombre de pensionnées féminines, en introduisant un relèvement de l'âge d'entrée en pension à 65 ans pour les femmes, ainsi qu'une condition stricte de 35 années de carrière pour pouvoir aller en pension entre 60 et 65 ans.

Signalons toutefois que certaines mesures gouvernementales tendent au contraire à accroître les dépenses de pensions: il a, par exemple, été décidé dans le cadre du budget 1997 de baser dorénavant le calcul des rentes sur de nouvelles tables de mortalité au lieu de celles des années cinquante. La réforme des pensions prévoit un système de droit minimum par année de carrière¹⁷, ainsi que des bonus en années de carrière en cas de future période d'inactivité dans le cadre d'une redistribution du temps de travail¹⁸.

Certes, le volet portant sur les plafonds salariaux dans la réforme des pensions diminue les dépenses de pensions par rapport au PIB (voir ci-avant). Néanmoins une évolution des plafonds avec 1.75 pour cent par an est beaucoup plus généreuse qu'une hypothèse de 0 ou de 1 pour cent.

pensions du régime indépendant

Les dépenses de pension du régime indépendant ne s'accroissent que modérément de 0.2 point de pour cent du PIB entre 2000 et 2050. En effet, d'une part la forfaitisation des droits pour les années de carrière antérieures à 1986 exerce encore ses effets jusqu'en 2030, et d'autre part elles subissent également des effets de leur réforme (similaire à la réforme des pensions du régime salarié).

Recettes

Il faut souligner la modification de structure des recettes pendant les années nonante: les cotisations effectives perdent de leur importance en raison des diverses mesures gouvernementales de réduction de cotisations, mais le financement alternatif fait une apparition remarquée lors du Plan Global.

Solde

En projection, les recettes de Sécurité sociale étant par hypothèse constantes en pour cent du PIB, le solde de la Sécurité sociale évolue parallèlement aux dépenses sociales. Partant de la fin des années nonante d'une situation en équilibre, voire légèrement excédentaire, le solde de la Sécurité sociale hors charges d'intérêts et revenus de la propriété se dégrade jusqu'à un minimum de -1.3 pour cent du PIB en 2030. Il revient ensuite lentement vers l'équilibre pour atteindre -0.6 pour cent du PIB en 2050.

16. Les principales dispositions de cette réforme (âge d'entrée en pension et condition de carrière) sont également d'application dans le régime des pensions des travailleurs indépendants.

Pour plus de détails sur cette réforme et ses impacts, voir Festjens M.-J., "La réforme des pensions", Planning Paper, 1997.

17. A condition d'avoir au minimum 15 ans de carrière dans le système salarié et que la pension ne dépasse pas 35.000FB par mois.

18. Il peut s'agir d'interruption de carrière, de travail à temps partiel...; le bonus est de maximum deux années de carrière mais peut se monter à trois années en cas d'interruption de carrière afin d'élever des enfants de moins de six ans.

G. Les finances publiques

Le tableau 11 présente le compte de l'Etat (pouvoir central, pouvoirs locaux et Sécurité sociale).

TABLERAU 11 Compte de l'Etat
(en pour cent du P.I.B., à prix constants 1991: simulation de référence)

	1995	2000	2010	2020	2030	2050
1. Recettes courantes	49.5	49.2	49.2	49.3	49.4	49.3
Cotisations effectives	15.7	15.1	15.1	15.1	15.1	15.1
Cotisations fictives	2.2	2.2	2.3	2.4	2.7	2.8
Impôts	29.6	30.1	30.0	30.0	29.9	29.9
Autres	2.0	1.8	1.8	1.7	1.6	1.6
2. Dépenses courantes	51.6	48.7	46.5	45.7	45.1	43.3
Transferts sociaux	24.3	23.6	24.0	25.1	25.6	25.1
- dont pensions de l'Etat	2.5	2.6	2.7	2.8	3.1	3.2
- dont transferts Sécurité sociale	18.9	18.3	18.6	19.5	19.8	19.2
Consommation publique	14.8	14.2	14.1	14.0	14.0	13.9
Autres transferts	3.3	3.2	3.3	3.3	3.3	3.3
Dépenses primaires	42.3	41.1	41.3	42.3	42.9	42.4
Intérêts de la dette publique	9.3	7.6	5.2	3.4	2.2	0.9
3. Solde courant	-2.1	0.5	2.7	3.6	4.2	6.1
4. Opérations en capital: solde	-2.0	-2.4	-2.3	-2.3	-2.3	-2.3
5. Capacité de financement	-4.1	-1.9	0.0	0.0	0.0	0.0
- dont solde primaire	5.2	5.7	5.2	3.4	2.2	0.9
6. Marge de manoeuvre	0.0	0.0	0.4	1.3	1.9	3.8
7. Dette publique P.C. + P.L. + S.S.	133.2	120.8	83.7	54.5	35.3	14.9

Source: B.F.P., projection de référence MALTESE.

L'évolution du compte de l'ensemble des administrations publiques est caractérisée en premier lieu par la diminution de la dette publique, malgré un net recul du surplus primaire. Nous reviendrons plus tard sur l'explication de ce paradoxe.

Impôts

Une augmentation considérable des recettes s'est produite au début des années nonante. Cette hausse est due à des impôts supplémentaires mis en place à l'occasion du Plan Global en 1994. Une cotisation complémentaire de crise de 3 pour cent a été instaurée, le précompte mobilier est passé de 13.39 pour cent à 15 pour cent, et les barèmes fiscaux n'ont plus été indexés. Ces mesures, ainsi que d'autres, ont procuré des recettes supplémentaires pour environ 2 pour cent du PIB.

Cotisations de Sécurité sociale

La part des impôts dans les recettes de l'Etat s'est accrue aux dépens des cotisations de Sécurité sociale, qui diminuent de 15.8 pour cent du PIB en 1991 à 15.1 pour cent du PIB en 2000. La politique économique menée introduit en effet des réductions de cotisations patronales: extension de l'opération Maribel, baisse de cotisations pour les bas salaires, maintien de la modération salariale, plan pluri-annuel pour l'emploi, etc... Après la période de moyen terme, à partir de 2002, on enregistre une stabilisation en pour cent du PIB (excepté pour les cotisations fictives qui évoluent en fonction des dépenses de pension liées à la fonction publique), en raison des hypothèses de taux de cotisation et de pression fiscale constantes à long terme.

Dépenses de Sécurité sociale

Parmi les dépenses de l'Etat, les transferts sociaux diminuent à moyen terme, surtout à cause de moindres dépenses de Sécurité sociale (cfr. section F.): on prévoit une légère réduction des dépenses de chômage d'ici la fin de ce siècle, ainsi que dans les branches prépension, invalidité et allocations familiales. Cependant les prestations de Sécurité sociale s'accroissent à long terme: elles passent de 18.3 pour

cent du PIB en 2000 à 18.6 pour cent en 2010, jusqu'à 19.8 pour cent au sommet du vieillissement, suite à la hausse des charges de pensions et des dépenses en soins de santé.

Les dépenses supplémentaires de Sécurité sociale, conséquences du vieillissement, sont en fait moins importantes que ce qu'on pouvait imaginer, pour deux raisons: d'une part des compensations partielles peuvent être attendues dans les branches du chômage, des prépensions et des allocations familiales; d'autre part le montant moyen de la pension salariée ne connaît qu'une augmentation modérée, notamment grâce à différentes mesures (cfr. section F).

Consommation publique

Les dépenses de pensions liées à la fonction publique sont aussi accrues par le vieillissement démographique. Pourtant la consommation publique se réduit en fin de période de simulation: l'emploi dans l'enseignement et l'administration diminue, en raison respectivement d'une population scolaire décroissante et d'une population active en baisse en fin de période.

Charges d'intérêts et solde des opérations courantes

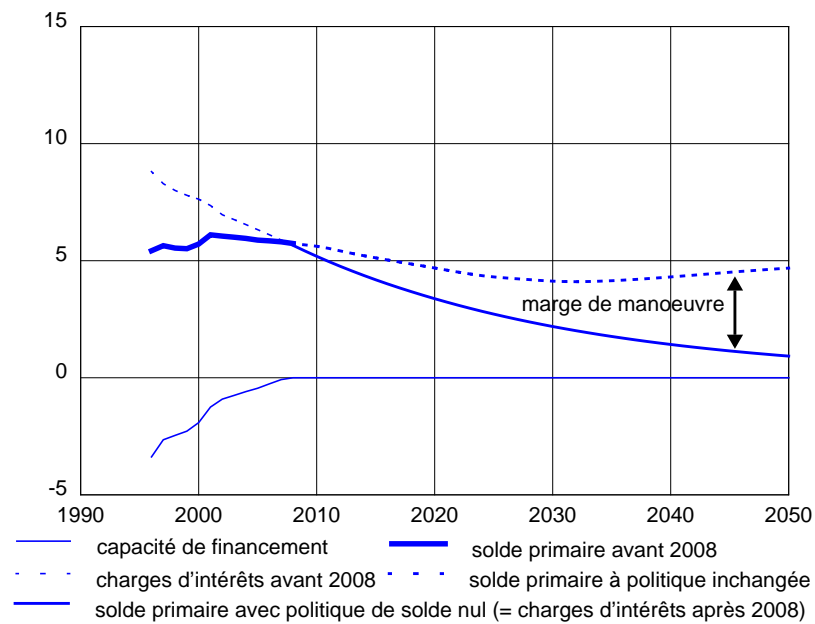
Le solde des opérations courantes est positif grâce à la réduction des charges d'intérêts (voir plus loin): ce solde passe de 0.5 pour cent du PIB en 2000 à 2.7 pour cent en 2010, atteint 4.2 pour cent en 2030 et s'élève même jusqu'à 6.1 pour cent en fin de période de simulation.

Dettes publiques

L'analyse du point le plus crucial doit maintenant être menée: la diminution de la dette publique.

FIGURE 7

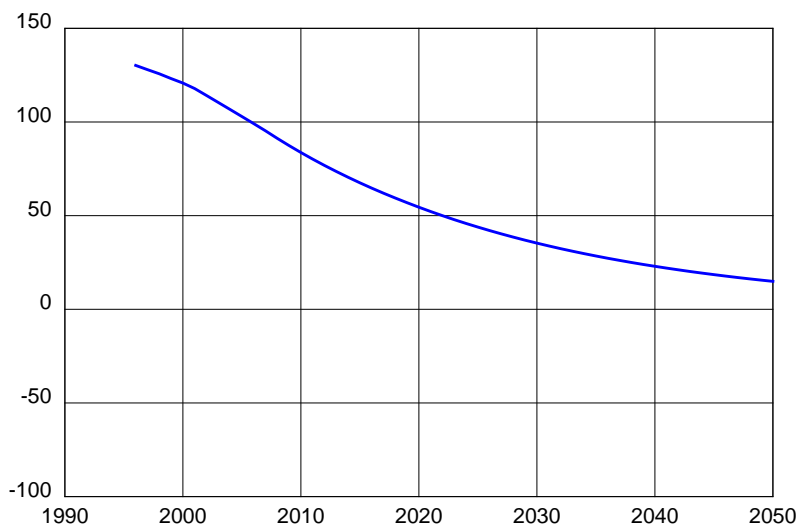
Soldes financiers en pour cent du PIB



Source: B.f.P., projection de référence MALTESE.

FIGURE 8

Dette publique en pour cent du PIB



Source: B.f.P., projection de référence MALTESE.

Équilibre budgétaire

L'équilibre budgétaire est atteint en 2008 selon les perspectives de long terme. Cet équilibre est dès lors maintenu, créant une marge de manoeuvre.

A noter que le déficit budgétaire se réduirait plus rapidement si le solde primaire se maintenait au niveau de 2001, soit 6.1 pour cent du PIB, selon la stratégie recommandée par le Conseil Supérieur des Finances.

A partir du moment où l'équilibre budgétaire est atteint, le surplus primaire suit, par définition, les charges d'intérêts. Il se dégrade à long terme, mais demeure positif, reflétant la réduction progressive du poids de l'endettement public et des charges d'intérêts.

Si la règle de législation constante et de politique inchangée avait été appliquée en matière de solde budgétaire, le solde primaire aurait atteint un niveau plus élevé (cfr. figure 7). Comme déjà mentionné (cfr. scénario de politique budgétaire), la marge de manoeuvre est constituée par la différence entre ces deux soldes primaires.

Marge de manoeuvre

La marge de manoeuvre croît de 0 pour cent du PIB en 2000 à 1.9 pour cent en 2030. Pendant cette même période, les transferts sociaux augmentent de 2 points de pour cent du PIB, dont 1.5 point de pour cent dû à la Sécurité sociale et 0.5 point de pour cent aux pensions publiques. La marge de manoeuvre s'élèverait à 3.9 pour cent du PIB si le vieillissement démographique n'avait pas lieu.

60 pour cent de dette publique

La dette publique atteint 60 pour cent du PIB en 2018. Outre un équilibre budgétaire structurel, le second objectif de la politique budgétaire belge est ainsi obtenu : le retour de la dette publique à 60 pour cent du PIB (critère de Maastricht) avant l'an 2020. La dette publique se réduit encore après 2020, grâce à l'effet boule-de-neige inversé. Elle est de 15 pour cent du PIB en fin de période de projection.

Cet exercice indique clairement que, dans les hypothèses du scénario de référence, les impacts budgétaires du vieillissement démographique demeurent gérables et compatibles avec une politique de solde nul à long terme. Cependant, si l'on se contentait de maintenir à moyen terme un déficit de 3 pour cent du PIB (critère de Maastricht), le coût budgétaire du vieillissement pourrait compromettre la progression du désendettement public. D'autre part, le fait qu'une marge de manoeuvre apparaisse signifie qu'une politique d'assainissement budgétaire moins stricte pourrait également être menée, sans mettre en danger le financement du vieillissement. Un déficit budgétaire maintenu à 0.5 pour cent du PIB permettrait vraisemblablement de réduire aussi la dette à 60 pour cent du PIB, mais cet objectif serait atteint plus tardivement (après 2020).

Les résultats ci-dessus ne permettent pas de déduire immédiatement quel serait le déficit budgétaire toléré, afin de pouvoir continuer à financer la Sécurité sociale. Dans tous les cas de figure, il est cependant crucial que la dette publique et les charges d'intérêts aient suffisamment diminué avant 2010 (au moment où la génération du baby-boom de l'après-guerre atteint l'âge de la retraite), pour absorber le choc du vieillissement.

4. Un siècle de ruptures: les tendances entre 1950 et 2050

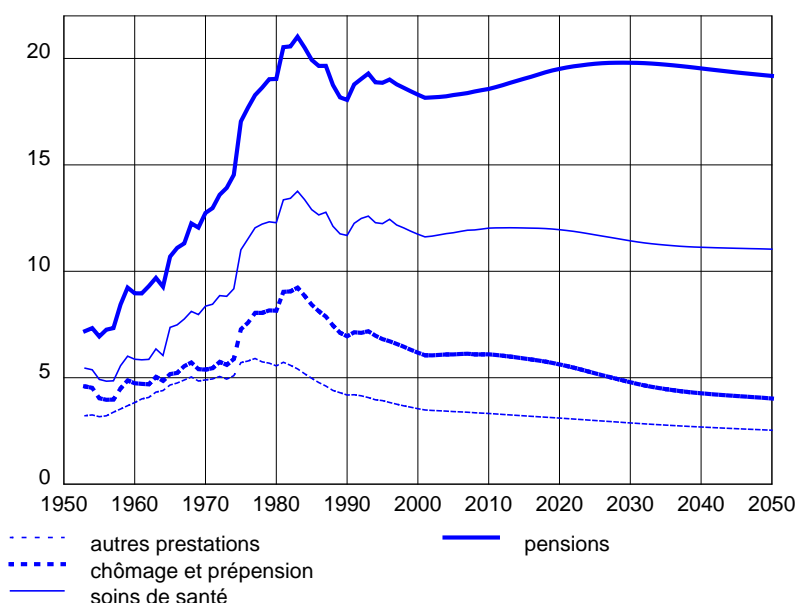
Ce chapitre présente l'évolution sur près d'un siècle, de 1953 à 2050, des dépenses de prestations sociales belges, en les situant dans le cadre des comptes globaux de la Sécurité sociale et des administrations publiques.

La banque de données observées, de 1953 à 1995, est réalisée principalement sur base de la comptabilité nationale¹ et est complétée par les perspectives 1996-2050 du système MALTESE, commentées au chapitre précédent.

A. Evolution des prestations sociales

FIGURE 9

Prestations de Sécurité sociale en pour cent du PIB (cumulées)



Source: Comptabilité nationale pour les observations (1953-1995), B.f.P. pour les projections (projection de référence MALTESE 1996-2050).

La figure 9 présente l'évolution des prestations sociales cumulées en pour cent du PIB de 1953 à 2050. L'ensemble des prestations sociales augmente continuellement entre 1953 et 1983 (passant de 7.2 pour cent à 21 pour cent du PIB), année représentant le *maximum historique* des transferts de Sécurité sociale belge. La tendance s'oriente ensuite vers une diminution de ces dépenses jusqu'en 2004. A partir de 2005 jusqu'aux environs de 2030, les prestations sociales connaîtraient à nouveau une croissance importante, due principalement aux dépenses engendrées par le

1. Les données sont à prix constants de 1991 (déflatées par l'indice des prix de la consommation privée) et sont issues d'une part des comptes nationaux effectués par l'I.N.S. de 1953 à 1969 (système SNA des Nations Unies) et d'autre part de la banque de données du modèle HERMES de 1970 à 1995 exprimée également en termes de comptabilité nationale (système SEC de l'Union européenne). Les résultats, bien que provenant de différentes sources, sont relativement comparables et ne présentent pas de problème particulier pour une analyse de l'évolution de long terme.

vieillesse démographique (pensions) et les soins de santé. Elles ne parviendraient cependant pas à rejoindre le maximum de 1983, plafonnant aux alentours de 19.8 pour cent du PIB. De 2030 à 2050, les prestations sociales se réduiraient légèrement du fait des évolutions démographiques.

1953-1983

La hausse considérable du volume des transferts de revenus organisés par la Sécurité sociale entre 1953 et 1983 correspond d'abord à la mise en place du système de protection sociale (créé en 1944) et à l'élargissement de son champ d'application, ensuite à la maturation des régimes, enfin après 1973 aux effets des difficultés économiques.

Toutes les branches de la Sécurité sociale, et plus particulièrement les pensions et les soins de santé, connaissent un développement soutenu (voir tableau 12). Des facteurs démographiques (tels que le baby-boom et son impact sur les allocations familiales), ou législatifs pour les pensions et les soins de santé expliquent cette évolution. Dès 1956, une pension de base pour les indépendants est instaurée; et entre 1965 et 1970, les pensions bénéficient d'une réforme importante avec notamment l'introduction du pécule de vacances (loi du 13 juin 1966), des améliorations pécuniaires apportées aux pensions de survie (A.R. du 24 octobre 1967) et l'instauration du revenu garanti aux personnes âgées (loi du 1er avril 1969). En 1965 le champ d'application de l'assurance-soins de santé est étendu au régime indépendant.

TABLEAU 12 Croissance annuelle moyenne des prestations sociales (en termes réels)
(en pour cent)

	1953-1983	1983-1995	1995-2000	2000-2030	2030-2050
Pensions	8.4	1.6	1.7	3.1	2.1
Soins de santé	9.2	3.9	2.4	2.9	2.5
Chômage et prépension	6.9	0.0	0.0	1.2	1.0
Indemnités AMI	6.3	-0.9	1.0	2.1	1.8
Allocations familiales	3.9	-0.2	-1.0	0.6	0.8
Autres prestations	7.5	0.2	-0.2	2.2	2.2
<i>Total des prestations</i>	7.1	1.4	1.3	2.5	2.1
<i>PIB</i>	3.4	2.3	1.9	2.2	2.2

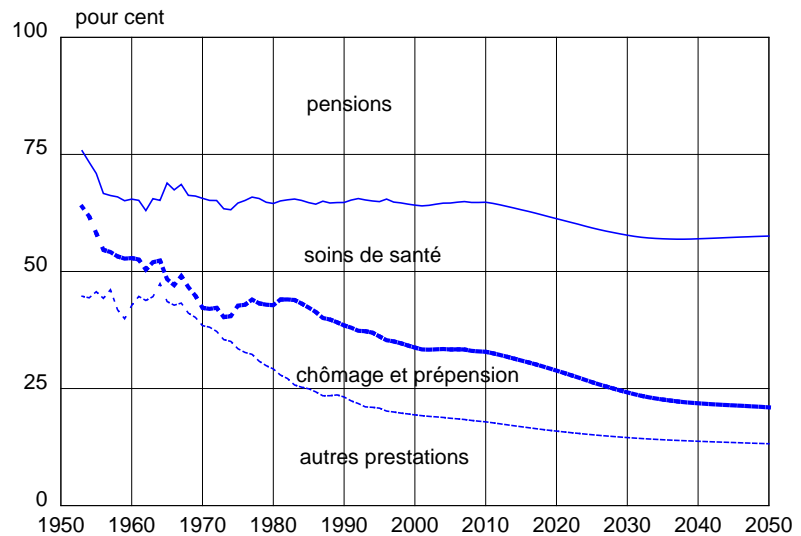
Source: Comptabilité nationale pour les observations (1953-1995), B.f.P. pour les projections (projection de référence MALTESE 1996-2050).

Remarquons cependant que de 1953 à 1970, les prestations de chômage enregistrent une croissance réelle négative. En effet le nombre de chômeurs est relativement élevé en 1953 (193.000 personnes en chômage complet pour un taux de chômage de 5.2 pour cent) puis diminue largement: un taux de chômage minimum historique de 1.3 pour cent est enregistré en 1964 avec 47.800 chômeurs complets (voir l'encadré: "Un siècle de marché du travail"). Par contre à partir de 1970, les dépenses de chômage s'accroissent fortement en raison des problèmes économiques, renforcées par l'apparition des allocations de prépension en 1976.

En trente années, la structure des prestations sociales s'est considérablement modifiée (figure 10): en 1953 les allocations familiales et les pensions représentent 53.2 pour cent (respectivement 29.0 pour cent et 24.2 pour cent) des transferts sociaux. Dès 1956, les dépenses de pension prennent la tête des prestations sociales avec 33.3 pour cent du total des dépenses, et en 1965, les soins de santé accèdent à la deuxième place avec 20.5 pour cent. En 1983, les pensions, les soins de santé et les allocations de chômage-prépension occupent 74.3 pour cent de l'ensemble des transferts sociaux.

FIGURE 10

Structure des prestations sociales



Source: Comptabilité nationale pour les observations (1953-1995), B.f.P. pour les projections (projection de référence MALTESE 1996-2050).

1983-2000

De 1983 à 1990, les prestations sociales chutent de 2.9 points de pour cent du PIB, passant de 21.0 pour cent à 18.1 pour cent du PIB (voir figure Figure 9 on page 29), du fait des branches pensions et chômage et d'une croissance économique performante. Le nombre de chômeurs complets diminue d'environ 100.000 unités pendant cette période. D'importantes mesures d'économies touchent pratiquement toutes les prestations sociales, et les pensions bénéficient d'un répit démographique sensible entre 1980 et 1984 (la population âgée de 65 à 99 ans diminue alors de 1.1 pour cent par an). Les soins de santé poursuivent par contre une croissance soutenue.

L'augmentation des dépenses de chômage due à une période économique à nouveau troublée au début des années nonante (croissance réelle négative du PIB en 1993), ainsi que l'emballement des soins de santé, sont responsables de la remontée des dépenses sociales jusque 19.3 pour cent du PIB en 1993 (voir figure 9).

Toutefois les dépenses sociales semblent contrôlées en 1994 et 1995, suite à des décisions gouvernementales prises notamment dans le cadre du Plan Global (par exemple l'introduction de l'indice-santé et des mesures restrictives concernant les allocations de chômage: renforcement de l'article 80, nouvelle législation des chômeurs à temps partiel involontaire).

Pendant la seconde moitié des années nonante, l'ensemble des prestations sociales demeure en diminution en pour cent du PIB, principalement en raison de multiples mesures d'économie prises par le Gouvernement, dans un contexte d'accélération de la croissance. Citons l'instauration de la norme de croissance réelle de 1.5 pour cent en soins de santé à partir de 1996, la réforme des pensions des régimes salarié et indépendant à partir de 1997, la nouvelle législation sur les suppléments d'âge en ce qui concerne les allocations familiales, ainsi que diverses mesures touchant les allocations d'invalidité et de chômage. En outre, le nombre de chômeurs se réduirait d'environ 18.000 unités entre 1995 et 2000.

Un facteur crucial supplémentaire, expliquant également l'évolution à la baisse des prestations sociales de 1983 à 2000, est constitué par la non-adaptation depuis 1980 des plafonds d'indemnisation et des allocations à l'évolution du bien-être (excepté des ajustements dans le régime des pensions des travailleurs salariés et des augmentations des compléments d'ancienneté dans le chômage, au début des années nonante).

Pendant les années quatre-vingt et nonante, les trois catégories de dépenses les plus importantes parmi l'ensemble des transferts sociaux demeurent les pensions, les soins de santé et les allocations de chômage-prépension.

2000-2030

Les dépenses sociales augmenteraient jusqu'à 19.8 pour cent du PIB en 2030, sommet du vieillissement démographique (les pensionnés sont issus du baby-boom des années cinquante et soixante). Toutefois leur croissance n'est pas comparable avec celle survenue entre 1953 et 1983: 2.5 pour cent en moyenne par an contre 7.1 pour cent (tableau 12). Mis à part les pensions et les soins de santé, les accroissements des autres allocations sociales demeurent modérés. Ces allocations diminuent même lorsqu'elles sont exprimées en pour cent du PIB en raison d'une réduction du nombre de bénéficiaires, ainsi que d'une évolution des plafonds salariaux et d'une adaptation au bien-être des forfaits inférieure à la croissance des salaires.

Graduellement les dépenses de chômage et de prépension perdent de leur importance au sein des prestations sociales, au profit des pensions et des soins de santé qui représentent les trois-quarts des transferts sociaux en 2030.

2030-2050

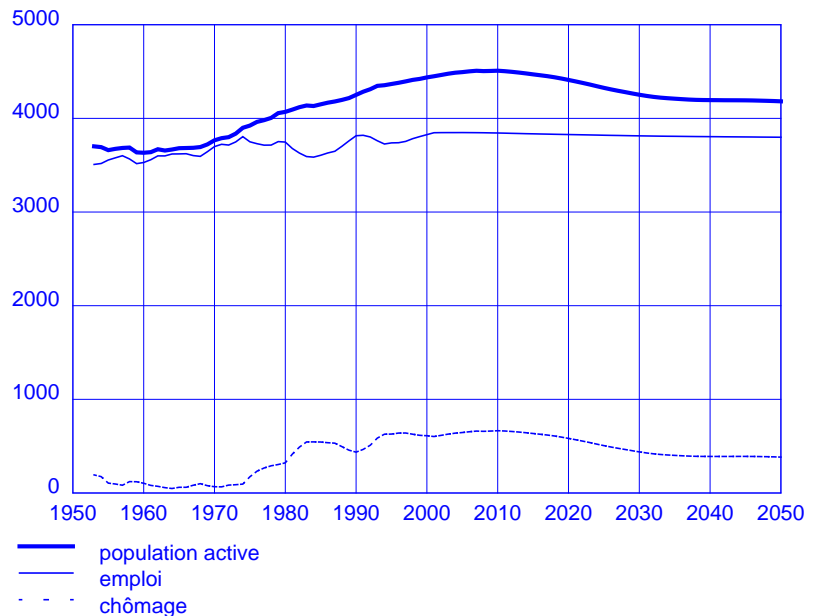
De 2030 à 2050, les prestations sociales entament à nouveau une période de réduction de leurs dépenses, en raison des évolutions démographiques.

Un siècle de marché du travail

L'évolution sur le marché du travail peut être située sur un siècle. La figure 11 présente l'évolution de la population active, de l'emploi et du chômage.

FIGURE 11

Population active, emploi et chômage (*1000)



Source: B.f.P., BPEMPLOI pour les observations, puis projection de référence MALTESE.

1953-1980

La population active et l'emploi présentent des évolutions parallèles jusqu'au début des années septante, et le nombre de chômeurs demeure limité. Dès le milieu des années soixante, la génération du baby-boom est arrivée massivement sur le marché du travail (davantage de femmes se sont également présentées sur le marché du travail), entraînant une augmentation importante de la population active. Cet accroissement de la population active se poursuit pendant les années septante, alors que l'emploi recule. Ces deux phénomènes impliquent la création d'un chômage considérable : le nombre de chômeurs passe de 173.000 en 1975 à 322.000 en 1980, et le taux de chômage de 4.4 pour cent à 7.9 pour cent.

1980-1990

L'emploi se réduit fortement jusqu'au milieu des années quatre-vingt, tandis que la population active continue de croître : le taux de chômage s'élève à 13.1 pour cent de la population active en 1985. Une reprise économique se manifeste à la fin des années quatre-vingt, ramenant le taux de chômage à 10 pour cent en 1990. Le nombre de chômeurs recule de 546.000 à 436.000 personnes.

1990-2010

L'emploi baisse à nouveau jusqu'à la moitié des années nonante, avec un taux de chômage de 14.6 pour cent, mais une légère reprise de l'emploi est attendue pour la fin du siècle. Ensuite, la population active augmente encore jusqu'aux environs de 2010, tandis que l'emploi se stabilise, impliquant un taux de chômage toujours élevé (aux alentours de 15 pour cent).

2010-2050

Après 2010, la génération du baby-boom atteint l'âge de la pension, diminuant la population active et libérant des emplois pour les chômeurs. Toutefois, le taux de chômage fluctue encore au-delà de 9 pour cent de la population active.

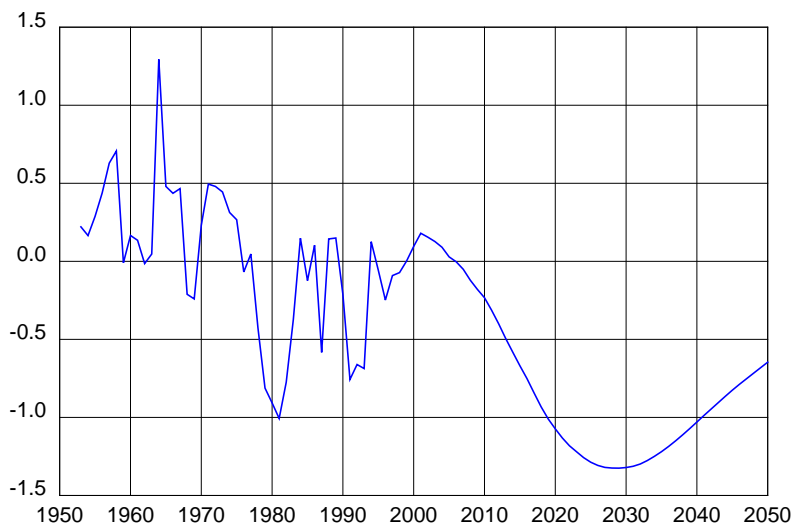
B. Impact sur le solde de la Sécurité sociale (hors charges d'intérêts et revenus de la propriété)

Cette deuxième partie analyse l'impact des dépenses de prestations sociales sur le solde financier de la Sécurité sociale (figure 12).

Jusqu'en 1977, le solde du compte de la Sécurité sociale (hors charges d'intérêts et revenus de la propriété) est positif ou en équilibre, car les recettes et les dépenses s'accroissent parallèlement en termes réels. Il faut noter qu'à partir de 1975, des transferts de l'Etat nettement plus élevés qu'auparavant compensent les pertes de cotisations issues de la montée du chômage. Le solde devient déficitaire de 1978 à 1983 en raison des accroissements importants des prestations sociales, que ne parvient pas à compenser l'amplification des transferts de l'Etat central vers la Sécurité sociale.

FIGURE 12

Solde du compte de la Sécurité sociale hors charges d'intérêts et revenus de la propriété
(en pour cent du PIB)



Source: Comptabilité nationale pour les observations (1953-1995), B.f.P. pour les projections (projection de référence MALTESE 1996-2050).

Jusqu'à la fin des années quatre-vingt, le solde oscille autour de l'équilibre grâce à la réduction des dépenses sociales, ainsi que d'un regain de l'activité économique, qui entraîne de meilleures performances des cotisations et permet une décroissance de l'intervention de l'Etat.

Le solde est à nouveau négatif de 1990 à 1993; entre 1994 et la fin des années nonante, il fluctue autour de zéro. De nombreuses mesures d'économie touchant aux dépenses sociales ont en effet été prises ces dernières années. Par ailleurs du côté des recettes, le financement alternatif fait une apparition remarquable, remplaçant une partie des cotisations (qui subissent de multiples mesures de réduction) et des transferts de l'Etat.

En projection, les recettes de Sécurité sociale demeurent constantes en pour cent du PIB, le solde reflétant l'évolution des prestations sociales. Ainsi un déficit maximum de -1.3 pour cent du PIB est atteint en 2030, puis ce déficit se résorbe ensuite lentement pour atteindre -0.6 pour cent du PIB en 2050.

C. Impact des prestations sociales sur l'évolution des Finances publiques

Cette section est consacrée à l'examen de l'influence qu'a exercée l'évolution des prestations sociales sur la problématique globale des finances publiques belges (figure 13).

1953-1974

Excepté pour quelques années, le solde primaire est en général positif de 1953 à 1974 (un maximum est atteint en 1957 avec 4.2 pour cent du PIB), l'accroissement considérable des prestations sociales allant de pair avec une augmentation des recettes de cotisations et des impôts. Mais des charges d'intérêts oscillant entre 2 et 3.5 pour cent du PIB entraînent la formation d'un besoin net de financement. Le poids des charges d'intérêts dans les dépenses courantes de l'Etat est relativement important pour l'époque, en raison de l'ampleur de la dette publique qui s'élève à 70 pour cent du PIB dans les années cinquante, se réduit jusqu'à 50 pour cent en 1969 pour finalement atteindre 56 pour cent du PIB en 1974.

1975-1983

A partir de 1975 jusqu'en 1983, la hausse importante des prestations de Sécurité sociale et de la consommation publique (politique d'embauche dans les Administrations publiques) entraîne un important déficit du solde primaire. L'année la plus désastreuse pour le compte de l'Etat est 1981 avec un solde primaire de -4.9 pour cent du PIB et un besoin net de financement de 12.9 pour cent du PIB. En une dizaine d'années, la dette publique double pratiquement par rapport au PIB pour s'élever à 103.9 pour cent du PIB en 1983.

1984-1995

Dès 1984, le solde primaire belge redevient positif et atteint même des maximums historiques au début des années nonante (5.2 pour cent du PIB en 1990, 1994 et 1995). Plusieurs facteurs contribuent à ce rétablissement financier. Du côté des dépenses, les prestations sociales et la consommation publique diminuent considérablement en pour cent du PIB (les dépenses sociales s'accroissent en effet moins rapidement que le PIB - voir tableau 12 -) et le solde des opérations en capital (traditionnellement déficitaire) s'améliore progressivement grâce à une réduction des investissements publics. Si les recettes diminuent de 1984 à 1990, elles sont à nouveau en augmentation dès 1991 et particulièrement en 1994, suite au Plan Global qui conduit à un accroissement des impôts de 1.6 point de pour cent du PIB par rapport à l'année précédente.

Le besoin net de financement est toujours présent mais décroissant (hormis en 1992 et 1993 qui connaissent une hausse des prestations sociales et une conjoncture économique très mauvaise). Néanmoins la dette publique continue de progresser jusqu'à un maximum historique de 136.1 pour cent du PIB en 1993 en raison de l'effet boule de neige. A partir de 1994, la diminution de la dette (en pour cent du PIB) et de ses intérêts débute.

1996-2050

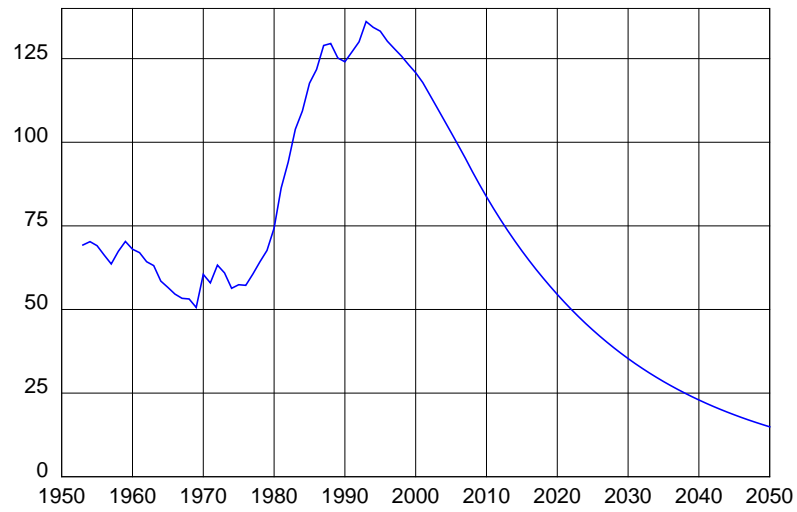
Les perspectives 1996-2050 du système MALTESE présentent un assainissement des finances publiques, malgré l'augmentation prévue des dépenses sociales, particulièrement nette entre 2010 et 2030. Une capacité de financement apparaîtrait dès 2008.

Dès lors, le maintien d'une capacité de financement égale à zéro (hypothèse d'une politique de solde nul) conduit à l'apparition de marges de manoeuvre, en dépit du coût budgétaire du vieillissement.

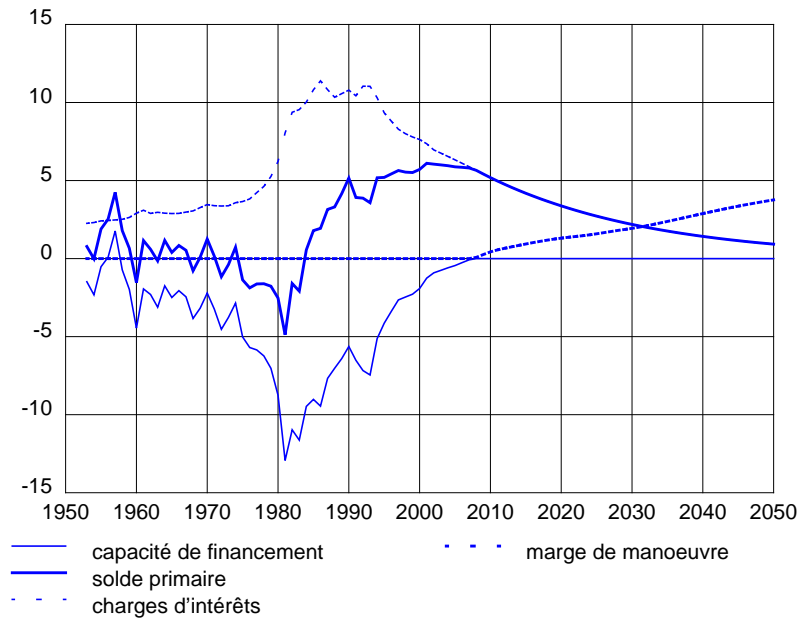
FIGURE 13

Dette publique et soldes financiers
(en pour cent du PIB)

Dette publique



Soldes financiers



Source: Comptabilité nationale pour les observations (1953-1995), B.f.P. pour les projections (projection de référence MALTESE 1996-2050).

5. Sensibilité des résultats aux principales hypothèses

A. Des variantes macroéconomiques

Les variantes macroéconomiques permettent d'étudier la sensibilité du modèle à la croissance de la productivité, des salaires, de l'emploi et du niveau du taux d'intérêt (tableau 13). Dans les deux exercices présentés, seul le scénario macroéconomique de long terme est modifié à partir de l'année 2002. En matière de politique sociale, les décrochages entre les évolutions des salaires et des adaptations au bien-être sont identiques à ceux de la simulation de référence.

Dans la *variante V1*, la croissance économique est formée par l'évolution de la productivité (et des salaires) de 2.1 pour cent en moyenne annuelle, et par la croissance de l'emploi du secteur privé de 0.15 pour cent¹ (contrairement à la simulation de référence qui comporte une hypothèse d'emploi stagnant).

Les découplages entre l'évolution des salaires et la croissance du plafond salarial, ainsi que l'adaptation au bien-être des prestations non forfaitaires, sont identiques à ceux de la projection de référence, respectivement de 0.5 pour cent et 1.75 pour cent. La croissance du plafond est ainsi de 1.6 pour cent et l'adaptation au bien-être de 0.35 pour cent. L'écart entre l'évolution des salaires et l'adaptation au bien-être des allocations forfaitaires a également été conservé (1.25 pour cent), réduisant l'adaptation au bien-être à 0.85 pour cent.

Dans la *variante V2*, la productivité et les salaires augmentent de 1.75 pour cent en moyenne par an, tandis qu'on suppose une croissance nulle de l'emploi.

La variante 2 introduit aussi des décrochages analogues à ceux de la simulation de référence, entre les évolutions des salaires et des adaptations au bien-être: la croissance du plafond est de 1.25 pour cent par an, l'adaptation au bien-être des allocations non forfaitaires est nulle et l'adaptation au bien-être des allocations forfaitaires est de 0.5 pour cent.

1. Le pourcentage de 0.15 est basé sur l'évolution historique de l'emploi entre 1913 et 1994 (cfr. tableau 5).

TABLEAU 13 Scénarios macroéconomiques des variantes

	1996-2001	2002-2050		
		Simulation de référence	Variante V1	Variante V2
<i>Productivité par emploi et salaire annuel*</i>		2.25%	2.1%	1.75%
<i>Emploi*</i>				
- Secteur privé		0.0%	0.15%	0.0%
- Secteur public				
dont entreprises publiques		0%	0%	0%
dont enseignement		croissance de la population scolaire		
dont autre		croissance de la population active		
<i>Taux de chômage incompressible</i>		5% de la population active		
<i>Taux d'intérêt réel à long terme</i>		4%	4%	4%
<i>Adaptation à l'évolution du bien-être*</i>				
<i>Pensions salariales, chômage, prépension et invalidité</i>				
- plafond salarial		1.75%	1.6%	1.25%
- adaptation au bien-être		0.5%	0.35%	0.0%
<i>Allocations familiales et parties forfaitaires des pensions des indépendants et du revenu garanti</i>				
- adaptation au bien-être		1%	0.85%	0.5%

Modèle HERMES (avril 1997)

* Taux de croissance annuelle; termes réels le cas échéant.
Source: B.f.P., projections MALTESE: variantes macroéconomiques.

1. Impacts macroéconomiques

On observe une croissance économique moyenne d'environ 2.25 pour cent par an, dans la *variante V1*, du moins au début de la période. L'évolution plus lente des salaires dans le secteur privé est compensée par un emploi croissant. Mais pendant les dix dernières années de la période de simulation, la croissance économique tombe à 2.1 pour cent. En effet, dès que le taux de chômage minimum de 5 pour cent (cfr. hypothèses) est atteint en 2042, l'emploi évolue comme la population active, en légère diminution à ce moment-là. La croissance n'est donc plus influencée positivement que par les hausses de productivité de 2.1 pour cent. Sur la période 2002-2050, la croissance du PIB est en moyenne de 2.2 pour cent par an.

Au moment où la croissance de l'emploi est contrainte (par une population active en baisse conjuguée à un taux de chômage incompressible), une pression à la hausse pourrait s'exercer sur la productivité. Ceci ne se produit pas dans cette variante. En effet, il est difficile de quantifier dans quelle mesure les salaires et la productivité peuvent être influencés positivement par un déficit de forces de travail. Selon le scénario présenté, la combinaison d'une réduction de l'emploi et d'une évolution inchangée de la productivité entraîne une diminution de la croissance du PIB. Alors que dans un contexte de déficit de main-d'oeuvre, une hypothèse d'augmentation de la productivité accélérerait la croissance du PIB.

Dans la *variante V2*, la croissance économique moyenne est de 1.75 pour cent sur la période 2002-2050, parallèlement à la croissance de la productivité puisque l'emploi est stable.

2. Impacts financiers (en différences avec la simulation de référence)

Le tableau 14 présente les principaux résultats des *variantes V1 et V2* sur les finances publiques.

TABEAU 14 Compte de l'Etat en pour cent du PIB - variantes V1 et V2
(en différences avec la simulation de référence)

	Variante V1 - référence				Variante V2 - référence			
	2005	2010	2030	2050	2005	2010	2030	2050
1. Recettes courantes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
2. Dépenses courantes	-0.1	-0.4	-1.2	-1.6	0.2	0.5	1.0	1.1
dont transferts sociaux	-0.1	-0.2	-0.7	-0.9	0.1	0.2	0.6	0.8
dont pensions de l'Etat	0.0	0.0	-0.1	-0.2	0.0	0.0	0.0	0.0
dont prestations de Sécurité sociale	-0.1	-0.2	-0.7	-0.8	0.1	0.2	0.6	0.8
- Pensions	0.0	0.0	-0.1	-0.1	0.0	0.1	0.5	0.7
dont régime salarié	0.0	0.0	-0.1	-0.1	0.0	0.1	0.5	0.7
- Soins de santé	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1
- Indemnités AMI	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
- Chômage	-0.1	-0.1	-0.4	-0.5	0.0	0.0	0.0	0.0
- Prépension	0.0	0.0	-0.1	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
- Allocations familiales	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
- Autres	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
dont consommation publique	-0.1	-0.2	-0.4	-0.6	0.0	0.0	0.0	0.0
dont charges d'intérêts	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.3	0.4	0.3
3. Solde des opérations courantes	0.1	0.4	1.2	1.6	-0.2	-0.5	-1.0	-1.0
Solde de la Sécurité sociale (hors charges d'intérêts et revenus de la propriété)	0.1	0.3	0.8	0.9	-0.1	-0.2	-0.6	-0.8
4. Capacité de financement	0.1	0.0	0.0	0.0	-0.2	-0.1	0.0	0.0
dont solde primaire	0.2	0.0	0.0	0.0	-0.1	0.2	0.4	0.3
5. Marge de manoeuvre	0.0	0.4	1.2	1.6	0.0	-0.4	-1.0	-1.0
6. Dette publique	0.2	-0.1	0.1	0.3	2.3	4.9	5.9	4.3

Source: B.f.P., projections MALTESE: variantes macroéconomiques.

- a. Variante V1: Une croissance économique semblable avec une évolution des salaires plus lente et un emploi croissant

Une évolution des salaires plus lente versus un emploi croissant

L'emploi croissant et l'évolution des salaires plus lente exercent un effet bénéfique sur les dépenses de Sécurité sociale. De moindres prestations sont enregistrées aussi bien dans les branches chômage et prépension, que dans la branche pension du régime salarié (voir tableau 14).

Un emploi croissant

Un emploi plus élevé que dans la projection de référence se traduit presque entièrement par un taux de chômage plus bas (la population active n'augmente en effet que très modérément), et implique de moindres entrées en prépension. Aucun effet n'est observé sur le nombre de pensionnés.

Une évolution des salaires plus lente

L'évolution plus lente des salaires contribue aux moindres dépenses de la Sécurité sociale. L'allocation moyenne de chômage, de prépension et la pension moyenne augmentent moins vite dans la variante V1 que dans la simulation de référence.

L'impact d'une croissance ralentie des salaires sur le montant moyen de la pension du régime salarié est une affaire complexe. Deux effets contraires jouent sur le montant moyen.

D'une part le nombre de journées assimilées dans le calcul de la pension diminue (moins de périodes de chômage et de prépension). Comme ces périodes sont validées sur base du dernier salaire reçu, lors du calcul de la pension, et comme ces journées assimilées sont en partie remplacées par des journées de travail prestées (validées sur base du salaire réel plafonné), le montant moyen de la pension devrait augmenter.

D'autre part l'évolution plus lente des salaires joue un rôle de plus en plus grand, à mesure que les années passent: la pension des nouveaux pensionnés est calculée sur base des salaires de l'entièreté de leur carrière, dont la proportion croissant avec 2.1 pour cent (au lieu de 2.25 pour cent) devient de plus en plus importante, tout au long de la période de simulation. En effet, il faut attendre 45 années (la durée d'une carrière complète), avant que l'évolution inférieure des salaires se reflète totalement dans le calcul des nouvelles pensions.

De ces deux effets contradictoires (moins de journées assimilées et des salaires plus bas), l'impact du ralentissement des salaires l'emporte à long terme.

TABLEAU 15 Impact d'une évolution des salaires plus lente et d'un emploi croissant sur les montants moyens et le nombre de bénéficiaires de prestations sociales
(taux de croissance annuel moyen entre 2002 et 2050)

	Référence	Variante V1	V1-référence
<i>Chômage</i>			
- nombre	-0.9	-2.2	-1.2
- montant moyen	1.8	1.7	-0.1
<i>Prépension</i>			
- nombre	0.1	-0.3	-0.4
- montant moyen	1.7	1.6	-0.1
<i>Pension salariée</i>			
- nombre	0.8	0.9	0.0
- montant moyen	1.8	1.7	-0.1
<i>Salaires</i>	2.25	2.10	-0.15
<i>PIB</i>	2.25	2.20	-0.05

Source: B.f.P., projections MALTESE: simulation de référence et variante.

Pensions de l'Etat

Les dépenses de pensions de l'Etat sont inférieures à celles de la projection de référence, en pour cent du PIB, en raison de la croissance plus basse des salaires. Dans la simulation de référence, l'évolution globale des salaires de 2.25 pour cent par an est composée d'un wage-drift de 0.5 pour cent (issu entre autres d'une augmentation du nombre de personnes qualifiées parmi le personnel) et d'une hausse effective des barèmes de 1.75 pour cent. Avec un accroissement des salaires de 2.1 pour cent par an et un wage-drift inchangé, la croissance des barèmes n'est plus que de 1.6 pour cent, ainsi que la péréquation (puisque les pensions de l'Etat sont adaptées en fonction de l'augmentation des salaires des fonctionnaires en activité).

Consommation publique

La consommation publique, en pour cent du PIB, est également moindre que dans la projection de référence, en raison de la diminution des dépenses de pensions publiques et des salaires des fonctionnaires.

Capacité de financement et marge de manoeuvre

Le solde des opérations courantes s'améliore de 1.2 pour cent du PIB en 2030 et jusqu'à 1.6 pour cent en 2050. Avec une politique de solde nul, cette amélioration se traduit entièrement par un accroissement de la marge de manoeuvre. L'équilibre budgétaire est atteint en 2007, au lieu de 2008 dans la simulation de référence.

- b. Variante 2: Une croissance économique inférieure avec une évolution des salaires ralentie et un emploi stagnant

Pensions du régime salarié

Par rapport à la simulation de référence, l'augmentation des dépenses de pensions du régime salarié constitue la différence la plus cruciale, en pour cent du PIB. En termes absolus, la masse des pensions est inférieure à celle de la projection de référence, suite au ralentissement de la croissance des salaires (1.75 pour cent au lieu de 2.25 pour cent), à l'adaptation au bien-être nulle (au lieu de 0.5 pour cent) et à l'évolution moins forte du plafond salarial (1.25 pour cent au lieu de 1.75 pour cent).

L'absence d'adaptation au bien-être possède un effet immédiat sur le montant moyen de la pension, car elle touche l'ensemble des pensionnés. La masse des pensions croît moins vite de 0.5 pour cent en une année (en 2002, année à partir de laquelle plus aucune adaptation au bien-être n'est attribuée), vis-à-vis de la projection de référence. Le PIB est également directement influencé par une croissance de la productivité inférieure de 0.5 pour cent. Ceci explique que la masse des pensions en pour cent du PIB ne présente pas de différence, en début de période, avec la simulation de référence.

A long terme, l'influence d'un second effet, une croissance des salaires inférieure, est prépondérante: les nouveaux pensionnés possèdent une pension moyenne calculée sur base de salaires, dont la proportion croissant avec 1.75 pour cent (au lieu de 2.25 pour cent) devient de plus en plus grande. C'est pourquoi l'écart observé pour les pensions des salariés, avec la projection de référence, augmente en pour cent du PIB et ne se stabilise que vers 2050.

Les mécanismes d'une modification de la croissance des salaires, des plafonds salariaux et de l'adaptation au bien-être sont détaillés dans l'étude "La réforme des pensions"².

Soins de santé

A long terme, la croissance des dépenses en soins de santé dépend surtout de l'accroissement du PIB par tête. Les mécanismes d'ajustement des modifications de la croissance économique expliquent la légère augmentation de ces dépenses, en pour cent du PIB.

Autres prestations sociales

Les autres prestations sociales ne présentent pas d'écart avec la simulation de référence, en pour cent du PIB. Car ils dépendent de l'évolution des plafonds salariaux et de l'adaptation au bien-être, dont le décrochage avec la croissance des salaires demeure inchangé par rapport à la projection de référence.

Soldes financiers, dette publique et marge de manoeuvre

Le solde des opérations courantes est inférieur de 0.2 pour cent du PIB en 2005. Cette situation se dégrade jusqu'à -1.0 pour cent en 2030 et 2050. Ceci implique un besoin de financement plus élevé en début de période de simulation, et donc une dette publique et des charges d'intérêts plus importantes. Après que l'équilibre budgétaire soit atteint (en 2011 par rapport à 2008 dans la projection de référence), la détérioration du solde courant se reflète dans le recul des marges de manoeuvre. La marge de manoeuvre est inférieure à celle de la projection de référence, de 1 pour cent du PIB en 2030.

2. Festjens M.-J., "La réforme des pensions", Planning Paper, 1997 (chapitre 5 - sections C. et D. - et chapitre 6, qui comportent des calculs de la pension selon d'autres paramètres de politique sociale).

B. Des variantes de politique sociale

Les variantes de politique sociale³ (tableau 16) permettent de tester l'impact de l'adaptation au bien-être, attribuée d'une part aux plafonds salariaux et d'autre part aux allocations versées au stock de bénéficiaires.

TABLEAU 16 Scénarios de politique sociale des variantes

	1996-2001	2002-2050		
		Simulation de référence	Variante V3	Variante V4
<i>Adaptation à l'évolution du bien-être</i>				
<i>Pensions salariées, chômage, prépension et invalidité</i>				
- plafond salarial	Modèle HERMES (avril 1997)	1.75%	1.75%	1%
- adaptation au bien-être		0.5%	1%	1%
<i>Allocations familiales et parties forfaitaires des pensions des indépendants et du revenu garanti</i>				
- adaptation au bien-être		1%	1%	1%

Source: B.f.P., projections MALTESE: variantes de politique sociale.

Par rapport à la simulation de référence, la *variante V3* représente une générosité accrue envers les personnes bénéficiant déjà d'une allocation sociale (+0.5 pour cent d'adaptation au bien-être).

La *variante V4* analyse l'impact d'une politique sociale différente, consistant en une adaptation au bien-être indifférenciée de 1 pour cent, dans tous les régimes, tant pour les plafonds salariaux que pour les allocations elles-mêmes. Cette variante introduit ainsi un plafond salarial moins élevé (de -0.75 pour cent) que dans la projection de référence, mais une adaptation au bien-être plus importante (de +0.5 pour cent) pour les allocations sociales.

Par ailleurs, l'impact d'une diminution des plafonds salariaux de 0.75 pour cent (comme dans la variante V4), touchant les nouveaux bénéficiaires, peut être analysée en exprimant la variante V4 par rapport à la variante V3.

Les allocations familiales, les parties forfaitaires des pensions des indépendants et du revenu garanti, ainsi que les dépenses en soins de santé ne sont pas touchées par ces scénarios alternatifs.

Les impacts significatifs des variantes V3 et V4 sur les finances publiques belges sont repris dans le tableau 17.

3. L'impact d'une modification des hypothèses de politique sociale est également étudié dans le Planning Paper "La réforme des pensions". Dans cette publication, les hypothèses de la simulation W1 correspondent à celles de la variante V4 dans MALTESE, celles de la simulation W2 à celles de la variante V3, tandis que le scénario de politique sociale de la simulation W3 est semblable à celui de la projection de référence MALTESE.

TABLEAU 17 Compte de l'Etat en pour cent du PIB - variantes V3 et V4
(en différences)

	Variante V3 - référence			Variante V4 - référence			Variante V4 - Variante V3		
	2010	2030	2050	2010	2030	2050	2010	2030	2050
1. Recettes courantes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
2. Dépenses courantes	0.3	0.4	0.5	0.1	-0.2	-0.8	-0.2	-0.7	-1.3
Dont Transferts sociaux	0.2	0.4	0.5	0.1	-0.2	-0.8	-0.2	-0.7	-1.3
dont prestations de Sécurité sociale	0.2	0.4	0.5	0.1	-0.2	-0.8	-0.2	-0.7	-1.3
- Pensions	0.2	0.4	0.4	0.2	0.2	-0.2	0.0	-0.2	-0.6
dont régime salarié	0.2	0.4	0.4	0.2	0.2	-0.1	0.0	-0.2	-0.6
- Soins de santé	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
- Indemnités AMI	0.0	0.0	0.0	0.0	-0.1	-0.2	0.0	-0.1	-0.2
- Chômage	0.0	0.0	0.0	-0.1	-0.2	-0.3	-0.1	-0.2	-0.3
- Prépension	0.0	0.0	0.0	0.0	-0.1	-0.1	0.0	-0.1	-0.1
- Allocations familiales	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
- Autres	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dont charges d'intérêts	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
3. Solde des opérations courantes	-0.3	-0.4	-0.5	-0.1	0.2	0.8	+0.2	+0.6	+1.2
Solde de Sécurité sociale (hors charges d'intérêts et revenus de la propriété)	-0.2	-0.4	-0.5	0.0	0.2	0.8	+0.2	+0.6	+1.2
4. Capacité de financement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dont solde primaire	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
5. Marge de manoeuvre	-0.3	-0.4	-0.5	-0.1	0.2	0.8	+0.2	+0.6	+1.2
6. Dette publique	0.2	0.1	0.0	0.2	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0

Sources: B.f.P., projections MALTESE: variantes de politique sociale.

Chômage-prépension- indemnités A.M.I.

La variante V3, vis-à-vis de la projection de référence, montre qu'un accroissement de l'adaptation au bien-être des allocations n'exerce qu'un impact très limité sur ces types de prestations sociales. On observe une légère augmentation de ces dépenses en milliards de francs, mais qui n'est pas décelable dans le tableau 14 en pour cent du PIB.

Dans la variante V4, les dépenses de chômage, prépension et indemnités AMI sont inférieures à celles de la projection de référence car, à long terme, l'influence de la progression plus lente des plafonds salariaux est plus accentuée que celle de l'adaptation au bien-être plus généreuse.

En effet, dans ces régimes, le pourcentage d'allocataires atteignant le plafond est élevé, et le renouvellement des bénéficiaires relativement rapide en raison de durées de séjour assez courtes en moyenne (surtout dans l'assurance-chômage). L'impact de l'évolution des plafonds salariaux pour les nouveaux allocataires est donc plus important que l'adaptation au bien-être des allocations sociales du stock de bénéficiaires.

La seule influence de la moindre adaptation du plafond salarial se retrouve dans l'analyse de la variante V4 par rapport à la variante V3, qui dégage bien l'importance que revêt l'évolution du plafond salarial pour ces prestations.

Pensions salariées

Les résultats de la variante V3 (exprimés en écart par rapport à la projection de référence) permettent d'apprécier l'effet d'une plus forte adaptation au bien-être des pensions. L'augmentation de l'adaptation au bien-être de 0.5 pour cent exerce un impact plus important sur le rythme de croissance de la pension moyenne que dans le cas des autres revenus de remplacement. En effet la durée moyenne de séjour dans le système de la pension est beaucoup plus longue que dans les autres branches, ce qui confère un poids plus grand à l'adaptation au bien-être. De plus les dépenses de

pensions représentent une masse plus considérable (que le chômage, les prépensions ou l'invalidité) en pourcentage du PIB.

En comparaison avec la variante V3, la variante V4 montre que le plafond salarial joue peu à court terme, mais exerce une influence prépondérante à long terme. Trois éléments permettent de l'expliquer:

- le rythme de renouvellement des pensionnés est relativement lent (puisque la durée de séjour est longue);
- la proportion d'allocataires pour lesquels le plafond salarial est atteint au cours de la carrière est plus bas que pour les autres revenus de remplacement (car le niveau du plafond est plus élevé);
- la modification du plafond ne se manifeste pleinement dans le calcul de la pension qu'après un nombre d'années correspondant à la durée de la carrière.

Par rapport à la simulation de référence, les résultats de la variante V4 s'expliquent par une combinaison des effets d'une évolution moins forte des plafonds salariaux (-0.75 pour cent par an) et d'une adaptation au bien-être plus élevée (+0.5 pour cent par an) des pensions. L'impact de la hausse de l'adaptation au bien-être des pensions domine à court-moyen terme, tandis que l'influence de la baisse des plafonds salariaux est majeure à long terme.

Solde de Sécurité sociale

La *variante V3* présente une détérioration du solde de Sécurité sociale par rapport à la simulation de référence jusqu'à 0.5 point de pour cent du PIB en 2050, en fonction de la hausse de l'adaptation au bien-être.

Entre 2002 et 2010, le solde du compte de la Sécurité sociale se dégrade légèrement dans la *variante V4* (vis-à-vis de la projection de référence) en raison de l'augmentation de l'adaptation au bien-être, exerçant principalement ses effets sur les pensions du régime salarié. Ce solde s'améliore ensuite progressivement de 0.2 pour cent du PIB en 2030 jusqu'à 0.8 pour cent en 2050, grâce à l'impact du plafond salarial plus faible (voir les résultats de la variante V4 exprimés en comparaison avec la variante V3). Il faut remarquer que de 2010 à 2045, les économies réalisées dans les branches chômage-prépension-indemnités AMI parviennent à annihiler le surcroît de dépenses de pensions.

Compte de l'Etat

La capacité nette de financement de l'ensemble des administrations publiques se trouve en équilibre en 2010 dans la variante V3 et en 2009 dans la variante V4 (2008 dans la projection de référence). L'impact sur les marges de manoeuvre évolue ensuite inversement à celui exercé sur les prestations sociales.

Allocations moyennes par rapport au salaire moyen brut

Ces scénarios alternatifs de politique sociale influencent l'évolution des allocations sociales moyennes exprimées en fonction du salaire moyen brut (tableau 18).

La *variante V3* (augmentation du bien-être des allocations) enregistre une dégradation de ces ratios moindre que dans la projection de référence, particulièrement pour les pensions des salariés.

Par contre, la *variante V4* (politique sociale indifférenciée de 1 pour cent pour les plafonds et le bien-être) implique une détérioration considérable des allocations moyennes en proportion du salaire moyen, bien supérieure à celle de la projection de référence. Les systèmes les plus touchés par cette politique alternative sont l'assurance-chômage (dont le montant moyen enregistre une perte de revenus de 44.3 pour cent par rapport à un travailleur salarié entre 2000 et 2050), ainsi que la prépension (pertes de revenus de 44.2 pour cent). En effet il faut remarquer que 100 pour cent des chômeurs non forfaitarisés atteignent le plafond salarial dès 2022 dans la variante V4, ce qui revient à attribuer une sorte d'allocation de base. Ce type de politique sociale s'inscrit donc dans une perspective d'uniformisation des prestations, tant entre nouveaux bénéficiaires provenant de classes de revenus différentes, qu'entre bénéficiaires nouveaux et anciens.

TABLEAU 18 Allocations sociales moyennes du régime salarié en proportion du salaire moyen brut

	Référence			Variante V3		Variante 4	
	2000	2050	2050/2000	2050	2050/2000	2050	2050/2000
Revenus de remplacement	31.4	25.6	-18.6%	26.9	-14.5%	23.7	-24.8%
dont pension	32.5	25.7	-20.8%	27.3	-15.9%	25.2	-22.3%
dont prépension	36.3	28.2	-22.3%	28.6	-21.2%	20.3	-44.2%
dont chômage	27.5	21.7	-20.9%	21.8	-20.5%	15.3	-44.3%
dont invalidité	32.8	29.9	-8.9%	30.4	-7.5%	24.1	-26.7%

Sources: B.f.P., projections MALTESE: projection de référence et variantes de politique sociale.

De manière générale, un décrochage important entre l'évolution des plafonds et des salaires accroît progressivement le nombre d'allocataires sociaux au plafond. Le système dérive alors vers une forfaitarisation des allocations, qui modifie les équilibres intergénérationnels et apparaît contradictoire avec la vocation assurantielle de la Sécurité sociale.

6. Conclusions

Le vieillissement : une quasi-certitude

Le vieillissement démographique marquera la première moitié du XXI^e siècle. Plus qu'une prévision, il s'agit là d'une des rares quasi-certitudes quant à l'avenir de nos sociétés. *Notre système de Sécurité sociale*, dans ses règles actuelles de fonctionnement, *peut-il survivre* dans ce contexte nouveau?

Les projections de long terme des comptes de la sécurité sociale, réalisées par le Bureau fédéral du Plan ont placé les effets budgétaires du vieillissement dans un cadre socio-démographique et macroéconomique global, intégrant les règles actuelles de calcul des différents types de prestations sociales.

Coût budgétaire du vieillissement: 2 pour cent du PIB

Une *projection de référence* à politique et règles constantes a été élaborée, à partir du scénario central des perspectives démographiques 1996-2050. Elle incorpore les tendances de très long terme de l'économie belge en matière de croissance économique et de taux d'activité, ainsi qu'un scénario de générosité de la politique sociale correspondant aux nouvelles dispositions prises dans la branche "pension". Estimé sur cette base et en considérant l'ensemble des dépenses sociales, *le coût budgétaire du vieillissement* (en dehors des effets induits sur les charges d'intérêt via l'endettement public) *atteindra 2 pour cent du P.I.B.* entre 2000 et 2030, soit 1,5 pour cent du P.I.B. pour la sécurité sociale au sens strict et 0,5 pour cent pour les pensions publiques.

Quatre facteurs

Bien que ce surcroît de dépenses soit important en termes de ressources économiques nécessaires à son financement, il apparaît faible par comparaison avec l'augmentation des coefficients de dépendance démographique. *Ce résultat* -qui illustre magistralement l'importance d'une approche globale de cette problématique - *peut paraître surprenant*. *Quatre facteurs essentiels* expliquent ce résultat:

- l'hypothèse d'une stabilisation de l'emploi dans un contexte de recul de la population d'âge actif;
- le recul probable (en termes de P.I.B.) des dépenses dans les secteurs du chômage, de l'invalidité, des prépensions et des allocations familiales;
- la dynamique propre aux différentes branches (surtout dans le secteur des pensions, où l'accroissement du nombre de bénéficiaires est loin de produire un accroissement proportionnel des dépenses);
- une générosité sociale, qui, même sensiblement accrue par rapport à l'expérience des quinze dernières années, resterait en deçà d'une indexation complète à l'évolution du niveau de vie.

Les scénarios macroéconomiques alternatifs étudiés ne remettent pas fondamentalement en cause ce résultat. La sensibilité du coût budgétaire du vieillissement aux hypothèses alternatives de croissance économique testées est inférieure à 1 pour cent du P.I.B. à l'horizon 2050.

Bien entendu, ces conclusions mettent en évidence l'importance de la gestion globale de la Sécurité sociale, et d'une adaptation des transferts de l'Etat à la Sécurité sociale en fonction du choc démographique.

Financer le coût du vieillissement

Comment le surcroît de dépenses sociales qu'entraîne le vieillissement démographique pourra-t-il être financé? Pour répondre à cette question, le coût budgétaire du vieillissement doit être confronté à la *diminution des charges d'intérêts de la dette publique*, que la réduction progressive de celle-ci entraînera.

Dans la projection de référence, les comptes de l'ensemble des administrations publiques atteignent l'équilibre budgétaire en 2008. Il faut rappeler que la réduction du déficit entre 1996 et 2008 résulte de l'évolution des recettes et des dépenses à rè-

gles et politiques inchangées¹. Celle-ci implique une diminution du surplus primaire et donc un ralentissement du rythme de baisse de déficit, par rapport à une trajectoire budgétaire où le surplus primaire est maintenu constant et où, par conséquent, l'équilibre budgétaire est atteint plus tôt.

Disparition du déficit en 2008

Au delà de 2008, l'application de cette même méthodologie impliquerait l'apparition d'excédents budgétaires, en dépit de l'impact du vieillissement. La projection retient à partir de ce moment l'hypothèse d'une *politique de déficit budgétaire nul*. Cette dernière méthodologie a l'avantage de donner une certaine valeur prévisionnelle à la projection du déficit, des charges d'intérêt et de l'endettement public, ainsi que d'expliquer les marges de manoeuvre budgétaires futures qui apparaissent dans un tel scénario. Celles-ci sont définies par la différence entre le surplus primaire à politique et règles constantes et le surplus correspondant à un solde budgétaire nul. Par contre, une telle méthodologie ne fait pas apparaître les marges de manoeuvre qu'une stratégie de stabilisation du surplus primaire à son niveau actuel permettrait de dégager.

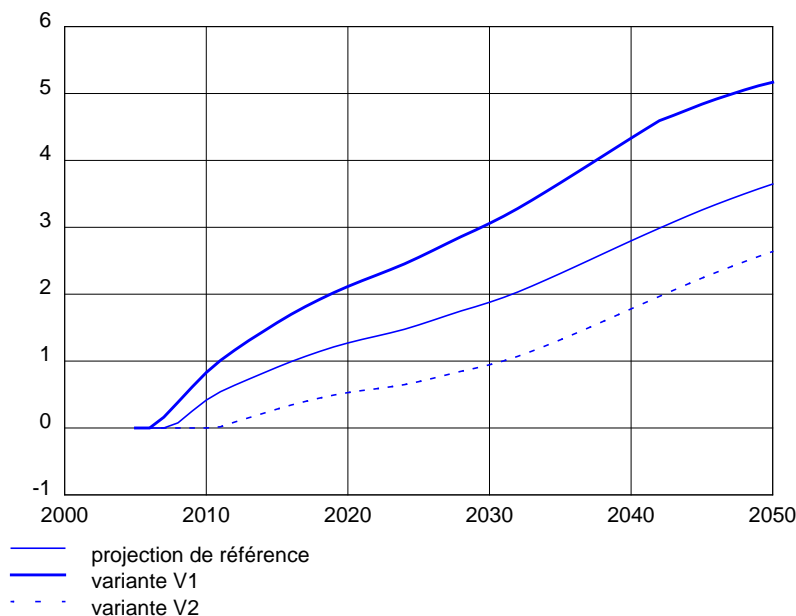
Marges de manoeuvres

La figure 14 présente l'évolution dans le temps de ces *marges de manoeuvre* (en pour cent du PIB) dans la projection de référence et dans les deux variantes macroéconomiques analysées. Rappelons que dans la variante V1, la croissance économique annuelle moyenne sur la période 2000-2050 atteint 2.25 pour cent comme dans la projection de référence, mais est générée par des gains de productivité légèrement inférieurs (2.1 pour cent au lieu de 2.25 pour cent) et compensés par une progression lente de l'emploi; dans la variante V2, un scénario de croissance économique plus lente est retenue (1.75 pour cent par an en moyenne).

Les marges de manoeuvre se dégagent assez tardivement, compte tenu du caractère très contraignant du scénario de politique budgétaire retenu; elles deviennent *importantes à long terme* (entre 1 et 3 pour cent du P.I.B. en 2030 d'après les trois scénarios macroéconomiques retenus).

FIGURE 14

Marges de manoeuvre (en pour cent du PIB)



Source: B.f.P., projections MALTESE.

Marges de manoeuvres "nouvelles"

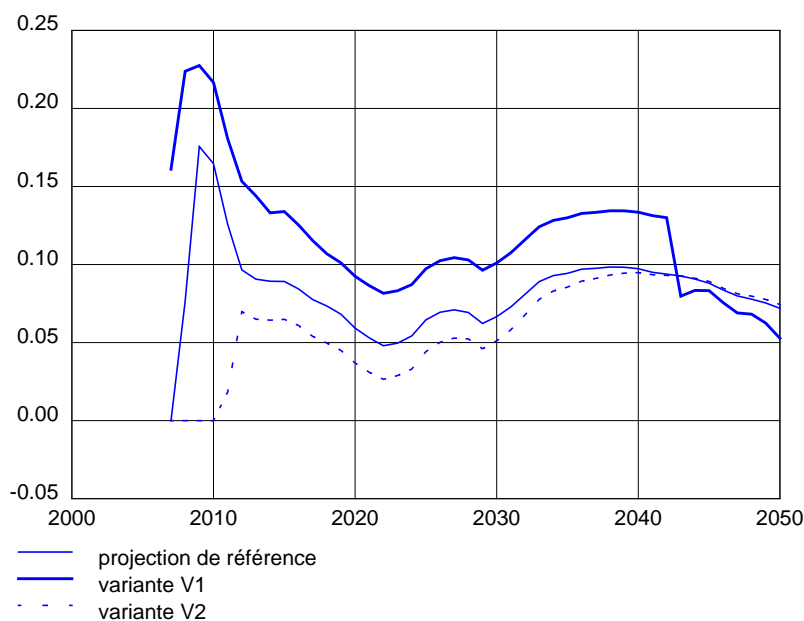
On peut supposer que les marges de manoeuvre seront consacrées à des mesures structurelles. Autrement dit, les marges disponibles d'une année à l'autre pour de

1. Cfr. le chapitre 3 pour une bonne compréhension des hypothèses posées selon cette méthodologie.

nouvelles initiatives sont à chaque fois réduites par le coût récurrent des mesures structurelles prises antérieurement. La figure 15 présente l'évolution des marges disponibles (ou marges de manoeuvre "nouvelles") pour ces nouvelles initiatives (en pour cent du PIB), en considérant les variations annuelles des marges de manoeuvre totales présentées à la figure 14.

FIGURE 15

Marges de manoeuvre "nouvelles" ou variations annuelles des marges de manoeuvre totales (en pour cent du PIB)



Source: B.f.P., projections MALTESE.

Le désendettement finance le coût du vieillissement

Il faut remarquer que, malgré le coût budgétaire du vieillissement, des marges de manoeuvre "nouvelles" continuent d'apparaître chaque année pendant toute la période de projection. Il se confirme donc que dans le scénario de référence, la baisse des charges d'intérêt induites par le désendettement est supérieure au coût budgétaire du vieillissement et suffit à le financer.

Cependant, la figure 15 fait clairement ressortir l'importance du *timing de l'assainissement* budgétaire. En effet, dans la projection de référence et la variante V1, les marges de manoeuvre "nouvelles" qui apparaissent respectivement dès 2008 et 2007 sont relativement importantes (de l'ordre de 0.2 pour cent du PIB). Elles se réduisent néanmoins très nettement au moment où le choc du vieillissement est le plus intense: même dans le scénario le plus favorable (variante V1), ces marges "nouvelles" sont inférieures à 0.1 pour cent du PIB entre 2020 et 2025. Dans le scénario moins favorable (variante V2), les marges de manoeuvre n'apparaissent qu'après 2010 et se réduisent immédiatement.

Assainir avant le "papy-mamy-boom"

Il est donc essentiel de faire *aboutir le processus d'assainissement avant le "papy-mamy-boom"* des années 2010-2030. Le déficit structurel à atteindre avant de disposer de marges de manoeuvre est ici fixé par hypothèse à 0 pour cent. Bien entendu, une stratégie d'assainissement moins rigoureuse (par exemple un scénario où le déficit structurel serait de 0.5 pour cent du PIB) permettrait de dégager des marges de manoeuvre plus rapidement, mais d'une moindre ampleur.

Importance de la performance macroéconomique

L'influence de la *croissance économique* et de la *performance de l'emploi* (avec une croissance économique identique) sur le coût budgétaire du vieillissement et les marges de manoeuvre indique que les gains de productivité et la réduction du chômage sont essentiels, pour que l'impact du vieillissement sur les finances publiques puisse être absorbé. Un taux de chômage minimum de long terme (assimilable à un taux de chômage structurel) suffisamment élevé pourrait constituer un obstacle à la croissance économique et réduire les marges de manoeuvre (cfr. variante 2).

Promouvoir le capital humain

Une politique de long terme du marché de l'emploi adaptée devrait donc être orientée vers l'*enseignement*, la *formation*, et le *recyclage*, plutôt que vers une réduction de l'offre de travail (via, par exemple, le prépensionnement ou l'encouragement au retrait du marché du travail du conjoint). En effet, une petite reprise de l'emploi, conjuguée à un taux de chômage structurel élevé, entraîne l'apparition d'une pénurie de main-d'oeuvre à long terme. Un tel contexte freine d'autant plus la croissance économique que les qualifications disponibles ne permettraient pas d'accélérer les gains de productivité, qui risquent alors d'être dépassés par la hausse des salaires, et de compromettre les équilibres macroéconomiques.

L'enseignement, la formation et le recyclage, à condition d'être adaptés à l'évolution des qualifications nécessaires, peuvent contribuer à *augmenter les gains de productivité* et à *réduire le taux de chômage structurel*. Cela est d'autant plus vrai que la rapidité des progrès technologiques risque, en l'absence d'une politique adéquate de promotion du capital humain, d'exercer un effet négatif sur le chômage structurel.

Politique sociale

A côté de ces importantes conclusions en matière budgétaire, l'étude permet également de tirer des enseignements relatifs à la politique sociale.

Préservation de la vocation assurancielle des pensions

Une autre publication du Bureau fédéral du Plan² a mis en évidence le rôle essentiel joué par deux *paramètres de la politique sociale* (l'évolution des plafonds salariaux et l'adaptation des allocations au bien-être), au niveau du maintien de la vocation assurancielle du régime général des pensions des travailleurs salariés et des équilibres intergénérationnels. Il apparaît en effet qu'un découplage trop important entre le taux de croissance des salaires et l'évolution du plafond salarial conduit à une *forfaitarisation* croissante des allocations, qui fait perdre aux pensions leur caractère d'assurance sociale. Si de plus, le taux de croissance des augmentations octroyées aux pensions (adaptation au bien-être) est égal au taux de croissance du plafond salarial, un phénomène de convergence entre pensions anciennes et nouvelles s'ajoute à la tendance à la forfaitarisation, modifiant ainsi les *équilibres intergénérationnels*.

Limiter le découplage salaires-plafonds salariaux

Ces observations sont encore plus valables pour les autres catégories de revenus de remplacement car les plafonds salariaux y sont notablement inférieurs au plafond salarial en vigueur dans le calcul des pensions des travailleurs salariés, surtout dans la branche chômage-prépension. Si les différentes branches de la sécurité sociale doivent conserver leur caractère assuranciel et préserver les équilibres intergénérationnels, il apparaît très important d'une part de limiter le découplage entre l'évolution des plafonds salariaux et celle des salaires, et d'autre part de maintenir un écart entre l'évolution des plafonds salariaux et l'adaptation au bien-être des allocations, en défaveur de cette dernière.

Les simulations de politique sociale, réalisées dans le cadre de la présente étude, permettent de préciser les conséquences budgétaires de différents scénarios possibles relatifs aux évolutions des plafonds salariaux et de l'adaptation au bien-être.

Chômage-prépension: une répercussion rapide d'une hausse des plafonds salariaux

Les impacts d'une *plus grande générosité en matière de plafond salarial* sont beaucoup plus importants à court-moyen terme dans les secteurs du chômage, des prépensions et - mais dans une moindre mesure - de l'invalidité que dans le secteur des pensions. Ce constat provient du niveau plus faible des plafonds salariaux dans ces branches et d'un taux de rotation plus rapide des allocataires.

Par contre, les effets d'une *adaptation plus élevée des allocations au bien-être* sont plus nets dans le cas des pensions que dans les autres revenus de remplacement, dans la mesure où les flux d'entrée et de sortie y sont proportionnellement plus faibles.

Globalement, une adaptation au bien-être des allocations de 0.5 pour cent par an augmente le total des prestations sociales de 0.5 pour cent du PIB à l'horizon 2050;

2. Voir Festjens M.-J., "La réforme des pensions" Planning Paper, 1997.

tandis qu'un accroissement de 0.75 pour cent du taux de croissance annuelle des plafonds salariaux accroît le total des prestations sociales de 1.3 pour cent du PIB en 2050. Cependant, à moyen terme, les effets d'une augmentation des plafonds se développent plus lentement que les impacts d'une hausse des allocations.

Dans le cadre du scénario macroéconomique de la projection de référence, les possibilités de renforcer la générosité sont donc limitées.

Synthèse

Le coût budgétaire du vieillissement peut être absorbé par la réduction des charges d'intérêt; celle-ci se réalisera à condition que l'*assainissement budgétaire* aboutisse dans le courant de la première décennie du XXI^e siècle.

La *performance macroéconomique* est un facteur essentiel d'une part de modération du coût budgétaire du vieillissement et d'autre part du processus de désendettement permettant de financer ce coût. A cet égard, la *promotion du capital humain* peut jouer un rôle important à long terme.

La préservation de la Sécurité sociale belge, en tant que système d'assurances sociales, n'est pas seulement conditionnée par la capacité des finances publiques à absorber le coût du vieillissement. Elle implique également *une gestion délicate de l'équilibre entre les augmentations des allocations sociales et les relèvements des plafonds salariaux*.

Une politique sociale axée d'une part sur un relèvement des plafonds salariaux correspondant aux hausses salariales effectives (le décrochage par rapport aux augmentations salariales globales est limité au "wage-drift") et d'autre part sur une adaptation des allocations au bien-être faible permettrait de maintenir le caractère assuranciel de notre Sécurité sociale, tout en respectant les contraintes budgétaires.

7. Bibliographie

- Boyer R., Malgrange P., Formalisation de long terme: une revue de littérature, Cepremap, février 1989
- Bureau fédéral du Plan, Perspectives économiques 1997-2001, avril 1997
- Commission européenne, Medium term projections 1997-2001, septembre 1997
- Delhuyenne M., Festjens M.J., Berckmans A., De Lange H., De geschiedkundige ontwikkeling van de sociale zekerheid in België (1945-1980), Bulletin de documentation, Ministère des Finances, juillet-août 1985
- Englert M., Fasquelle N., Weemaes S., Les perspectives d'évolution à très long terme de la Sécurité sociale (1991-2050), Bureau du Plan, Planning Paper n°66, mars 1994
- Eurostat, Dépenses et recettes de protection sociale 1980-1993, Collection population et conditions sociales, Luxembourg, 1995
- Fasquelle N., Festjens M.J., Weemaes S., Les nouvelles perspectives financières 1997-2050 de la Sécurité sociale, Bureau fédéral du Plan, Rapport, août 1997
- Fasquelle N., Masure L., MALTDEMO: Actualisation du module socio-démographique jusqu'en 2050, Bureau fédéral du Plan, note DG/5698, 3 avril 1996
- Fasquelle N., Weemaes S., Les perspectives financières de long terme de la protection sociale, Bureau fédéral du Plan, Contribution au 12ème Congrès des Economistes belges de langue française, Commission 2, Bruxelles, 28 et 29 novembre 1996
- Festjens M.J., De ontwikkeling van de sociale zekerheid (1980-1990), chapitre VI de "Histoire des finances publiques en Belgique, période 1980-1990", Institut Belge de Finances Publiques, Academia Press - Gent
- Festjens M.J., Het pensioen: Een lange termijn contract versus het schrikbeeld van de vergrijzing, Paper voor het 22ste Vlaams Wetenschappelijk Economisch Congres, Federaal Planbureau, DG 5597, oktober 1995
- Festjens M.J., De pensioenhervorming, Federaal Planbureau, Planning Paper, 1997
- Institut National de Statistique, Bureau du Plan, Perspectives de population 1992-2050
- Institut National de Statistique, Bureau fédéral du Plan, Perspectives de population 1995-2050
- Lambrecht M., Le vieillissement démographique, Bureau fédéral du Plan, Planning Paper, 1997
- Lambrecht M., Fasquelle N., Weemaes S., L'évolution démographique de long terme et son incidence isolée sur quelques grandeurs socio-économiques (1992-2050), Bureau du Plan, Planning Paper n°68, juillet 1994
- Rouchet J., Quelles études quantitatives à long terme?, INSEE, mars 1982
- Weemaes S., Onderzoek naar de evolutie van de overheidspensioenen op lange termijn, Federaal Planbureau, Planning Paper n°73, 1995

Annexe 1 Définitions des concepts utilisés

A. Les comptes financiers de la Sécurité sociale et de l'Etat

Ces comptes sont effectués à prix constants de 1991 (le déflateur utilisé est l'indice des prix de la consommation privée) sur base des définitions des comptes nationaux. De 1953 à 1969, il s'agit des comptes nationaux réalisés par l'I.N.S. selon le système SNA des Nations-Unies, de 1970 à 1995 de la comptabilité nationale exprimée en termes SEC (système établi par l'Union européenne), de 1996 à 2050 des perspectives MALTESE également établies en termes SEC.

1. Le compte de la Sécurité sociale

Ce compte est présenté dans une optique de finances publiques globales, hors revenus de la propriété et charges d'intérêts.

Les *recettes* de Sécurité sociale se composent des cotisations effectives de Sécurité sociale, patronales et personnelles, des transferts de l'Etat et des autres recettes reprenant principalement les mesures de financement alternatif.

Les *dépenses* sont réparties en prestations sociales et frais de fonctionnement.

Dans le cadre de la comptabilité nationale, les *prestations sociales* représentent les transferts qu'effectue la Sécurité sociale vers les ménages (régimes salarié et indépendant), c'est-à-dire

- les pensions de retraite et de survie (y compris le revenu garanti pour les personnes âgées¹);
- les prestations de soins de santé (y compris les prestations du régime volontaire);
- les indemnités d'assurance maladie-invalidité (AMI) qui comprennent les indemnités d'incapacité primaire, les indemnités d'invalidité et les allocations de maternité;
- les allocations de chômage (et de prépension à partir de 1976) payées par la Sécurité sociale;
- les allocations familiales;
- les allocations d'accidents du travail, de maladies professionnelles et de sécurité d'existence.

2. Le compte de l'Etat

Le compte de l'Etat comprend le pouvoir central, les pouvoirs locaux et la Sécurité sociale.

1. Dans la comptabilité nationale 1995, le revenu garanti disparaît du compte de la Sécurité sociale et est repris dans les autres transferts sociaux du compte de l'Etat. Cette modification de comptabilisation n'a pas encore été opérée dans le modèle Maltese afin de présenter des séries longues homogènes.

Les grands agrégats des *recettes courantes* de l'Etat sont les cotisations effectives de Sécurité sociale et hors Sécurité sociale, les cotisations fictives² reflétant principalement les prestations fournies par l'Etat à ses travailleurs (pensions, allocations familiales...), les impôts, les autres recettes (revenus de la propriété et de l'entreprise, revenus du reste du monde...).

Les *dépenses courantes* de l'Etat se composent:

- des transferts sociaux au sens large, eux-mêmes subdivisés en transferts ou prestations de Sécurité sociale (voir le compte de la Sécurité sociale), en pensions de l'Etat (administration, enseignement, parastataux de Sécurité sociale) et autres dépenses (pensions des Anciens cadres d'Afrique, CPAS, allocations familiales du secteur public...);
- de la consommation publique: rémunérations du secteur public, cotisations fictives, amortissements, achats de biens et services;
- des transferts aux entreprises: subsides aux entreprises comprenant notamment les pensions des entreprises publiques;
- des autres transferts: transferts divers aux ménages, au reste du monde...
- des intérêts de la dette publique;

Le *solde des opérations en capital* est toujours négatif de 1953 à 2050 car les recettes en capital sont traditionnellement très faibles³ (impôts sur le capital et transferts en capital tels que les droits de succession). Les dépenses en capital regroupent principalement les transferts aux entreprises et les investissements publics.

La *capacité nette de financement* est la somme des soldes des opérations courantes et en capital, tandis que le *solde primaire* représente la capacité nette de financement hors charges d'intérêts.

La *dette publique globale* ne possède pas le même contenu entre les périodes 1953-1959, 1960-1969 et 1970-1995. Elle comprend la dette congolaise garantie entre 1953 et 1959, alors que ce n'est plus le cas à partir de 1960. A partir de 1970, elle contient en outre une partie de la dette débudgétisée et la dette des pouvoirs locaux.

La *marge* de manoeuvre n'apparaît évidemment qu'en projection dès que la capacité de financement est en équilibre.

B. Les nombres

Les définitions des nombres de personnes utilisés par le système MALTESE, bénéficiaires ou non d'une allocation sociale, sont reprises dans le tableau ci-dessous. Il distingue le concept démographique du concept comptable⁴:

- *concept démographique*: une personne est comptabilisée une seule fois dans une seule catégorie, la somme de toutes les catégories socio-démographiques, par sexe et classe d'âge, étant égale à la population démographique.
- *concept comptable*: il s'agit des statistiques largement publiées et diffusées, exhaustives, d'origine administrative mais comportant des doubles comptages. La somme de ces catégories dépasse parfois la population démographique.

2. Les cotisations fictives sont comptabilisées trois fois dans le compte de l'Etat: une fois en recettes, deux fois en dépenses (dans les transferts sociaux et dans la consommation publique).

3. Excepté de 1992 à 1995 en raison de ventes d'actifs de l'Etat.

4. Voir l'annexe sur le module MALTDEMO

Concept démographique	Concept comptable
Source commune: Enquête sur les Forces de Travail, directement par sexe et classe d'âge de cinq ans	Diverses sources d'origine administrative
<i>Population active</i> : population occupée et inoccupée de 15 ans et plus, présente sur le marché du travail	
dont <i>l'emploi</i>	
Personnes qui au cours de la semaine de référence: <ul style="list-style-type: none"> - ont travaillé pendant au moins une heure contre rémunération ou en vue d'un bénéfice (travail salarié, travail indépendant, travail familial à titre gratuit contribuant à la bonne marche d'une exploitation appartenant à une personne ayant un lien de parenté); - n'ont pas travaillé mais ont un emploi ou une activité dont elles étaient temporairement absentes (par exemple en congé, ou malade...). Par contre les personnes mises à pied et celles commençant un nouvel emploi à une date ultérieure ne sont pas comprises dans l'emploi mais dans le chômage. 	Même définition qu'en concept démographique mais statistique élaborée par le MET sur base des sources de l'O.N.S.S., I.N.A.S.T.I., I.N.A.M.I., O.N.EM, Enquête sur les Forces de Travail..., disponible par sexe. La répartition par classe d'âge s'effectue par statut professionnel (salarié, indépendant, fonctionnaire) sur base de données INAMI.
dont le <i>chômage</i>	
Personnes sans travail au cours de la semaine de référence qui (définition Eurostat): <ul style="list-style-type: none"> - recherchent activement un emploi rémunéré salarié (fourniture de preuves de la recherche au cours de la période de 4 semaines se terminant avec la semaine de référence); - sont disponibles pour travailler dans les deux semaines suivant l'enquête; - tentent de créer leur propre entreprise ou cabinet; - attendent de reprendre leur emploi à l'issue d'une mise à pied; - ont trouvé un nouvel emploi mais n'ont pas encore commencé à travailler. 	Même définition qu'en concept démographique (sans travail, disponibilité et recherche active d'un emploi) mais le seul critère de recherche active consiste en l'inscription auprès du F.O.R.EM, O.R.B.EM et V.D.A.B. Source: Onem, directement par sexe et classe d'âge Concrètement sont concernés: <ul style="list-style-type: none"> - les chômeurs complets indemnisés: chômeurs complets bénéficiant d'allocations de chômage ou d'attente, inscrits comme demandeurs d'emploi à temps plein; - les demandeurs d'emploi inoccupés inscrits obligatoirement: cette catégorie comprend les jeunes en période d'attente (non indemnisés) et les autres inscrits obligatoires (chômeurs exclus temporairement des allocations, personnes présentées par le CPAS, chômeurs renonçant volontairement aux allocations,...); - les demandeurs d'emploi libres inoccupés: ces demandeurs d'emploi n'ont pas droit aux allocations mais peuvent s'inscrire librement comme demandeurs d'emploi. - les chômeurs âgés qui ne sont plus demandeurs d'emploi. Depuis 1985, les chômeurs âgés de 55 ans et plus (50 ans si l'aptitude au travail est réduite) peuvent cesser d'être inscrits comme demandeurs d'emploi tout en demeurant indemnisés.
<i>Population scolaire</i>	
Les élèves ou étudiants suivant un enseignement ou une formation de plein exercice (la population scolaire de moins de 15 ans est également présente dans MALTDEMO grâce à une estimation réalisée par le Bureau fédéral du Plan sur base du nombre d'élèves recensé par les diverses autorités compétentes).	= Définition et source du concept démographique

Concept démographique	Concept comptable
<i>Population invalide</i>	
Personnes atteintes d'une incapacité de travail ainsi que les handicapés	Nombre de bénéficiaires d'une allocation d'invalidité. Source: INAMI, par sexe et classe d'âge
<i>Population pensionnée</i>	
Personnes bénéficiant d'une pension, tout régime confondu	<p>Nombre de pensionnés (de retraite ou de survie) par sexe et classe d'âge, par régime.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Régime général (salarié, indépendant et revenu garanti): ONP, par sexe et classe d'âge, puis construction par le Bureau fédéral du Plan de nombres "purs" par régime (élimination des doubles comptages entre ces trois régimes). - Pensions à charge du Ministère des Finances: Budget des Pensions, par sexe et classe d'âge, élimination des doubles comptages au sein du Budget des Pensions - Provinces, communes non affiliées au régime commun, entreprises publiques: demandes personnelles du Bureau fédéral du Plan
<i>Population prépensionnée</i>	
<p>Nombre de prépensionnés issu de l'O.N.E.M, par sexe et classe d'âge. Cette prépension comprend la prépension spéciale pour chômeurs âgés de 1977 à 1986, la prépension légale de 1977 à 1982, la prépension conventionnelle depuis 1976. A l'heure actuelle, seule la prépension conventionnelle subsiste.</p>	= Définition et source du concept démographique
<i>Personnes s'occupant de leur ménage</i>	
Principalement des femmes	N'existe pas en concept comptable
<i>Autres inactifs</i>	
Résidu	N'existe pas en concept comptable

Annexe 2 Le module MALTDEMO

MALTDEMO ou le *module socio-démographique* est un outil spécifique nécessaire à MALTESE. MALTDEMO répartit la population démographique entre les différentes catégories socio-démographiques qui la composent, par sexe et classe d'âge quinquennale.

C. Brève description du module

Le concept démographique

Selon le *concept démographique*, une personne n'est comptée qu'une seule fois dans une seule catégorie, assurant la cohérence démographique: la somme des diverses catégories socio-démographiques reconstitue la population démographique par sexe et classe d'âge.

En Belgique, les *statistiques par classe d'âge* sont peu fournies. L'unique source annuelle procurant une répartition de la population en catégories socio-démographiques par sexe et classe d'âge est l'*Enquête sur les Forces de Travail*, disponible à ce jour de 1983 à 1996 (voir encadré). L'information contenue dans une base de données allant de 1983 à 1996 ne peut suffire à obtenir des lignes conductrices pour un futur aussi lointain que l'horizon 2050. Aussi recourt-on également aux *recensements décennaux*, qui fournissent des indices supplémentaires, notamment sur les taux d'activité. L'ensemble de ces données nous permettent d'obtenir les taux et niveaux démographiques de chaque catégorie socio-démographique identifiée par sexe et classe d'âge de 5 ans.

Le concept comptable

Les niveaux démographiques respectent la cohérence démographique, mais ils ne correspondent pas aux statistiques largement diffusées par les organismes compétents (parastataux "sociaux"), c'est-à-dire les niveaux dits comptables. Suivant le *concept comptable*, une personne peut être recensée dans plusieurs catégories socio-démographiques à la fois ou même plusieurs fois dans une même catégorie. L'addition de toutes les catégories socio-économiques peut alors dépasser la population démographique.

Le module MALTDEMO utilise en concept comptable une approche aussi fine qu'en concept démographique, par sexe et classe d'âge, mais uniquement pour les niveaux des personnes actives, invalides et pensionnées (dont prépensionnées), pour lesquels on dispose d'observations basées sur des *sources administratives exhaustives* (Ministère de l'Emploi et du Travail, Office National de l'Emploi, INAMI, Office National des Pensions, Ministère des Finances).

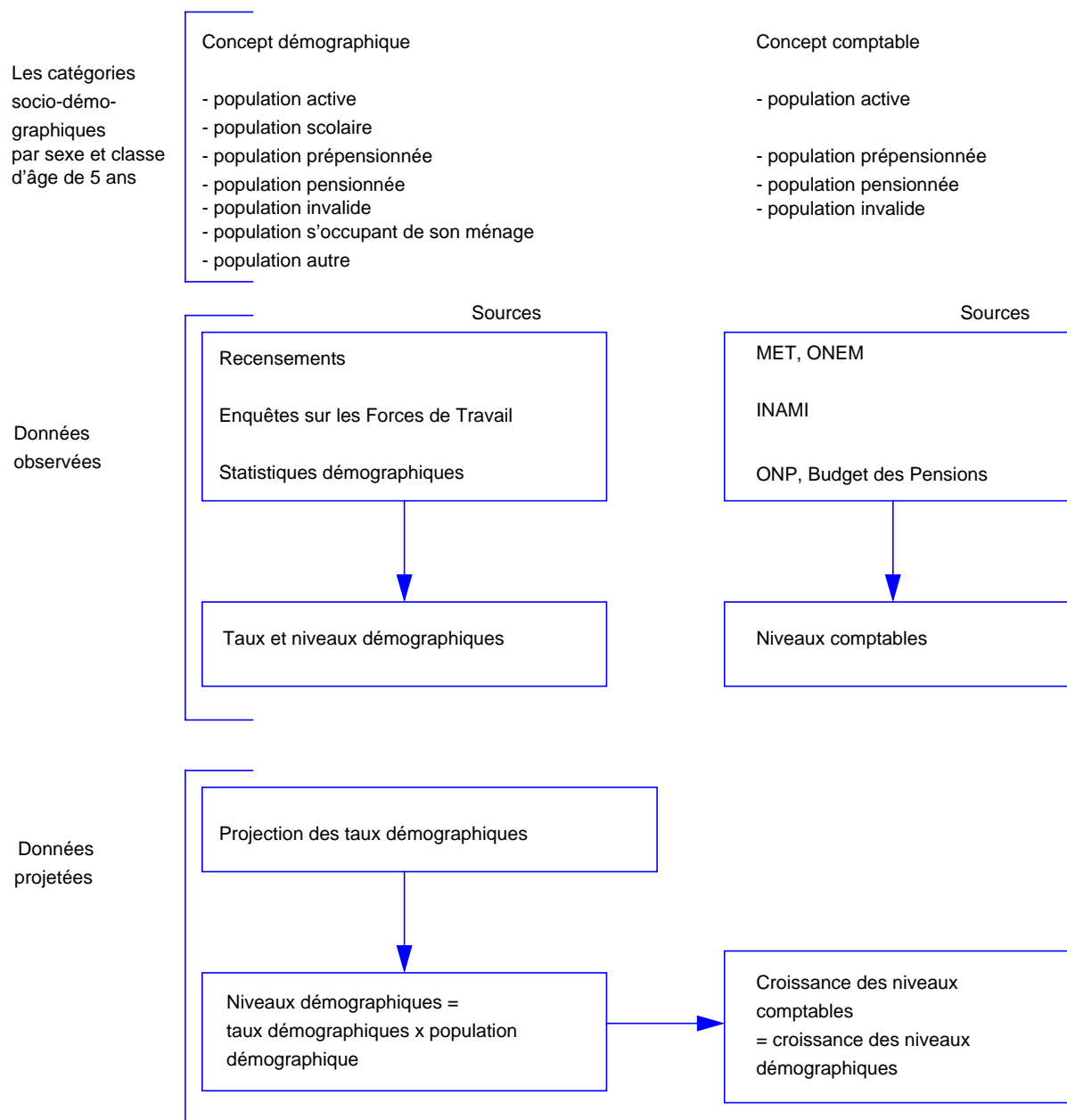
La projection des taux et des niveaux

Le noeud du module MALTDEMO réside dans la *projection "raisonnée" des taux démographiques* de 1997 à 2050, par sexe et classe d'âge pour chaque catégorie socio-démographique, dans le cadre de scénarios déterminés. L'extrapolation de ces taux se fonde sur les évolutions enregistrées dans le passé, des comparaisons internationales des taux d'activité, le phénomène de cohorte, des hypothèses sur les taux de scolarité, d'invalidité..., des changements de législation récents influençant certains taux.

Les *niveaux démographiques* sont obtenus par l'application de la projection raisonnée des divers taux aux perspectives de population démographique par sexe et classe d'âge 1996-2050 effectuées par l'I.N.S. et le Bureau fédéral du Plan.

Par hypothèse, les *niveaux comptables* suivent une évolution parallèle à celle des niveaux démographiques.

FIGURE 16 Le module MALTDEMO



L'Enquête sur les Forces de Travail

Cette enquête fut instaurée par l'Office Statistique des Communautés européennes (EUROSTAT) afin d'appréhender le marché du travail de manière comparable à travers chaque pays de la Communauté. Elle est en général effectuée par l'institut de statistiques propre à chaque pays (l'I.N.S. en Belgique) puis transmise à EUROSTAT. Une première enquête eut lieu en 1960, suivie d'enquêtes annuelles de 1968 à 1971, puis biennales de 1973 à 1981 et enfin, à nouveau annuelles depuis 1983. Signalons que dans un futur proche, l'enquête devrait devenir trimestrielle.

D'un point de vue technique, l'Enquête sur les Forces de Travail est établie au cours d'une semaine de référence, du mois d'avril ou de mai. L'échantillon doit comprendre entre 30.000 et 50.000 ménages pour la Belgique et au minimum un quart des réponses doit provenir des ménages interrogés l'année précédente. Depuis 1985, l'échantillon belge est composé de 35.000 ménages. L'unité de sondage est le ménage et en théorie tous les membres du ménage doivent répondre à l'enquête dont les résultats bruts sont ensuite extrapolés à la population totale.

“Comme tout résultat de sondage, les *estimations de l'enquête sur les forces de travail* sont sujettes à des erreurs dues à l'échantillonnage ainsi qu'à d'autres facteurs... tels que la non-réponse, les erreurs dans les indications portées par l'enquêteur sur les questionnaires d'enquête, les erreurs de codage, etc.”¹ Il faut donc être conscient que ces données ne peuvent être considérées comme de vraies valeurs observées. Chaque “observation” contient une marge d'erreur plus ou moins élevée qui s'accroît lorsque l'on analyse des sous-totaux tels que les groupes d'âge, le sexe ou la région.

Avant 1983, les *définitions et concepts d'échantillonnage* étaient susceptibles d'être modifiés d'une année à l'autre, rendant les comparaisons irréalisables. Par contre, depuis 1983, l'enquête est organisée sur base des concepts définis lors de la 13^{ème} Conférence Internationale des statisticiens du travail d'octobre 1982².

La population active est définie comme l'ensemble des personnes âgées de 15 ans et plus, présentes sur le marché du travail, soit occupées (en Belgique ou à l'étranger) soit demandeuses d'emploi inoccupées. Les personnes classées comme ayant un emploi doivent, au cours de la semaine de référence, avoir travaillé pendant au moins une heure contre rémunération ou en vue d'un bénéfice ou posséder un emploi ou une activité dont elles étaient temporairement absentes. Les personnes classifiées chômeuses doivent satisfaire trois critères: se trouver sans travail au cours de la semaine de référence, rechercher activement un emploi rémunéré, être disponibles pour travailler dans les deux semaines suivant l'enquête. Ces définitions sont plus connues sous le nom de définitions ou critères du BIT.

De manière générale, *l'enquête a pour objectif* de répondre à toutes sortes d'interrogations sur la situation de la population au regard du marché du travail: cela va de la durée du temps de travail à la raison pour laquelle le dernier emploi a été quitté, en passant par la profession, le secteur d'activité... Quasiment chaque tableau étant établi par classe d'âge et sexe, elle fournit ainsi une masse d'informations considérable.

-
1. EUROSTAT, “Enquête communautaire sur les forces de travail - Guide de l'utilisateur 1988”, Thème 3: Population et conditions sociales, Série E: Méthodes, Luxembourg, 1990, p.10
 2. Bureau International du Travail, “Treizième conférence internationale des statisticiens du travail”, Résolution concernant les statistiques de la population active, de l'emploi, du chômage et du sous-emploi, Genève, 18-29 octobre 1982

D. Projection des taux et synthèse des facteurs déterminants

Les résultats des projections MALTDEMO, présentés ci-après, sont commentés en distinguant, par sexe, quatre grands groupes d'âge: les âges jeunes de 15 à 24 ans, les classes d'âge de 25 à 49 ans en pleine vie active, les classes d'âge de 50 à 59 ans qui marquent le début du retrait de la vie active et enfin les classes d'âge plus âgées de 60 à 99 ans. L'analyse porte principalement sur les taux d'activité et les taux de pensionnement.

1. Classes d'âge de 15 à 24 ans

En Belgique, les classes d'âge jeunes présentent des *taux d'activité en très net repli* en raison de l'*extension des taux de scolarité, de 1947 à 1996*³. Cette tendance à étudier plus longtemps ou à entreprendre une formation est commune à l'ensemble des pays européens, mais est toutefois plus marquée en Belgique, engendrant des taux d'activité inférieurs à ceux de l'Union européenne. On peut toutefois remarquer que jusqu'en 1981, le taux d'activité féminin de 20 à 24 ans a augmenté, contrairement au taux masculin.

En projection, le scénario retenu suppose une *poursuite de la baisse de l'activité*, en raison d'une *augmentation des taux de scolarité*. Pour les jeunes de 15 à 19 ans, le taux d'activité atteint un seuil minimum de 2 pour cent.

2. Classes d'âge de 25 à 49 ans

Les hommes entre 25 et 49 ans sont pratiquement tous actifs; leurs taux d'activité fluctuent entre 91 pour cent et 98 pour cent et ne varient pas fondamentalement au sein d'une même classe d'âge. Toutefois ces taux sont orientés à la baisse depuis 1980. Cette tendance, également observée dans toute l'Union européenne, est inquiétante car "ce changement signifie qu'en 1992, quelques trois millions d'hommes de ce groupe d'âge ne travaillaient pas ou ne cherchaient pas activement un emploi (cela équivaut à près de la moitié du total des hommes recensés comme étant au chômage). En outre, plus de la moitié de cette baisse est intervenue dans les six années 1987-1992, pendant lesquelles près de deux millions d'hommes ont effectivement disparu de la population active sans aucune raison évidente, si ce n'est peut-être un manque de possibilités d'emploi."⁴

Néanmoins la tendance des taux d'activité masculins entre 25 et 49 ans est faiblement croissant entre 1947 et 1981. Dans l'optique d'une *extrapolation* à très long terme, l'hypothèse d'un *rendement historique légèrement croissant* a donc été retenue sur base des données les plus étendues, faisant aboutir les taux d'activité de 2050 à peu près à leurs niveaux de 1983. En outre des comparaisons européennes montrent que les taux belges masculins sont inférieurs ou proches d'autres pays européens ou de la moyenne européenne, permettant de supposer un certain rattrapage.

Pour toutes ces classes d'âge, on constate *en données observées une hausse très nette des taux d'activité féminins*, particulièrement des femmes de 35 à 49 ans depuis une quinzaine d'années, accompagnée d'une diminution considérable des femmes s'occupant de leur propre ménage. En supposant que ces femmes âgées de 35 à 49 ans en 1996 soient entrées sur le marché du travail à l'âge de 25 ans, cela signifie qu'elles seraient devenues actives entre 1972 et 1986. On constate en effet une augmentation de l'emploi féminin au début des années 70'. Néanmoins, au plus la femme active est âgée, au moins le niveau de son taux d'activité est élevé. Mais une nette tendance à l'augmentation de la durée de la carrière professionnelle des fem-

-
3. Ce phénomène s'accélère pendant les années 80, ceci étant la conséquence de la scolarité obligatoire jusqu'à l'âge de 18 ans.
 4. L'emploi en Europe 1994, Commission des Communautés Européennes, Direction générale: Emploi, relations industrielles et affaires sociales, 1994, pp. 49-50

mes est visible bien qu'il existe toujours des sorties de l'activité plus prématurées que chez les hommes.

En projection, les accroissements importants des taux d'activité observés ainsi que des taux d'activité étrangers supérieurs nous ont amenés à *augmenter considérablement les taux d'activité féminins*. Bien que ces hausses soient de grande ampleur, les taux d'activité féminins en 2050 seraient proches des taux danois de 1994 et resteraient inférieurs aux taux d'activité masculins. En outre selon les publications annuelles de la Commission des Communautés européennes, "L'emploi en Europe", "(...) les possibilités d'accroissement supplémentaire des taux d'activité féminins dans la plupart des Etats membres - le Danemark est à l'évidence l'exception type - ne sont pas moins amples qu'au cours des dix dernières années. Cela vaut aussi dans un certain nombre de pays septentrionaux, en Belgique, aux Pays-Bas, au Luxembourg, et dans une moindre mesure en Allemagne, où les taux d'activité des femmes âgées de 20 à 60 ans sont de loin inférieurs aux taux danois ou britanniques".⁵ "Il est possible que, à mesure que les femmes jeunes, habituées à travailler, prennent de l'âge, les courbes se rapprochent de la forme en U inversé, comme au Danemark et au Portugal."⁶

3. Classes d'âge de 50 à 59 ans

De 1947 aux années 80, les taux d'activité masculins belges entre 50 et 59 ans ont peu diminué, puis ont enregistré une réduction accélérée jusqu'en 1990, cette diminution étant compensée principalement par une croissance du taux de pensionnement global et plus particulièrement du taux de prépensionnement⁷. Par contre, *depuis 1991*, on observe un regain de l'activité masculine et une diminution des taux de pensionnement global et du taux de prépensionnement. La tendance à la retraite "anticipée", générale en Europe, semble s'être également stabilisée au cours des dernières années dans l'Union européenne. Elle a cependant engendré des taux d'activité masculins dans l'Union européenne des Douze, de 50 à 59 ans, largement inférieurs à ceux de la Suède, des USA ou du Japon.

Les perspectives des taux d'activité masculins de 50 à 59 ans prolongent une tendance croissante, en raison de modifications de législation des pensionnés de l'enseignement⁸ et des prépensionnés⁹ impliquant une diminution des taux de pensionnement et de prépensionnement, mais aussi du retour vers l'activité observé ces dernières années.

Les taux d'activité féminins belges de 50 à 59 ans enregistrent globalement des trends historiques croissants *depuis 1947*. Le taux des femmes pensionnées de 55 à 59 ans

-
5. L'emploi en Europe 1992, Commission des Communautés Européennes, Direction générale: Emploi, relations industrielles et affaires sociales, 1992, p. 59
 6. L'emploi en Europe 1993, Commission des Communautés Européennes, Direction générale: Emploi, relations industrielles et affaires sociales, 1993, p. 154
 7. La prépension conventionnelle fut introduite en 1983 et accessible dès l'âge de 55 ans (diverses dérogations permettaient toutefois d'y accéder avant l'âge de 55 ans).
 8. Les enseignants entrés en service avant le 1er janvier 1961 et totalisant 30 ans d'ancienneté avaient la possibilité d'obtenir une pension anticipée dès l'âge de 50 ans ou 55 ans, s'ils appartenaient respectivement à l'enseignement subsidié ou à l'enseignement de l'Etat. Par contre les enseignants entrés en service après le 30 décembre 1960 ne peuvent partir en pension qu'à l'âge de 60 ans avec une ancienneté de 20 ans. D'après ces informations, il ne subsistera plus aucun pensionné de l'enseignement relevant de l'ancien régime parmi les 50 à 59 ans après 1998.
 9. Lors du conclave budgétaire de 1993, une modification législative est intervenue remaniant l'âge d'entrée en prépension conventionnelle. Il fut décidé que d'ici le 1er janvier 1997, l'âge serait graduellement augmenté jusqu'à 58 ans (on passe à 56 ans le 1er janvier 1992, 57 ans le 1er janvier 1994, 58 ans le 1er janvier 1997). Certes l'Accord interprofessionnel 1995-1996 introduit pendant deux ans la possibilité de prépensionner dès l'âge de 55 ans. La prépension conventionnelle reste également possible dès 50 ans si l'entreprise se trouve en difficulté ou dès 52 ans si elle est en restructuration. D'autres exceptions étant encore prévues, le nombre de prépensionnés entre 50 et 58 ans ne peut pas devenir nul.

diminue pendant les années 80, puis croît au début des années 90. La majorité des femmes de cette classe d'âge appartient à la catégorie "s'occupe de son ménage". En analysant l'évolution annuelle des comportements, on remarque que les diminutions du taux des femmes "s'occupant de leur ménage" se traduisent par des augmentations conjointes des taux d'activité et de pensionnement.

Les projections supposent une *hausse de l'activité féminine* de 50 à 59 ans pour diverses raisons:

- les changements de législation sus-mentionnés en ce qui concerne l'âge de la pension dans l'enseignement et la prépension de 50 à 59 ans, diminuant leur taux de pensionnement;
- l'hypothèse selon laquelle les femmes appartenant à ces classes d'âge, ayant bénéficié d'une scolarité plus longue, disposeraient d'emplois plus satisfaisants et seraient aussi plus enclines qu'auparavant à demeurer au travail afin d'obtenir une pension convenable;
- le phénomène de cohorte;
- des taux d'activité belges de loin inférieurs à ceux d'autres pays européens.

4. Classes d'âge de 60 à 99 ans

En données observées, les *taux d'activité* masculin et féminin de 60 à 64 ans baissent sans discontinuer de 1947 à la fin des années 80. Néanmoins, le taux masculin semble avoir atteint une certaine stabilisation dans les années 90, tandis que le taux féminin enregistre même une légère augmentation. L'évolution du *taux de pensionnement* masculin est inverse à celle du taux d'activité, alors que chez les femmes le taux de pensionnement s'accroît même en période de hausse de l'activité.

Les perspectives maintiennent un *accroissement du taux d'activité masculin* de 60 à 64 ans, *accompagné d'une diminution de leur taux de pensionnement*. *L'évolution est identique chez les femmes* surtout en raison de l'introduction des effets de la réforme des pensions effective au 1er juillet 1997. Sans cette réforme, on aurait pu s'attendre à des augmentations du taux de pensionnement et du taux d'activité des femmes de 60 à 64 ans. La réforme implique un relèvement à 65 ans de l'âge de la retraite pour les femmes et une condition de carrière stricte de 35 ans pour l'ouverture du droit à l'âge flexible de la pension entre 60 et 65 ans. Ces modifications législatives induisent une hausse non négligeable de l'activité féminine, l'introduction du taux de prépensionnement, l'augmentation du taux d'invalidité et du taux des femmes "s'occupant de leur ménage", et évidemment une baisse du taux de pensionnement.

Les *hommes de 65 à 99 ans* sont pratiquement tous *pensionnés* et la projection suppose une stabilité des différents taux. Par contre, *le taux de pensionnement des femmes* de cette même classe d'âge s'accroît avec le développement des carrières féminines, et aux dépens du taux des femmes "s'occupant de leur ménage". Ces observations sont prolongées jusqu'en 2050.

TABLEAU 19 Taux d'activité et de pensionnement

	Taux d'activité					Taux de pensionnement		
	Union européenne ^a		Belgique			Belgique		
	1985	1995	1985	1995	2050	1985	1995	2050
<i>Taux masculins</i>								
15-19 ans	33.3	29.1	15.9	8.6	2.0			
20-24 ans	80.8	70.3	70.5	60.3	41.0			
25-29 ans	92.9	89.3	95.4	93.1	90.0			
30-34 ans	96.8	94.8	97.5	94.9	96.5			
35-39 ans	97.5	95.6	97.0	95.4	96.5	0.2	0.5	0.2
40-44 ans	96.7	95.1	96.0	93.3	95.5	0.4	0.8	0.5
45-49 ans	95.4	93.2	93.1	91.0	92.5	1.4	1.4	1.0
50-54 ans	90.4	87.3	85.0	82.3	88.3	5.0	5.3	3.7
55-59 ans	73.2	67.8	62.7	53.1	62.8	22.1	27.1	25.6
60-64 ans	38.6	32.3	27.1	18.5	23.1	57.9	65.6	63.9
65-99 ans	7.0	5.6	2.5	2.3	1.6	95.6	97.1	97.0
<i>Taux féminins</i>								
15-19 ans	29.6	24.4	14.9	5.0	2.0			
20-24 ans	68.0	61.6	66.8	54.9	40.1			
25-29 ans	64.9	72.4	78.6	81.8	87.0			
30-34 ans	60.9	70.8	71.0	77.6	86.0			
35-39 ans	61.8	71.1	62.3	74.1	86.0	0.3	0.4	0.2
40-44 ans	59.9	71.3	52.1	67.7	84.0	0.5	0.3	0.7
45-49 ans	55.9	66.5	42.8	57.1	78.0	1.0	1.8	1.3
50-54 ans	48.1	57.6	29.7	42.0	65.0	5.5	5.0	2.2
55-59 ans	35.2	39.8	16.7	21.5	43.6	18.5	18.3	13.9
60-64 ans	13.6	14.1	5.4	5.4	32.7	49.7	61.8	30.3
65-99 ans	2.3	2.0	0.9	1.0	1.0	74.0	81.6	96.2

- a. Union européenne des Dix en 1985, des Quinze en 1995.
Sources : Eurostat, Enquêtes sur les Forces de Travail pour l'Union européenne ; Bureau fédéral du Plan, module Maltdemo pour la Belgique

Annexe 3 Résultats détaillés de la projection de référence

TABLEAU 1 Population active, emploi et chômage
(milliers d'unités)

	1995	2000	2010	2020	2030	2040	2050
Population	10137	10238	10330	10338	10301	10172	9992
Population active	4367	4438	4509	4410	4252	4195	4182
1. Chômage complet	629	611	665	583	439	390	383
2. Population active occupée	3738	3826	3844	3827	3813	3805	3799
2.1. Etat	646	645	640	624	610	601	595
2.1.1. Etat : enseignement	285	275	271	262	259	254	249
2.1.2. Etat : autre total	362	370	370	362	351	348	347
2.1.3. Etat : administration	267	275	275	268	259	256	255
2.1.4. Etat : défense	63	63	63	62	62	62	61
2.1.5. Etat : sécurité sociale	32	32	32	31	30	30	30
2.2. Autres salariés	2392	2448	2464	2464	2464	2464	2464
2.2.1. Entreprises publiques	146	153	155	155	155	155	155
2.2.2. Autres	2246	2295	2309	2309	2309	2309	2309
2.3. Indépendants	700	733	740	740	740	740	740

TABLEAU 2 Population active, emploi et chômage
(pour cent de la population active)

	1995	2000	2010	2020	2030	2040	2050
Population active	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
1. Chômage complet	14.4	13.8	14.8	13.2	10.3	9.3	9.2
2. Population active occupée	85.6	86.2	85.2	86.8	89.7	90.7	90.8
2.1. Etat	14.8	14.5	14.2	14.1	14.3	14.3	14.2
2.1.1. Etat : enseignement	6.5	6.2	6.0	5.9	6.1	6.0	5.9
2.1.2. Etat : autre total	8.3	8.3	8.2	8.2	8.3	8.3	8.3
2.1.3. Etat : administration	6.1	6.2	6.1	6.1	6.1	6.1	6.1
2.1.4. Etat : défense	1.4	1.4	1.4	1.4	1.5	1.5	1.5
2.1.5. Etat : sécurité sociale	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7
2.2. Autres salariés	54.8	55.2	54.6	55.9	57.9	58.7	58.9
2.2.1. Entreprises publiques	3.3	3.5	3.4	3.5	3.6	3.7	3.7
2.2.2. Autres	51.4	51.7	51.2	52.4	54.3	55.0	55.2
2.3. Indépendants	16.0	16.5	16.4	16.8	17.4	17.6	17.7

TABLEAU 3 Population active, emploi et chômage
(taux de croissance)

	2000//1995	2010//2000	2020//2010	2030//2020	2040//2030	2050//2040
Population	0.2	0.1	0.0	0.0	-0.1	-0.2
Population active	0.3	0.2	-0.2	-0.4	-0.1	0.0
1. Chômage complet	-0.6	0.8	-1.3	-2.8	-1.2	-0.2
2. Population active occupée	0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
2.1. Etat	0.0	-0.1	-0.3	-0.2	-0.1	-0.1
2.1.1. Etat : enseignement	-0.7	-0.2	-0.3	-0.1	-0.2	-0.2
2.1.2. Etat : autre total	0.5	0.0	-0.2	-0.3	-0.1	0.0
2.1.3. Etat : administration	0.6	0.0	-0.2	-0.3	-0.1	0.0
2.1.4. Etat : défense	0.1	0.0	-0.1	-0.1	0.0	0.0
2.1.5. Etat : sécurité sociale	0.0	0.0	-0.2	-0.3	-0.1	0.0
2.2. Autres salariés	0.5	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
2.2.1. Entreprises publiques	1.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
2.2.2. Autres	0.4	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
2.3. Indépendants	0.9	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
(II) Taux de croissances moyens						

TABLEAU 4 Revenus par tête
(milliers de francs de 1991)

	1995	2000	2010	2020	2030	2040	2050
P.I.B. par habitant	714	789	981	1221	1534	1940	2465
Revenu national par actif occupé	1551	1559	1914	2396	3010	3768	4709
1. Etat (avec cotisations fictives)	1351	1424	1777	2258	2907	3673	4597
2.1. Etat : enseignement	1363	1480	1852	2382	3034	3811	4797
2.2. Etat : autre	1342	1383	1723	2169	2813	3571	4453
2. Autres salariés	1227	1265	1571	1964	2462	3081	3853
2.2.1. Entreprises publiques (avec pensions)	1494	1548	1997	2519	3291	4194	5298
2.2.2. Autres	1210	1246	1542	1927	2407	3007	3756
2.3. Indépendants	1008	1077	1325	1656	2068	2584	3228

TABLEAU 5 Revenus par tête
(taux de croissance)

	2000//1995	2010//2000	2020//2010	2030//2020	2040//2030	2050//2040
P.I.B. par habitant	2.0	2.2	2.2	2.3	2.4	2.4
Revenu national par actif occupé	0.1	2.1	2.3	2.3	2.3	2.3
1. Etat (avec pensions)	1.1	2.3	2.4	2.6	2.4	2.3
2.1. Etat : enseignement	1.7	2.3	2.6	2.5	2.3	2.3
2.2. Etat : autre	0.6	2.2	2.3	2.6	2.4	2.2
2. Autres salariés	0.6	2.2	2.3	2.3	2.3	2.3
2.2.1. Entreprises publiques (avec pensions)	0.7	2.6	2.4	2.7	2.5	2.4
2.2.2. Autres	0.6	2.2	2.2	2.2	2.2	2.2
2.3. Indépendants	1.3	2.1	2.2	2.3	2.3	2.2
(//) Taux de croissances moyens						

TABEAU 6 Masses macroéconomiques
(revenu national, P.I.B. et bases des cotisations sociales - milliards de francs de 1991)

	1995	2000	2010	2020	2030	2040	2050
P.I.B.	7241	8080	10131	12625	15803	19737	24625
Revenu national	5800	5966	7359	9170	11478	14336	17886
1. Etat (avec cotisations fictives)	874	918	1138	1409	1773	2209	2736
2.1. Etat : enseignement	388	407	501	624	785	967	1192
2.2. Etat : autre	485	511	637	785	988	1242	1544
2. Autres salariés	2935	3097	3870	4839	6066	7591	9492
2.2.1. Entreprises publiques (avec pensions)	218	237	309	389	508	648	819
2.2.2. Autres	2717	2860	3562	4449	5558	6943	8673
2.3. Indépendants	705	789	980	1225	1530	1911	2387
Ventilation selon régime de sécurité sociale							
A. Salariés (régime général et assimilés)	2790	2936	3655	4563	5697	7115	8887
B. Indépendants	705	789	980	1225	1530	1911	2387
C. Régimes secteur public (hors cotisations fictives et pensions)	800	835	1029	1258	1544	1907	2362

TABEAU 7 Masses macroéconomiques
(revenu national, P.I.B. et bases des cotisations sociales - taux de croissance)

	2000//1995	2010//2000	2020//2010	2030//2020	2040//2030	2050//2040
P.I.B.	2.2	2.3	2.2	2.3	2.2	2.2
Revenu national	0.6	2.1	2.2	2.3	2.2	2.2
1. Etat (avec pensions)	1.0	2.2	2.2	2.3	2.2	2.2
2.1. Etat : enseignement	1.0	2.1	2.2	2.3	2.1	2.1
2.2. Etat : autre	1.1	2.2	2.1	2.3	2.3	2.2
2. Autres salariés	1.1	2.3	2.3	2.3	2.3	2.3
2.2.1. Entreprises publiques (avec pensions)	1.7	2.7	2.4	2.7	2.5	2.4
2.2.2. Autres	1.0	2.2	2.2	2.2	2.2	2.2
2.3. Indépendants	2.3	2.2	2.2	2.3	2.2	2.2
Ventilation selon régime de sécurité sociale						
A. Salariés (régime général et assimilés)	1.0	2.2	2.2	2.2	2.2	2.2
B. Indépendants	2.3	2.2	2.2	2.3	2.2	2.2
C. Régimes secteur public (hors cotisations fictives et pensions)	0.9	2.1	2.0	2.1	2.1	2.2

(//) Taux de croissances moyens

TABLEAU 8 Populations pensionnée, active, invalide, chômeuse
(par sexe - milliers d'unités - concepts comptables)

	1995	2000	2010	2020	2030	2040	2050
Population totale	10137	10238	10330	10338	10301	10172	9992
- Hommes	4957	5009	5054	5061	5039	4967	4883
- Femmes	5180	5229	5276	5277	5262	5205	5108
Population d'âge actif	6704	6710	6824	6606	6235	6017	5873
- Hommes	3377	3381	3435	3325	3147	3044	2975
- Femmes	3326	3329	3390	3281	3089	2974	2898
1. Population active	4367	4438	4509	4410	4252	4195	4182
- Hommes	2490	2480	2452	2366	2262	2216	2185
- Femmes	1877	1958	2057	2044	1991	1979	1997
1.1. Population active occupée	3738	3826	3844	3827	3813	3805	3799
- Hommes	2204	2205	2170	2119	2070	2042	2014
- Femmes	1534	1621	1673	1708	1743	1763	1785
1.2. Chômage	629	611	665	583	439	390	383
- Hommes	285	275	282	247	191	174	171
- Femmes	344	337	383	336	248	216	212
2. Population pensionnée	2224	2300	2416	2802	3210	3386	3441
- Hommes	1048	1113	1243	1459	1654	1702	1710
- Femmes	1176	1187	1173	1343	1556	1684	1732
2.1. Population prépensionnée	134	134	174	198	175	145	143
- Hommes	120	119	141	159	141	118	116
- Femmes	14	15	33	39	34	27	26
2.2. Autres (hors prépensionnés)	2089	2165	2241	2604	3035	3241	3299
- Hommes	928	994	1102	1300	1513	1584	1593
- Femmes	1162	1171	1140	1304	1522	1657	1706
3. Population invalide	173	177	191	192	185	178	175
- Hommes	113	112	117	119	114	110	108
- Femmes	60	65	74	73	71	68	67

TABLEAU 9 Populations pensionnée, active, invalide, chômeuse
(par sexe - pour cent population totale - concepts comptables)

	1995	2000	2010	2020	2030	2040	2050
Population totale	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
- Hommes	48.9	48.9	48.9	49.0	48.9	48.8	48.9
- Femmes	51.1	51.1	51.1	51.0	51.1	51.2	51.1
1. Population active	43.1	43.3	43.7	42.7	41.3	41.2	41.9
- Hommes	24.6	24.2	23.7	22.9	22.0	21.8	21.9
- Femmes	18.5	19.1	19.9	19.8	19.3	19.5	20.0
1.1. Population active occupée	36.9	37.4	37.2	37.0	37.0	37.4	38.0
- Hommes	21.7	21.5	21.0	20.5	20.1	20.1	20.2
- Femmes	15.1	15.8	16.2	16.5	16.9	17.3	17.9
1.2. Chômage	6.2	6.0	6.4	5.6	4.3	3.8	3.8
- Hommes	2.8	2.7	2.7	2.4	1.9	1.7	1.7
- Femmes	3.4	3.3	3.7	3.3	2.4	2.1	2.1
2. Population pensionnée	21.9	22.5	23.4	27.1	31.2	33.3	34.4
- Hommes	10.3	10.9	12.0	14.1	16.1	16.7	17.1
- Femmes	11.6	11.6	11.4	13.0	15.1	16.6	17.3
2.1. Population prépensionnée	1.3	1.3	1.7	1.9	1.7	1.4	1.4
- Hommes	1.2	1.2	1.4	1.5	1.4	1.2	1.2
- Femmes	0.1	0.2	0.3	0.4	0.3	0.3	0.3
2.2. Autres (hors prépensionnés)	20.6	21.2	21.7	25.2	29.5	31.9	33.0
- Hommes	9.2	9.7	10.7	12.6	14.7	15.6	15.9
- Femmes	11.5	11.4	11.0	12.6	14.8	16.3	17.1
3. Population invalide	1.7	1.7	1.8	1.9	1.8	1.7	1.7
- Hommes	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1
- Femmes	0.6	0.6	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7

TABLEAU 10 Populations pensionnée, active, invalide, chômeuse
(par sexe - taux de croissance - concepts comptables)

	2000//1995	2010//2000	2020//2010	2030//2020	2040//2030	2050//2040
Population totale	0.2	0.1	0.0	0.0	-0.1	-0.2
- Hommes	0.2	0.0	0.0	-0.1	-0.2	-0.2
- Femmes	0.1	0.0	0.0	0.0	-0.1	-0.2
1. Population active	0.3	0.2	-0.2	-0.4	-0.1	0.0
- Hommes	-0.1	-0.1	-0.4	-0.5	-0.2	-0.1
- Femmes	0.8	0.5	-0.1	-0.3	-0.1	0.1
1.1. Population active occupée	0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
- Hommes	0.0	-0.2	-0.2	-0.2	-0.1	-0.1
- Femmes	1.1	0.3	0.2	0.2	0.1	0.1
1.2. Chômage	-0.6	0.8	-1.3	-2.8	-1.2	-0.2
- Hommes	-0.8	0.3	-1.3	-2.5	-0.9	-0.2
- Femmes	-0.4	1.3	-1.3	-3.0	-1.3	-0.2
2. Population pensionnée	0.7	0.5	1.5	1.4	0.5	0.2
- Hommes	1.2	1.1	1.6	1.3	0.3	0.0
- Femmes	0.2	-0.1	1.4	1.5	0.8	0.3
2.1. Population prépensionnée	0.1	2.6	1.3	-1.2	-1.9	-0.2
- Hommes	-0.2	1.7	1.2	-1.2	-1.8	-0.1
- Femmes	2.0	8.0	1.7	-1.4	-2.2	-0.4
2.2. Autres (hors prépensionnés)	0.7	0.3	1.5	1.5	0.7	0.2
- Hommes	1.4	1.0	1.7	1.5	0.5	0.1
- Femmes	0.2	-0.3	1.4	1.6	0.8	0.3
3. Population invalide	0.5	0.7	0.1	-0.4	-0.4	-0.2
- Hommes	-0.2	0.4	0.2	-0.4	-0.4	-0.1
- Femmes	1.7	1.3	-0.1	-0.4	-0.4	-0.2

(//) Taux de croissances moyens

TABLEAU 11 Répartition des pensionnés par secteur et par sexe
(milliers d'unités - concept comptable)

	1995	2000	2010	2020	2030	2040	2050
Population pensionnée	2224	2300	2416	2802	3210	3386	3441
- Hommes	1048	1113	1243	1459	1654	1702	1710
- Femmes	1176	1187	1173	1343	1556	1684	1732
1. Prépensionnés	134	134	174	198	175	145	143
- Hommes	120	119	141	159	141	118	116
- Femmes	14	15	33	39	34	27	26
2. Secteur public	399	427	476	505	561	581	589
- Hommes	206	222	267	283	321	328	325
- Femmes	193	205	208	222	239	253	264
2.1. Enseignement	103	120	125	138	148	149	151
2.2. Etat, administration	123	130	161	182	207	216	216
2.3. Etat, défense	61	56	53	45	47	49	50
Total adm. défense	184	185	214	227	254	264	266
2.4. Etat, sécurité sociale	6	6	8	9	10	10	10
2.5. Entreprises publiques	99	110	127	131	149	157	162
2.6. Etat, hors consomm. publique	7	6	3	0	0	0	0
3. Salariés, indépendants, revenu garanti	1691	1739	1766	2100	2474	2660	2710
- Hommes	722	772	835	1017	1191	1256	1268
- Femmes	969	966	931	1082	1283	1404	1442
3.1. Salariés, régime général	1375	1438	1489	1763	2074	2230	2267
3.2. Indépendants	276	258	231	283	339	366	378
3.3. Revenu garanti	40	42	46	53	61	64	65

TABLEAU 12 Répartition des pensionnés par secteur et par sexe
(pour cent du total - concept comptable)

	1995	2000	2010	2020	2030	2040	2050
Population pensionnée	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
- Hommes	47.1	48.4	51.5	52.1	51.5	50.3	49.7
- Femmes	52.9	51.6	48.5	47.9	48.5	49.7	50.3
1. Prépensionnés	6.0	5.8	7.2	7.1	5.5	4.3	4.1
- Hommes	5.4	5.2	5.8	5.7	4.4	3.5	3.4
- Femmes	0.6	0.7	1.4	1.4	1.1	0.8	0.8
2. Secteur public	17.9	18.6	19.7	18.0	17.5	17.2	17.1
- Hommes	9.3	9.6	11.1	10.1	10.0	9.7	9.4
- Femmes	8.7	8.9	8.6	7.9	7.5	7.5	7.7
2.1. Enseignement	4.6	5.2	5.2	4.9	4.6	4.4	4.4
2.2. Etat, administration	5.5	5.6	6.7	6.5	6.5	6.4	6.3
2.3. Etat, défense	2.7	2.4	2.2	1.6	1.5	1.4	1.4
Total adm. défense	8.3	8.1	8.8	8.1	7.9	7.8	7.7
2.4. Etat, sécurité sociale	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
2.5. Entreprises publiques	4.5	4.8	5.2	4.7	4.6	4.7	4.7
2.6. Etat, hors consomm. publique	0.3	0.2	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
3. Salariés, indépendants, revenu garanti	76.0	75.6	73.1	74.9	77.1	78.6	78.7
- Hommes	32.5	33.6	34.6	36.3	37.1	37.1	36.9
- Femmes	43.6	42.0	38.5	38.6	40.0	41.5	41.9
3.1. Salariés, régime général	61.9	62.5	61.6	62.9	64.6	65.9	65.9
3.2. Indépendants	12.4	11.2	9.6	10.1	10.6	10.8	11.0
3.3. Revenu garanti	1.8	1.8	1.9	1.9	1.9	1.9	1.9

TABLEAU 13 Allocations sociales par tête
(milliers de francs de 1991)

	1995	2000	2010	2020	2030	2040	2050
1. Pension moyenne, tous régimes	345	363	444	531	633	753	907
1.1. Prévisions conventionnelles	351	347	398	477	570	681	812
1.2. Secteur public, tous régimes	616	641	757	928	1160	1450	1801
1.2.1. Enseignement	687	739	921	1145	1429	1785	2234
1.2.2. Etat, administration	614	602	641	754	954	1202	1468
1.2.3. Etat, défense	526	570	705	880	1099	1373	1716
Total adm. défense	585	593	657	779	981	1233	1515
1.2.4. Etat, sécurité sociale	717	635	671	793	1005	1265	1543
1.2.5. Entreprises publiques	611	626	774	967	1208	1509	1884
1.2.6. Etat, hors consommation publique	404	446	551	0	0	0	0
1.3. Salariés, indépendants, revenu garanti	280	297	364	441	518	605	717
1.3.1. Salariés, régime général	294	310	382	464	543	628	740
1.3.2. Indépendants	224	240	278	332	409	509	635
1.3.3. Revenu garanti	215	184	199	235	280	333	396
2. Chômage	254	262	306	368	439	524	625
3. Invalidité	314	313	376	465	573	703	860
Pour mémoire : revenus du travail par tête							
A. Etat, hors cotisations fictives	1108	1151	1423	1778	2221	2774	3465
B. Entrepr. publiques hors pensions	1078	1099	1363	1703	2127	2657	3319
C. Autres salariés (salaire coût)	1262	1300	1609	2010	2511	3136	3918
Autres salariés (salaire brut)	918	954	1181	1476	1843	2303	2876
D. Indépendants	1008	1077	1325	1656	2068	2584	3228
E. Revenu par tête, moyenne générale, hors pensions publiques	1149	1192	1474	1841	2300	2874	3590

TABEAU 14 Allocations sociales par tête
(indice du salaire moyen brut en 1991, en dehors du secteur public,=100)

	1995	2000	2010	2020	2030	2040	2050
1. Pension moyenne, tous régimes	37.6	38.1	37.6	36.0	34.3	32.7	31.5
1.1. Prépensions conventionnelles	38.3	36.3	33.7	32.3	31.0	29.6	28.2
1.2. Secteur public, tous régimes	67.1	67.2	64.1	62.9	62.9	63.0	62.6
1.2.1. Enseignement	74.8	77.4	78.0	77.6	77.5	77.5	77.7
1.2.2. Etat, administration	66.9	63.2	54.3	51.1	51.8	52.2	51.0
1.2.3. Etat, défense	57.2	59.7	59.6	59.6	59.6	59.6	59.6
Total adm. défense	63.7	62.1	55.6	52.8	53.2	53.6	52.7
1.2.4. Etat, sécurité sociale	78.0	66.6	56.8	53.8	54.5	54.9	53.6
1.2.3. Entreprises publiques	66.5	65.6	65.5	65.5	65.5	65.5	65.5
1.2.4. Etat, hors consommation publique	44.0	46.7	46.7	0.0	0.0	0.0	0.0
1.3. Salariés, indépendants, revenu garanti	30.5	31.1	30.8	29.9	28.1	26.3	24.9
1.3.1. Salariés, régime général	32.0	32.5	32.3	31.5	29.5	27.3	25.7
1.3.2. Indépendants	24.4	25.1	23.6	22.5	22.2	22.1	22.1
1.3.3. Revenu garanti	23.4	19.3	16.9	15.9	15.2	14.4	13.8
2. Chômage	27.7	27.5	25.9	24.9	23.8	22.7	21.7
3. Invalidité	34.2	32.8	31.9	31.5	31.1	30.5	29.9
Pour mémoire : revenus du travail par tête							
A. Etat, hors cotisations fictives	120.6	120.7	120.5	120.5	120.5	120.5	120.5
B. Entrepr. publiques hors pensions	117.3	115.2	115.4	115.4	115.4	115.4	115.4
C. Autres salariés (salaire coût)	137.4	136.3	136.2	136.2	136.2	136.2	136.2
Autres salariés (salaire brut)	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
D. Indépendants	109.7	112.9	112.2	112.2	112.2	112.2	112.2
E. Revenu par tête, moyenne générale, hors pensions publiques	125.1	124.9	124.8	124.8	124.8	124.8	124.8

TABEAU 15 Allocations sociales par tête
(indice du salaire moyen en 1991 dans le secteur correspondant = 100)

	1995	2000	2010	2020	2030	2040	2050
1. Pension moyenne, tous régimes	35.7	36.2	35.8	34.3	32.8	31.2	30.1
1.1. Prépensions conventionnelles	38.3	36.3	33.7	32.3	31.0	29.6	28.2
1.2. Secteur public, tous régimes	55.9	56.2	53.6	52.6	52.7	52.7	52.4
1.2.1. Enseignement	60.1	62.1	62.6	62.3	62.3	62.3	62.4
1.2.2. Etat, autres	54.5	53.1	47.8	45.5	45.8	46.1	45.3
1.2.3. Entreprises publiques	56.7	57.0	56.8	56.8	56.8	56.8	56.8
1.3. Salariés, indépendants, revenu garanti	30.2	30.7	30.5	29.5	27.8	26.0	24.7
1.3.1. Salariés, régime général	32.0	32.5	32.3	31.5	29.5	27.3	25.7
1.3.2. Indépendants	22.3	22.3	21.0	20.1	19.8	19.7	19.7
2. Chômage	27.7	27.5	25.9	24.9	23.8	22.7	21.7
3. Invalidité (salariés)	34.2	32.8	31.9	31.5	31.1	30.5	29.9
Pour mémoire : revenus par tête							
A. Etat, hors cotisations fictives	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
B. Entrepr. publiques hors pensions	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
C. Autres salariés (salaire brut)	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
D. Indépendants	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
E. Revenus par tête, moyenne générale, hors pensions publiques	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

TABLEAU 16 Formation des dépenses de santé

	1995	2000	2010	2020	2030	2040	2050
1. Consommation privée de santé							
1.1. Par habitant (milliers de francs de 1991) : totale	55	63	83	111	146	191	248
1.1.1. A structure démographique constante	54	62	80	104	135	175	228
1.1.2. Incidence de la structure démographique	0	1	3	6	11	15	20
1.2. Population (milliers)	10137	10238	10330	10338	10301	10172	9992
1.3. Consommation privée totale (milliards de francs de 1991)	555	641	858	1143	1504	1941	2478
1.4. Consommation privée totale (pour cent du P.I.B.)	8	8	8	9	10	10	10
2. Prestations soins de santé							
2.1. Total (milliards francs 1991)	372	419	557	741	974	1256	1602
2.1.1. Régime salarié	346	390	521	693	909	1172	1494
2.1.2. Régime indépendant	26	28	36	48	65	84	108
2.2. Total (pour cent dépenses privée santé)	67	65	65	65	65	65	65
2.3. Total (pour cent du P.I.B.)	5	5	5	6	6	6	7
3. Répartition des titulaires (pour cent)							
3.1. Régime salarié	86	86	86	86	86	86	86
3.2. Régime indépendant	14	14	14	14	14	14	14

TABLEAU 17 Formation des dépenses de santé
(taux de croissance)

	2000//1995	2010//2000	2020//2010	2030//2020	2040//2030	2050//2040
1. Consommation privée de santé						
1.1. Par habitant (milliers de francs de 1991) : totale	2.7	2.9	2.9	2.8	2.7	2.7
1.1.1. A structure démographique constante	2.5	2.7	2.7	2.6	2.6	2.6
1.2. Population (milliers)	0.2	0.1	0.0	0.0	-0.1	-0.2
1.3. Consommation privée totale (milliards de francs de 1991)	2.9	3.0	2.9	2.8	2.6	2.5
2. Prestations soins de santé						
2.1. Total (milliards francs 1991)	2.4	2.9	2.9	2.8	2.6	2.5
2.1.1. Régime salarié	2.4	2.9	2.9	2.8	2.6	2.5
2.1.2. Régime indépendant	1.7	2.3	3.0	3.0	2.7	2.5

(//) Taux de croissances moyens

TABLEAU 18 Sécurité sociale (hors charges d'intérêts et revenus de la propriété)
(milliards de francs de 1991)

	1995	2000	2010	2020	2030	2040	2050
1. Recettes							
Cotisations	1079	1140	1423	1778	2222	2772	3460
Transferts pouv. central + autres ressources	327	367	453	566	708	883	1102
Total hors rev. prop. et entrep.	1407	1508	1875	2344	2930	3656	4561
2. Prestations							
Pensions régime salarié	404	446	569	818	1126	1401	1678
Pensions régime indépendant	62	62	64	94	139	186	240
Pensions revenu garanti	9	8	9	12	17	21	26
Total pensions	474	516	642	925	1282	1608	1944
Soins de santé, régime salarié	346	390	521	693	909	1172	1494
Soins de santé, régime indépendant	26	28	36	48	65	84	108
Total soins de santé, régime légal	372	419	557	741	974	1256	1602
Soins de santé, régime volontaire	17	19	25	34	44	57	73
Indemnités A.M.I., régime salarié	85	90	115	141	167	198	239
Indemnités A.M.I., régime indépendant	5	5	6	7	9	10	11
Total indemnités A.M.I.	90	94	121	149	175	207	250
Chômage	160	160	204	214	193	204	240
Prépensions	47	47	69	94	100	99	116
Total chômage - prépensions	207	207	273	309	293	303	356
Allocations familiales, régime salarié	117	111	117	123	132	142	153
Allocations familiales, régime indépendant	12	12	13	14	16	17	19
Total allocations familiales	129	123	130	137	148	159	172
Autres prestations	62	62	76	94	118	147	184
Total prestations	1351	1439	1824	2389	3034	3739	4580
3. Dépenses de fonctionnement	60	61	74	87	98	114	136
4. Total des dépenses	1411	1500	1898	2476	3132	3853	4715
5. Solde hors rev. prop. et entr.	-4	7	-23	-131	-202	-197	-154

TABLEAU 19 Sécurité sociale (hors charges d'intérêts et revenus de la propriété)
(pour cent du P.I.B.)

	1995	2000	2010	2020	2030	2040	2050
1. Recettes							
Cotisations	15.1	14.5	14.5	14.5	14.5	14.5	14.5
Transferts Pouv. central + autres ressources	4.6	4.7	4.6	4.6	4.6	4.6	4.6
Total hors rev. prop. et entrep.	19.6	19.2	19.1	19.1	19.1	19.1	19.1
2. Prestations							
Pensions régime salarié	5.6	5.7	5.8	6.7	7.3	7.3	7.0
Pensions régime indépendant	0.9	0.8	0.7	0.8	0.9	1.0	1.0
Pensions revenu garanti	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Total pensions	6.6	6.6	6.5	7.6	8.4	8.4	8.1
Soins de santé, régime salarié	4.8	5.0	5.3	5.7	5.9	6.1	6.3
Soins de santé, régime indépendant	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.5
Total soins de santé, régime légal	5.2	5.3	5.7	6.1	6.4	6.6	6.7
Soins de santé, régime volontaire	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
Indemnités A.M.I., régime salarié	1.2	1.1	1.2	1.2	1.1	1.0	1.0
Indemnités A.M.I., régime indépendant	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0
Total indemnités A.M.I.	1.3	1.2	1.2	1.2	1.1	1.1	1.0
Chômage	2.2	2.0	2.1	1.8	1.3	1.1	1.0
Prépensions	0.7	0.6	0.7	0.8	0.7	0.5	0.5
Total chômage - prépensions	2.9	2.6	2.8	2.5	1.9	1.6	1.5
Allocations familiales, régime salarié	1.6	1.4	1.2	1.0	0.9	0.7	0.6
Allocations familiales, régime indépendant	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Total allocations familiales	1.8	1.6	1.3	1.1	1.0	0.8	0.7
Autres prestations	0.9	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8
Total prestations	18.9	18.3	18.6	19.5	19.8	19.5	19.2
3. Dépenses de fonctionnement	0.8	0.8	0.8	0.7	0.6	0.6	0.6
4. Total des dépenses	19.7	19.1	19.3	20.2	20.4	20.1	19.7
5. Solde hors rev. prop. et entr.	-0.1	0.1	-0.2	-1.1	-1.3	-1.0	-0.6

TABLEAU 20 Compte de l'Etat
(milliards de francs de 1991)

	1995	2000	2010	2020	2030	2040	2050
1. Opérations courantes							
1.1. Recettes							
Cotisations eff. de séc.soc.	1079	1140	1423	1778	2222	2772	3460
Cotisations eff. hors s.s.	44	49	60	73	89	111	137
Cotisations fictives	158	176	227	300	418	540	674
Impôts	2119	2365	2947	3670	4583	5719	7135
Rev. de la propr. et entr.	85	76	99	110	126	147	176
Autres	59	65	81	101	127	158	198
Total	3544	3870	4837	6033	7565	9448	11778
1.2. Dépenses							
Transferts sociaux	1739	1859	2356	3068	3930	4877	6001
- dont pensions Etat	182	202	261	342	470	605	754
- dont prestations sociales	1351	1439	1824	2389	3034	3739	4580
- dont autres	202	215	270	337	425	533	667
Consommation publique	1059	1117	1384	1712	2146	2673	3316
Transferts aux entreprises	148	137	173	217	278	350	440
Autres transferts	83	117	145	181	226	282	352
Intérêts de la dette publ.	669	600	510	414	336	272	221
Total	3698	3830	4568	5590	6915	8455	10330
1.3. Solde	-154	40	269	443	650	993	1448
2. Opérations en capital							
Solde	-143	-191	-226	-282	-353	-441	-550
3. Solde net à financer et dette							
3.1. Solde net à financer	-297	-151	0	0	0	0	0
dont solde primaire	372	449	510	414	336	272	221
3.2. Dette publique p.c.+p.l.+s.s	9547	9496	8224	6673	5414	4393	3564
3.3. Taux implicite	5	4	4	4	4	4	4
4. Marge de manoeuvre	0	0	42	160	297	552	898

TABLEAU 21 Compte de l'Etat
(pour cent du P.I.B.)

	1995	2000	2010	2020	2030	2040	2050
1. Opérations courantes							
1.1. Recettes							
Cotisations eff. de séc.soc.	15.1	14.5	14.5	14.5	14.5	14.5	14.5
Cotisations eff. hors s.s.	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6
Cotisations fictives	2.2	2.2	2.3	2.4	2.7	2.8	2.8
Impôts	29.6	30.1	30.0	30.0	29.9	29.9	29.9
Rev. de la propr. et entr.	1.2	1.0	1.0	0.9	0.8	0.8	0.7
Autres	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8
Total	49.5	49.2	49.2	49.3	49.4	49.4	49.3
1.2. Dépenses							
Transferts sociaux	24.3	23.6	24.0	25.1	25.6	25.5	25.1
- dont pensions Etat	2.5	2.6	2.7	2.8	3.1	3.2	3.2
- dont prestations sociales	18.9	18.3	18.6	19.5	19.8	19.5	19.2
- dont pensions a.c.d'afr.	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
- dont autres	2.8	2.7	2.7	2.8	2.8	2.8	2.8
Consommation publique	14.8	14.2	14.1	14.0	14.0	14.0	13.9
Transferts aux entreprises	2.1	1.7	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8
Autres transferts	1.2	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5
Intérêts de la dette publ.	9.3	7.6	5.2	3.4	2.2	1.4	0.9
Total	51.6	48.7	46.5	45.7	45.1	44.2	43.3
1.3. Solde	-2.1	0.5	2.7	3.6	4.2	5.2	6.1
2. Opérations en capital							
Solde	-2.0	-2.4	-2.3	-2.3	-2.3	-2.3	-2.3
3. Solde net à financer et dette							
3.1. Solde net à financer	-4.1	-1.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dont solde primaire	5.2	5.7	5.2	3.4	2.2	1.4	0.9
3.2. Dette publique p.c. + p.l. + s.s.	133.2	120.8	83.7	54.5	35.3	23.0	14.9
4. Marge de manoeuvre	0.0	0.0	0.4	1.3	1.9	2.9	3.8

TABLEAU 22 Pensions, dépenses totales
(milliards de francs de 1991)

	1995	2000	2010	2020	2030	2040	2050
1. Préensionnés	47	47	69	94	100	99	116
2. Salariés, indépendants, revenu garanti	474	516	642	925	1282	1608	1944
dont salariés	404	446	569	818	1126	1401	1678
dont indépendants	62	62	64	94	139	186	240
dont revenu garanti	9	8	9	12	17	21	26
3. Secteur public	246	274	360	468	650	843	1060
dont enseignement	71	88	115	158	212	266	336
dont Etat, administration	75	78	103	137	198	259	317
dont Etat, défense	32	32	37	40	51	67	85
Total adm. défense	107	110	140	177	249	326	402
dont Etat, Sécurité sociale	4	4	5	7	10	13	16
dont entreprises publiques	61	69	98	126	180	238	306
dont Etat, hors cons. publique	3	3	1	0	0	0	0
Total général	767	836	1072	1488	2032	2550	3120

TABLEAU 23 Pensions, dépenses totales
(pour cent du PIB)

	1995	2000	2010	2020	2030	2040	2050
1. Préensionnés	0.7	0.6	0.7	0.7	0.6	0.5	0.5
2. Salariés, indépendants, revenu garanti	6.5	6.4	6.3	7.3	8.1	8.1	7.9
dont salariés	5.6	5.5	5.6	6.5	7.1	7.1	6.8
dont indépendants	0.9	0.8	0.6	0.7	0.9	0.9	1.0
dont revenu garanti	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
3. Secteur public	3.4	3.4	3.6	3.7	4.1	4.3	4.3
dont enseignement	1.0	1.1	1.1	1.3	1.3	1.3	1.4
dont Etat, administration	1.0	1.0	1.0	1.1	1.3	1.3	1.3
dont Etat, défense	0.4	0.4	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3
Total adm. défense	1.5	1.4	1.4	1.4	1.6	1.7	1.6
dont Etat, Sécurité sociale	0.1	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
dont entreprises publiques	0.8	0.9	1.0	1.0	1.1	1.2	1.2
dont Etat, hors cons. publique	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Total général	10.6	10.3	10.6	11.8	12.9	12.9	12.7

TABLEAU 24 Indicateurs du poids des dépenses sociales
(masses salariales, salaire moyen moins dépenses séc. soc.)

	1995	2000	2010	2020	2030	2040	2050
Assiette des cotisations nette des dépenses sociales (régime salarié)*	1508	1568	1904	2285	2834	3607	4604
Assiette des cotisations nette des dépenses sociales (régime indépendant)*	594	676	854	1051	1289	1597	1989
Salaire moyen net de la dépense sociale moyenne par emploi (régime salarié)** (salaire coût)	691	704	851	1023	1271	1617	2063
Salaire moyen net de la dépense sociale moyenne par emploi (régime salarié)** (salaire brut)	348	358	423	489	603	783	1021
Revenu moyen net de la dépense sociale moyenne par emploi (régime indépendant)**	848	922	1155	1421	1743	2159	2689

* Milliards de F.B. de 1991
** Milliers de F.B. de 1991